

Délibération n°29.04

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
20 septembre 2023

Date d'affichage de la liste des
délibérations :
04 octobre 2023

**Objet : Rapports annuels 2022
retraçant l'activité des EPCI
auxquels RLV adhère : Syndicat
mixte Parc Naturel Régional des
Volcans d'Auvergne**

L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 26 septembre,
le conseil communautaire, convoqué le 20 septembre 2023
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,
sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M
BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M
BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric,
M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CHANSARD Gérard, M
CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme,
Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M
DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme
DUPONT Laurence, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M
GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine,
M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice,
M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MESSEANT Jean-
François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre,
Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent,
M RAYNAUD Jean-Louis, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN
Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M
WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
Mme ROUGANNE Béatrice, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme ABELARD Nathalie a donné pouvoir à M MESSEANT Jean-
François,
- M BRAULT Charles a donné pouvoir à M DEAT Alain,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M GAILLARD Philippe a donné pouvoir à Mme CACERES Marie,
- M GRENET Daniel a donné pouvoir à Mme GRENET Michèle,
- M IMBERT Didier a donné pouvoir à M MICHEL Didier,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M
CHASSAING Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M VILLAFRANCA
Grégory,
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI
Véronique,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à Mme DUPONT Laurence,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de ENVAL,
remplacé par Mme ROUGANNE Béatrice, conseillère communautaire
suppléante.

Absent :

- M CARTAILLER Philippe.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mme HOARAU Catherine

**Rapport n°29.04 – Rapports annuels 2022 retraçant l'activité des EPCI auxquels RLV adhère :
Syndicat mixte Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5211-39 ;
Vu les arrêtés préfectoraux n°18-02032 du 13 décembre 2018 et n°20230523 du 30 mars 2023 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu l'article L.5211-39 du CGCT faisant obligation au Président du Syndicat mixte Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne d'adresser chaque année aux présidents des EPCI adhérents ou aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

Considérant le rapport annuel 2022 transmis par le Syndicat mixte Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne en juin 2023, ainsi que celui concernant la gestion et la préservation de la Chaîne des Puy-Faille de Limagne,

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Président, prend acte du rapport d'activité annexé, établi par le Syndicat mixte Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 27 septembre 2023***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

en application de la charte du Parc 2013 » 2028



Présentation d'aménagements réalisés pour la préservation du lac du Guéry :
7 points d'abreuvement et 4 franchissements de rivière sur les deux principaux affluents

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le **changement climatique** est désormais une réalité dans le Parc : les températures en hausse et l'évolution des précipitations perturbent le cycle de l'eau et contribuent à assécher les milieux naturels. L'abreuvement des troupeaux et la production suffisante de fourrage sont impactés. A l'inverse, les activités de pleine nature connaissent un essor avec une accessibilité accrue des massifs. Le Syndicat mixte du Parc se mobilise pour apporter un appui technique aux **exploitants agricoles** volontaires pour concilier abreuvement des troupeaux et préservation des milieux sensibles. Dans la Chaîne des Puys et sur les crêtes des massifs du Sancy et du Cantal, son équipe de gardes-nature sensibilise les visiteurs à la fragilité des milieux naturels et activités locales. Il réalise également des suivis des **espèces subalpines** en lien avec le changement climatique.

Parmi celles-ci, le pastoralisme est une pratique bien reconnue dans le Parc pour ses plus-values environnementales et productions économiques de qualité. Depuis sa création en 1977, le Syndicat mixte du Parc soutient cette activité. En 2022, en étroite collaboration avec Auvergne Estives, il a permis le lancement du **Plan Pastoral Territorial des volcans d'Auvergne** qui permettra la mobilisation de 3,6 millions d'euros de la Région Auvergne Rhône-Alpes en faveur d'investissements et d'actions de communication jusqu'en 2026.

Enfin, citons **3 nouveaux supports numériques** qui valorisent le territoire et informent sur ses enjeux et sur les actions menées :

- le site Internet du Parc modernisé et enrichi en interne (parcdesvolcans.fr)
- un nouveau portail sur des offres de randonnées (decouvertes.parcdesvolcans.fr)
- et la formation en ligne gratuite pour comprendre et savoir communiquer sur la Chaîne des Puys - faille de Limagne (du-savoir-a-la-chaine.fr).

Lionel CHAUVIN,
président du
Syndicat mixte du
Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne



S'INFORMER, ÉCHANGER

Accédez à des contenus complémentaires et retrouvez le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sur :



www.parcdesvolcans.fr



decouvertes.parcdesvolcans.fr



www.instagram.com/parcvolcans



www.facebook.com/parcvolcans



www.linkedin.com/parcvolcans



www.youtube.com/@parcdesvolcansdauvergne5434

Rapport d'activités 2022 édité par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

SOMMAIRE

PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE, TERRITOIRE D'EXCEPTION.....	6
Portrait d'un territoire.....	6
Parc naturel régional : c'est quoi ?.....	8
trois orientations majeures de la charte 2013 » 2028 du Parc.....	9
VALORISATION CULTURELLE DES PATRIMOINES ET ACTIONS PEDAGOGIQUES.....	10
Fête 2022 des patrimoines volcaniques du Parc.....	11
Spectacle et randonnée littéraire « entre Sancy et Cézallier ».....	13
Préparation d'un guide de l'évènementiel de pleine nature.....	14
Mise en œuvre du projet pédagogique « Métropolitains en herbe ».....	15
Mise en œuvre du projet pédagogique « Un berger dans mon école ».....	16
GESTION DURABLE DE SITES REMARQUABLES ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE.....	18
Gestion du patrimoine mondial « Chaîne des Puys - faille de Limagne Patrimoine mondial ».....	19
Gestion du site Natura 2000 « Chaîne des Puys ».....	24
Gestion du site Natura 2000 « Monts Dore ».....	26
Gestion des sites Natura 2000 « Massif cantalien » et « ZPS Monts et Plomb du Cantal ».....	28
Elaboration de 4 projets agro-environnementaux et climatiques.....	30
Gestion de la Réserve naturelle nationale « Chastreix Sancy ».....	31
Gestion de l'Espace Naturel Sensible du Puy-de-Dôme « Montagne du Mont ».....	32
Gestion de la Réserve naturelle nationale « Vallée de Chaudefour ».....	33
Gestion de la Réserve naturelle nationale « Rocher de la Jaquette ».....	34
Mise en œuvre du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne.....	35
Préservation des continuités écologiques agro-pastorales, des zones humides et des cours d'eau du Plateau du Limon.....	37
Sensibilisation au rôle et à la préservation des pollinisateurs sauvages.....	38
Préparation d'un plan d'actions en faveur de la trame noire.....	39
Mise en place d'une base de données faune-flore propre au Parc des Volcans d'Auvergne.....	41
Avis du Syndicat mixte du Parc sur divers projets.....	42
GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE MILIEUX AQUATIQUES REMARQUABLES DU PARC.....	44
Interventions du Syndicat mixte du Parc dans le cadre des politiques de l'eau.....	45
Gestion de la Réserve naturelle nationale « Sagnes de la Godivelle ».....	46
Gestion de la Réserve naturelle régionale « Tourbières du Jolan et de la Gazelle ».....	47
Gestion du site Natura 2000 « Cézallier ».....	49
Gestion du site Natura 2000 « Tourbières et zones humides du Nord-Est du massif cantalien ».....	50
Gestion du site Natura 2000 « Zones humides de la Région de Riom-es-Montagnes ».....	51
Gestion du site Natura 2000 « Artense ».....	52
Préparation d'une candidature Ramsar des lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense.....	53
Gestion de l'Espace naturel sensible du Puy-de-Dôme « Tourbière de Jouvion ».....	54
Gestion de l'Espace Naturel Sensible d'initiative locale de Besse-et-Saint-Anastaise « Lac Pavin - Creux de Soucy ».....	55
Gestion de l'Espace Naturel Sensible « Lac des Bordes ».....	56
Gestion de l'Espace Naturel Sensible « Lac de Servieres ».....	57
Projet d'observatoire des lacs volcaniques, en lien avec les changements globaux.....	58
Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense ».....	58
Aménagements agro-pastoraux (abreuvement, franchissement).....	60
TRANSITION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.....	62
Avis et conseils en matière d'intégration raisonnée de projets d'énergies renouvelables.....	63
Accompagnement de projets de planification des collectivités.....	64
Accompagnement de projets d'urbanisme opérationnel des collectivités.....	66
Sensibilisation à la prise en compte des enjeux du paysage et à la renaturation des espaces publics.....	68
Élaboration du plan de paysage « Chaîne des Puys - faille de Limagne ».....	70
Accusé de réception en préfecture et petit patrimoine non protégé et soutien aux Petites cites de caractère®.....	72

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

SOUTIEN D'ACTIVITES DURABLES ACTRICES DE L'IDENTITE PATRIMONIALE DU PARC.....	74
Adoption et mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne.....	75
Contribution à l'accueil des visiteurs sur des sites remarquables très fréquentés du Parc	77
Animation et actualisation des outils de découverte et de promotion du Parc, à destination des visiteurs	79
Organisation du Programme des « P'tites virées du Parc »	81
Soutien d'entreprises touristiques dans le cadre d'un projet de tourisme Durable financé par le plan France relance	82
Gestion de la boutique et accueil du public à la Maison du Parc	83
Référencement « Osez les Volcans d'Auvergne ».....	85
Animation du programme Leader Volcans d'Auvergne 2015 » 2020	87
GOUVERNANCE ET GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PARC.....	88
Préparation du projet de requalification du site de Montlosier (Maison du Parc)	89
Refonte du site Internet du Parc des Volcans d'Auvergne	90
Mise en oeuvre du partenariat avec l'agglomération porte clermontoise	92
Gestion du budget et des finances du Syndicat mixte du Parc.....	93
Gestion des assemblées du Syndicat mixte du Parc	93
Organisation de l'équipe du Syndicat mixte du Parc.....	95
ABREVIATIONS ET SIGLES	97

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



© Eve Lancéry - SMPNRVA

PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE, TERRITOIRE D'EXCEPTION

Créé le 25 octobre 1977 au cœur du Massif central, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire hors-norme. Plus grand de France métropolitaine, il se distingue par la présence de patrimoines riches : de multiples volcans et des paysages remarquables, une faune et une flore exceptionnels, des savoir-faire authentiques transmis par des générations d'habitants qui façonnent son identité propre.



PORTRAIT D'UN TERRITOIRE

Le cadre national

L'existence d'un Parc naturel régional démontre la richesse et la fragilité de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels, mais aussi la cohérence de son territoire et la pertinence de l'outil parc au regard des enjeux locaux.

La création d'un tel Parc n'est pas imposée par l'Etat. Elle est le fruit d'une volonté locale : c'est sur demande régionale, et après adoption du projet de territoire par les collectivités locales, que l'Etat procède au « classement » du territoire en « parc naturel régional » pour plusieurs années.

A l'issue de cette période, le renouvellement du classement est sollicité par la Région.

La vocation de ce classement est définie par le Code de l'environnement :

- protéger les patrimoines, en particulier par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- contribuer à l'aménagement du territoire
- contribuer à son développement économique, social, culturel et à sa qualité de vie

- contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information du public
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires, contribuer à des programmes de recherche.

En se basant sur ces objectifs et sur les enjeux locaux, des orientations et mesures sont fixées pour gérer et développer le Parc.

Elles sont décrites dans un texte de référence appelé « la Charte du Parc » qui engage contractuellement l'Etat et les collectivités locales.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Une initiative et gestion locale

Pour animer le territoire au service de la mise en œuvre de la charte, un syndicat mixte de gestion du Parc est créé. Y adhèrent la région, les départements concernés, les communes du territoire et souvent des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le syndicat mixte du Parc :

- met en place des actions :
 - . de gestion de sites remarquables
 - . de promotion du développement durable en mettant l'environnement et les patrimoines au cœur de projets novateurs et exemplaires
- cherche à coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs, accompagne des porteurs de projets dans leurs démarches
- sensibilise le public aux enjeux locaux et les incite à s'impliquer en faveur de leur territoire
- veille au respect des principes de la Charte, notamment en émettant des avis simples (documents d'urbanisme, projets routiers, installations classées...)
- gère la « marque Valeurs Parc » pour qualifier des produits, des services et des savoir-faire valorisant respectueusement des patrimoines caractéristiques du territoire.

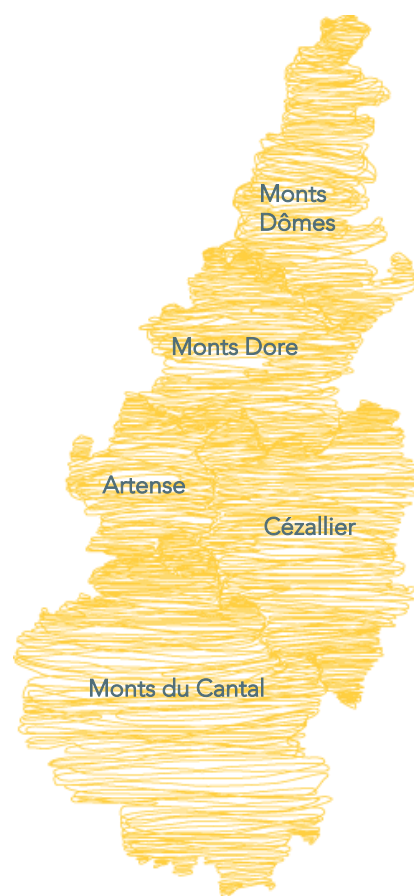
Volcans d'Auvergne, une terre composite

Véritable livre de géologie à ciel ouvert, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire de moyenne montagne avec une altitude de 400 à 1.886 mètres.

Cinq grands paysages (dont les quatre premiers sont issus du volcanisme) composent ce territoire remarquable :

- les dômes et cratères de la Chaîne des Puys
- les reliefs accentués des Monts Dore
- les grands espaces du Cézallier
- l'imposant massif cantalien
- le plateau verdoyant de l'Artense.

Cette terre de légendes dévoile des richesses multiples : art roman, artisanat autour de la pierre volcanique, races emblématiques locales (vaches Salers et Ferrandaïse, cheval auvergnat), bienfaits des eaux des volcans ou encore renommée de la gastronomie.



Le massif du Sancy au sein des Monts Dore © Marc Sagot

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

PARC NATUREL REGIONAL : C'EST QUOI ?

S'agit-il d'un espace réglementé ?

Non, même s'il peut exister (comme en dehors d'un parc) des sites réglementés par l'Etat ou la Région (Réserves naturelles...). Les élus (du territoire, des départements et de la région), ainsi que l'Etat s'engagent de façon volontaire et contractuelle pour que le territoire devienne un PNR et mettre en œuvre le projet prévu pour le territoire (la charte) qu'ils ont élaboré ensemble.

Mais plusieurs dispositions des Codes de l'environnement et de l'urbanisme s'imposent à tous les PNR, notamment :

- les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte du Parc, ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans
- la charte d'un PNR doit engager ses signataires à se positionner en matière de règles de circulation pour les véhicules à moteur de loisir, selon les besoins sur les voies et chemins de chaque commune adhérente
- la publicité est interdite à l'intérieur des agglomérations situées dans le PNR, sauf si des règlements locaux de publicité l'autorisent.



« Les Rendez-vous de l'Atelier Rural d'Urbanisme » organisés à Champeix
© SMPNRVA

« Parc » ou « Syndicat mixte de Parc » ?

- « Parc » évoque le territoire, son classement juridique, ses spécificités patrimoniales et son projet, l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, professionnels, associations...)
- « Syndicat mixte de Parc » est le nom de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à caractère administratif auquel adhèrent les collectivités (communes, départements, région), ainsi que les autres EPCI du territoire (selon les cas). Ils ont approuvé la charte du Parc et sont représentés au Comité syndical qui administre le Parc.

Quel est le rôle du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne ?

Le Syndicat mixte du Parc est l'Établissement Public de Coopération Intercommunale qui coordonne et anime le projet de territoire du Parc des Volcans d'Auvergne. Y adhèrent les communes du territoire (147), EPCI à fiscalité propre (13), les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que la Région Auvergne Rhône-Alpes qui en est son principal financeur.

Son rôle est d'aider la mise en œuvre du projet du territoire par les signataires de la charte et entraîner les autres acteurs locaux dans cette dynamique (habitants, associations, professionnels...). Pour cela, il doit sensibiliser, inciter, conseiller, accompagner (dans le cadre d'opérations pilotes notamment), fédérer et faciliter les échanges et la synergie entre ces acteurs.

L'objectif est, dans le cadre de leurs projets et de leurs activités, de favoriser l'application des principes du développement durable en les adaptant aux valeurs PNR et aux spécificités locales comme l'exprime la charte du Parc.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

TROIS ORIENTATIONS MAJEURES DE LA CHARTE 2013 » 2028 DU PARC

Pour pérenniser le cadre de vie remarquable et fragile du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, la charte 2013 » 2028 du Parc propose des orientations qui visent à améliorer et valoriser le lien des habitants avec le territoire et ses patrimoines. L'objectif est d'aboutir, à l'horizon 2028, à une qualité de vie renforcée et partagée. Cette quête repose sur la recherche d'un équilibre fort, cohérent et promu entre préservation et valorisation des atouts locaux.

1. La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA

Le Parc des Volcans d'Auvergne compte environ 90 000 habitants et donc autant de perceptions des atouts et fragilités de ce territoire. Vivre en milieu rural, qui plus est en montagne, peut s'avérer difficile. Mais c'est aussi une chance dont il n'est pas toujours évident de prendre conscience.

L'orientation 1 de la charte concerne les habitants. Elle les encourage à se mobiliser pour leur territoire, à réaliser quelles richesses il recèle. L'objectif est de leur permettre d'améliorer leur bien-être et leur épanouissement personnel et collectif, ainsi que de créer les conditions favorables pour donner envie à de nouveaux habitants et de nouveaux actifs de s'installer :

- faire prendre conscience de la diversité, du caractère remarquable et fragile, ainsi que du potentiel de valorisation économique et culturelle des patrimoines
- donner envie d'adapter ses comportements au quotidien concernant l'environnement, les produits locaux, les paysages...
- augmenter le nombre d'habitants et d'actifs en mettant en avant les potentialités locales pour la création d'activités
- réduire les disparités de confort, d'accessibilité et d'impact écologique et énergétique des logements
- mutualiser et/ou dématérialiser les services pour maintenir et accueillir les habitants.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

2. Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes

Le caractère exceptionnel des espaces paysagers et naturels du Parc nécessite de faire face aux défis inhérents à leur gestion. Cette tâche revient aux acteurs publics du territoire qui mettent en œuvre la charte.

Pour préserver ce cadre de vie, les élus s'engagent, dans l'orientation 2 de la charte, à développer des stratégies innovantes et adaptées aux enjeux locaux :

- transmettre et valoriser le caractère exceptionnel des espaces volcaniques, maîtriser la fréquentation touristique des massifs
- conserver la lisibilité des reliefs remarquables et structurants du paysage
- protéger les milieux naturels exceptionnels et les espèces
- concilier les usages de l'eau avec la garantie de sa qualité et sa disponibilité en aval
- réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre
- maîtriser les énergies renouvelables et l'aménagement des lieux de vie pour assurer le respect des spécificités locales et un usage économe du foncier.



3. Une économie entraînée par des activités phares misant sur les ressources du territoire

L'herbe, les paysages, l'eau, la forêt, les savoir-faire locaux sont autant de ressources et 7 de particularités. Fort de ces atouts, le Parc des Volcans d'Auvergne se caractérise par la présence d'activités phares comme l'agriculture, l'accueil touristique, la sylviculture et l'exploitation de la pierre volcanique. L'orientation 3 de la charte identifie ces professionnels comme des acteurs indispensables qu'il convient d'accompagner dans leurs efforts pour la mise en place de pratiques plus durables et propres au territoire.

L'objectif est de démarquer économiquement leurs produits et leurs savoir-faire et d'entraîner d'autres secteurs d'activités dans la voie d'une économie compétitive à forte valeur environnementale, sociale et patrimoniale.



Le rapport et le plan du Parc composant la Charte du Parc



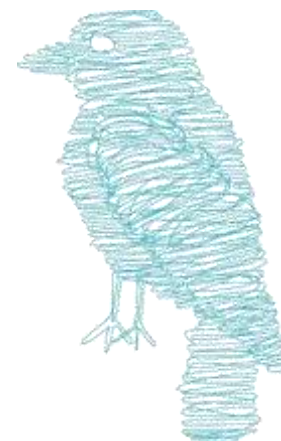
© Eve Lancéry – SMPNRVA

VALORISATION CULTURELLE DES PATRIMOINES ET ACTIONS PEDAGOGIQUES

Doté de patrimoines remarquables variés, le Parc des Volcans d'Auvergne constitue un bel espace de découvertes pour les différents publics. Les types de volcanisme, l'eau dans tous ses états, la diversité des milieux et des espèces, le patrimoine bâti sont facilement accessibles et observables....

Développer cette ambition générale nécessite d'entretenir et de développer la conscience des acteurs locaux à la présence de ces atouts dans leur environnement quotidien. Cela passe souvent par l'échange : confronter son regard sur d'autres régions du Parc, s'ouvrir aux autres et aux autres générations, conforter ou faire évoluer sa perception sur son lieu de vie, son histoire, ses atouts..., transmettre aux jeunes générations.

La découverte du Parc par les plus jeunes permet en particulier de renforcer leur connaissance sur leur environnement local, ainsi que sur les enjeux plus généraux de la société. Cet apprentissage peut favoriser leur envie d'agir en faveur de leur cadre de vie, mais aussi d'imaginer leur futur et leur place dans un territoire vivant et aux fortes potentialités.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

FETE 2022 DES PATRIMOINES VOLCANIQUES DU PARC

Cette seconde fête des patrimoines volcaniques a été organisée sur deux jours consécutifs afin d'intéresser un plus large public. Ce fut un succès puisqu'environ 2000 personnes ont participé à l'ensemble de la manifestation (dont 220 à la soirée le samedi 10 septembre au soir à l'espace de loisirs d'Aydat).

Les patrimoines du Parc ont été mis à l'honneur au travers de spectacles de danses et de chants, de stands d'artisans et d'un marché de producteurs et d'artisans, une mini-ferme de races locales domestiques.

Les races locales domestiques en scène

L'opportunité de programmer deux spectacles, un sur la **Ferrandaïse** et l'autre sur la **Salers**, a été l'occasion pour le Syndicat mixte du Parc de mettre en avant les races domestiques locales de son territoire, y compris d'un point de vue culturel.

La mise en place d'une **mini-ferme** avec ces mêmes races a conforté cette thématique, ainsi que la pérennisation du **marché** de producteurs.

A noter, au niveau médiatique, la participation à une **émission radiophonique** sur ce thème des races locales (à la fois d'un point de vue de la conservation, mais aussi de la valorisation culturelle).

Ainsi, le Président de l'association Ferrandaïse et le directeur artistique de la compagnie de danse Cantalas de concert, ont été interviewés au sein de l'émission Rencontre du 4^e type sur France Bleu Pays d'Auvergne durant une heure.

Un programme riche

Le samedi 10 septembre, ont été organisés, à l'espace de loisirs d'Aydat, un **spectacle de théâtre** « Vachement belle » à 20h30, puis un **bal trad** avec Komred à 22h.



Spectacle, concert
et bal le samedi
10 septembre
© S.-d'Argy -
SMPN/PA

Accusé de réception en pr
063-200070753-20230926
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Des partenariats développés

Le site de Montlosier se trouvant à proximité d'une route départementale relativement fréquentée, cette année, l'équipe d'organisation a eu à cœur de mettre en place un **stationnement sécurisé** pour les visiteurs. Ainsi, une collaboration avec le service départemental des routes basé à Orcines, a permis la prise d'un arrêté départemental interdisant le stationnement en bordure de la RD 5 à proximité du site de Montlosier.

D'un point de vue **matériel**, le Syndicat mixte du Parc s'est tourné vers des associations et collectivités locales pour le prêt de barnums, tables, bancs, grilles d'exposition et barrières Vauban. Les Communes d'Aydat, de Rochefort-Montagne, Tallende et l'office Champanellois ont répondu présents.

Des **partenariats médiatiques** avec Centre France, France-Bleu Pays d'Auvergne, mais aussi des relais très suivis sur les réseaux sociaux ont permis une large annonce de la Fête des Patrimoines du Parc.

Le dimanche 11 septembre, sur le site de Montlosier, ont été proposés,

à des heures fixes :

- **des visites théâtralisées** du site de Montlosier par les Virées du Sancy, à 10h30, 14h, 16h
- **des animations** Chiens de troupeaux et pastoralisme, à 11h et 16h
- **des spectacles chorégraphiques et musicaux** par la Compagnie Cantalàs : « Désir de cornets (Enveja de cornets) » à 11h45, « La vache rouge (La vacha roja) » à 15h et 16h30
- **des intermèdes musicaux** par BrinTzig, quartet de musique tzigane, à 12h, 13h, 14h30, 15h30 et 17h30
- **des visites guidées** « Aux origines de Montlosier », par une guide-conférencière de l'association Vademecum, à 15h et 17h
- **des projections de films sur l'élevage de montagne**, suivies d'échanges avec Anouk Ondet, éleveuse de brebis Rava et Gilles Deschambre, co-animateur de l'association Tradition Salers, à 14h et 17h

et, en continu, de 10h30 à 18h30 :

- **un marché** de 27 producteurs et 19 artisans
- **une mini -ferme** pour la présentation de races domestiques locales (cheval d'Auvergne, vache Ferrandaise et Salers, brebis Rava...) par leurs associations de promotion
- **la réalisation d'une fresque collective** encadrée par Elza Lacotte, sérigraphe, illustratrice, et Julia Faure, peintre
- **des grands jeux en bois** pour enfants et adultes animés par Fanny (Ludibois)
- **des stands** Parc et de partenaires, la Maison du Parc
- **une restauration** sur place avec la présence de 3 Trois Food-Trucks (La popote mobile, la Car'louche, l'Auberge de la Sumène) et d'une **buvette** (association La Pie Folle).

Les temps forts de la fête le dimanche 11 septembre
© S-d'Argy - SMPNRVA



OBJECTIF CHARTE

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles valorisant les richesses matérielles du territoire

LOCALISATION

Maison du Parc (Aydat)

PARTENAIRES

Agence des Musiques des Territoires en Auvergne producteurs porteurs de la marque La Montagne...

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



FINANCEURS

Région Auvergne Rhône-Alpes, Département et DALD 63, Clermont Auvergne Métropole, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Marie-Noëlle Basmaison
04 73 65 64 29 | mnbasmaison@parcdesvolcans.fr

SPECTACLE ET RANDONNEE LITTERAIRE « ENTRE SANCY ET CEZALLIER »

Le Syndicat mixte du Parc a proposé aux amateurs d'écriture et marcheurs de tous niveaux une immersion au cœur du Sancy et du Cézallier. 80 personnes ont participé au week-end.

Lors de la randonnée, une autrice et un animateur d'ateliers d'écriture ont accompagné les participants dans la mise en mots de leurs nombreuses découvertes et impressions. Le recueil des textes a pu être diffusé à l'ensemble des participants.

Samedi 9 juillet, le spectacle « le Marcheur du Cézallier »

A 21h à la salle des fêtes de Compains, a été exposé un récit poético-musical faisant la description poétique de paysages parcourus du lac Pavin à Allanche (Chaumiane, Compains, Brion, Mont Chamaroux).

Textes : de François Cassingena-Trévedy, extraits de « Cantique de l'Infinistère - A travers l'Auvergne »

Adaptation, lecture et chant : Emile Sanchis, avec le groupe La Réveillée



 Spectacle La réveillée © Mn-Basmaison SMPNRVA

Dimanche 10 juillet, la randonnée littéraire

De 8h30 à 17h30, une trentaine de participants ont cheminé sur un parcours entre le lac Pavin et Brion, défini d'après le « Cantique de l'Infinistère à travers l'Auvergne » de François Cassingena-Trévedy.

Guidée et commentée par les accompagnateurs en moyenne montagne du bureau Pavin-Sancy, la randonnée a été ponctuée de lectures de textes, d'observation du paysage et de travaux d'écriture animés par Louise Suszek (autrice et bibliothécaire) et Théo Pucheu (co-directeur de Rémanence des mots), en la présence de François Cassingena-Trévedy.



 Randonnée littéraire © Mn-Basmaison SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles valorisant les richesses matérielles du territoire

LOCALISATION

secteur du Cézallier et du Sancy

FINANCEURS

Leader Volcans d'Auvergne, Département 63, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Marie-Noëlle Basmaison
04 73 65 64 29 | mnbasmaison@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



PREPARATION D'UN GUIDE DE L'ÉVÉNEMENTIEL DE PLEINE NATURE

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne offre des paysages exceptionnels, propres à inspirer les organisateurs d'événements culturels en pleine nature. Pour répondre à leurs besoins tout en préservant des sites naturels souvent fragiles, le Syndicat mixte du Parc a créé un guide pratique assorti d'un autodiagnostic en ligne. Un accompagnement individuel est également proposé. Ce guide est l'aboutissement d'une série de rencontres locales avec les acteurs de la culture à l'automne 2021.

Objectif

Produire un événementiel en pleine nature induit responsabilité et vigilance : depuis l'idée initiale, jusqu'à sa réalisation, puis l'évaluation de son impact. Les étapes sont nombreuses pour l'organisateur, qui doit adapter ses pratiques à tous niveaux, pour tenter de cohabiter au plus juste avec le vivant. Pour accompagner au plus près les organisateurs dès le stade de l'idée, le Syndicat mixte du Parc propose une nouvelle boîte à outils élaborée avec eux lors de rencontres fin 2021.



Concertation d'organisateur de manifestations culturelles en 2021 © Mn-Basmaison SMPNRVA

Une boîte à outils

Le contenu du guide est multiple et téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Parc : www.parcdesvolcans.fr/la-culture-en-pleine-nature.

Il comprend :

- Y un document avec 7 fiches pratiques
- Y une auto-évaluation en ligne
- Y un diaporama en 10 conseils
- Y l'indication d'un contact au Syndicat mixte du Parc pour un suivi personnalisé.

En se mettant à la place de l'organisateur, le guide est rédigé à la première personne et amène le lecteur à se questionner à toutes les étapes du projet : *quelles sont mes motivations pour réaliser cet événement à cet endroit précis ? Qui est propriétaire du site ? Quelles mesures puis-je prendre pour limiter mon impact ?* Il propose des solutions concrètes pour s'adapter au mieux aux milieux naturels d'accueil : *désigner un référent « site et biodiversité » dans l'équipe d'organisation, aller à la rencontre de tous les usagers du site, sensibiliser ses prestataires aux enjeux écologiques, évaluer l'impact de son événement...*

Des ressources sont également en ligne comme celles de l'Agence de la transition écologique ou du réseau Eco-événement. Une veille est conseillée car les pratiques et les solutions évoluent.

Elaborés par Rosalie Lakatos (Hors-bord) pour le compte du Syndicat mixte du Parc, ces outils seront d'ailleurs mis à jour régulièrement, en lien avec les acteurs consultés au début de la démarche.



OBJECTIF CHARTE

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles valorisant les richesses matérielles du territoire

LOCALISATION

Programmateurs culturels du territoire, OT massif du Sancy

FINANCEURS

Leader Volcans d'Auvergne, Département 63, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Marie-Noëlle Basmaison
04 73 65 64 29 | mnbasmaison@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE « METROPOLITAINS EN HERBE »

Bénéficiant d'un soutien financier de Clermont-Auvergne-Métropole, l'opération « Métropolitains en Herbe » a été reconduite en 2022. A destination des scolaires, elle consiste en l'organisation de temps de découverte de son environnement et d'échanges pédagogiques entre établissements scolaires issus de secteurs géographiques contrastés.

Démarche pédagogique

Tout au long de l'année, des classes du secteur de la Chaîne des Puys, du Nord du massif du Sancy et de l'agglomération clermontoise ont découvert les **enjeux du développement durable dans leur espace proche urbain, péri-urbain ou rural (quartier, ville, village)** et les ont partagés avec une autre classe d'un secteur différent.

La démarche est progressive, allant d'une prise de contact avec le cadre de vie, suivi de questionnements, avant d'approfondir une interrogation plus précise pour une mise en forme finale des compréhensions.

Les résultats sont mis en ligne sur un padlet (un site web qui permet de réunir des publications sur un mur virtuel) au fur et à mesure du projet avec l'aide de petites activités numériques et sont partagés en direct au sein de binômes de classes constitués dès le début d'année scolaire.



 L'école Alphonse Daudet de Clermont-Ferrand sur le terrain
© SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

1.1.2.2 Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du Parc

LOCALISATION

Secteurs de la Chaîne des Puys, du Nord du massif du Sancy et de l'agglomération clermontoise

PARTENAIRES

Education nationale

FINANCEURS

Clermont Auvergne Métropole, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Fabienne Michel

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Période scolaire : 2021 > janvier à juin 2022

17 classes impliquées dans le projet. Des thématiques diverses découvertes et approfondies par les classes : biodiversité faune/flore, paysage, alimentation locale, géosciences et patrimoine bâti, rivière et eau. 300 élèves et leurs enseignants sont accompagnés par l'équipe pédagogique du CPIE Clermont Dôme via un marché public.

Un **accueil presse** a été fait en juin sur l'école Alphonse Daudet (une classe de CP qui rencontre une classe de CP de Saint-Genès Champanelle). France 3 (passage au journal télévisé de 19h30) et France Bleue sont venus faire un reportage.

Ecoles de Clermont-Ferrand : école Jean Zay (2 classes), école Alphonse Daudet (3 classes), école Jules Verne (1 classe), école Michelet (1 classe), école Pierre Mendès France (1 classe).

Ecoles du Parc : école des volcans Saint-Genès-Champanelle (5 classes), école de la Monne de Saint-Saturnin (1 classe), école d'Olby (1 classe), collège Saint-Agnès Volvic (1 classe).

Période scolaire : sept. à déc. 2022 > 2023

Le projet est reconduit à l'automne 2022 avec 18 classes à nouveau. Elles ont travaillé sur la découverte de leur espace proche et déterminé un questionnement en lien avec les enjeux du développement durable. A la plus grande joie des élèves, des premières rencontres ont eu lieu avant les vacances de fin d'année 2022. Suivront les phases de travaux d'approfondissements et de recherches et de nouvelles rencontres des binômes courant 2023.

Ecoles de Clermont-Ferrand : école Victor Hugo (2 classes), école Pierre Mendès France (2 classes), école Jean Moulin (2 classes), école Charles Perrault (1 classe), école Massillon (1 classe), collège Victor Hugo (1 classe), collège René Quillot (1 classe).

Ecoles du Parc : école d'Aydat (2 classes), école de Sayat (3 classes), école de Mazayes (1 classe), école de Perpezat (1 classe), Notre Dame du Vernet-Sainte-Marguerite (1 classe).

MISE EN ŒUVRE DU PROJET PÉDAGOGIQUE « UN BERGER DANS MON ÉCOLE »

2022 fut la 3^e année pour ce projet pédagogique qui permet la découverte de spécificités et d'un enjeu essentiel du Parc des Volcans d'Auvergne par les scolaires, à savoir le pastoralisme. L'objectif principal est de faire découvrir aux jeunes les métiers d'éleveurs et de bergers, au fil des saisons. Les élèves sont ainsi sensibilisés au monde du pastoralisme et de l'agriculture de montagne, mais aussi aux milieux naturels qui les entourent.

Démarche pédagogique

Il s'agit d'un projet déjà mis en place dans les Alpes par les sociétés alpestres de Savoie et de Haute Savoie depuis 2000 dont le titre est déposé.

La démarche s'articule autour de trois moments forts :

1. un éleveur/berger vient témoigner de son métier en classe en automne
2. la classe se déplace en hiver pour aller découvrir la vie du troupeau et de l'éleveur à la bergerie
3. puis, elle se rend sur les secteurs d'estives découvrir la vie du troupeau à la belle saison.

Une équipe d'accompagnateurs en montagne et/ou d'éducateurs à l'environnement -, que le Syndicat mixte du Parc forme progressivement à cette thématique, intervient en complément dans les classes sur des sujets aussi divers que : les races locales, la filière laine, la filière viande, animaux d'élevages/animaux sauvages, élaboration de fromage/yaourts à l'école, l'origine du pastoralisme...

L'objectif, consistant à **retisser du lien entre éleveurs / agriculteurs et jeunes / consommateurs**, est vraiment mis en avant lors des évaluations de fin d'année scolaire autant par les élèves que par les enseignants et les éleveurs. Une vingtaine d'éleveurs accueillent les classes sur leurs exploitations agricoles.



Un berger dans mon école animé auprès de l'école de Saint-Sauves-d'Auvergne © S-d'Argy SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Période scolaire : 2021 > janvier à juin 2022

Au vu du succès de ce projet, **30 classes ont été accompagnées.**

Dans le Puy-de-Dôme : école de Saint-Nectaire (2 classes), école du Mont Dore (1 classe), école de Charbonnières-les-Varennes Paugnat (2 classes), école de Charbonnières-les-Vieilles (2 classes), école de la Tour-d'Auvergne (2 classes), collège Sancy Artense de la Tour-d'Auvergne (1 classe), école de la Monne de Saint-Saturnin (2 classes), école de Saint-Sauves (2 classes), collège du Pavin de Besse (3 classes), école de Besse-Saint-Anastaise (1 classe), école Notre Dame du Vernet-Sainte-Marguerite (1 classe), école du Valbelex (1 classe), école de Saint-Pierre-Colamine (1 classe).

Dans le Cantal : école de Saint-Jacques-des-Blats (1 classe), école de Lascelle (1 classe), école de Saint-Cirgues de Jordanne (1 classe), école E.tienne Labrunie de Vic-sur-Cère (2 classes), école Nelson Mandela de Saint-Martin-Valmeroux (2 classes).

Période scolaire : sept. à déc. 2022 > 2023

30 classes sont à nouveau accompagnées dans ce projet dont le succès ne se dément pas.

Dans le Puy-de-Dôme : école de Chanonat (4 classes), collège Henri Pourrat de Ceyrat (2 classes), école de Loubeyrat (3 classes), école de Nohanent (2 classes), école d'Orcines La Font de l'Arbre (1 classe), école de Perpezat (1 classe), collège Marcel Bony de Murat-le-Quaire (2 classes), école de Chant la Mouteyre (3 classes), école maternelle d'Aydat (4 classes), école de Pulvérières (1 classe).

Côté Cantal : école Jean-Jacques Trillat de Murat (1 classe), école Georges Pompidou de Riom-ès-Montagne (1 classe), école Notre Dame des Oliviers de Murat (2 classes), collège Georges Pompidou de Condat (1 classe), collège Jean de la Fontaine de Vic-sur-Cère (1 classe).

OBJECTIF CHARTE

1.1.2.2 Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du Parc

PARTENAIRES

Education nationale, représentants d'éleveurs, Chambres d'agriculture 63 et du 15, Départements 63 et 15, Auvergne Estives, Lycée professionnel agricole de Rochefort Montagne

FINANCEURS

Syndicat mixte du Parc, Département 63, Région Auvergne Rhône-Alpes

CONTACT

Fabienne Michel
04 73 65 64 30 | fmichel@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



© Eve Lancéry – SMPNRVA

GESTION DURABLE DE SITES REMARQUABLES ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

La Chaîne des puys, le massif du Sancy et le massif du Cantal constituent trois massifs volcaniques du Parc, aux spécificités paysagères ou environnementales souvent exceptionnelles au plan national ou international.

Ils représentent un élément central de l'identité patrimoniale du Parc des Volcans d'Auvergne, mais aussi un enjeu majeur pour la vie économique : l'agriculture, le tourisme, la gestion et l'exploitation des forêts et des matériaux.

Cela concerne également le Cézallier et l'Artense, autres régions naturelles du Parc qui disposent de spécificités propres.

La qualité et la diversité des milieux naturels du Parc sont remarquables sur l'ensemble de ces espaces. Près de 70% du territoire est protégé ou inventorié au titre de la protection de la nature, conférant au Parc des Volcans d'Auvergne un rôle de « réservoir de biodiversité » à l'échelle du Massif central.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DU PATRIMOINE MONDIAL « CHAÎNE DES PUY - FAILLE DE LIMAGNE PATRIMOINE MONDIAL »

C'est avec l'appui financier constant de la Région Auvergne-Rhône Alpes et de Clermont Auvergne Métropole, que le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne poursuivent les actions menées par leur équipe mutualisée de gestion et préservation de la Chaîne des Puy – faille de Limagne, basée au siège du syndicat mixte à Montlosier (Aydat). L'année 2022 fut consacrée à la mise en place de projets importants, comme la conduite de travaux sur plusieurs puy (notamment de Jumes et Coquille, l'acquisition de la cabane pastorale pour le troupeau mobile, la poursuite de la démarche « Parlons Paysage » et de l'organisation de Runs-Tchatche du Parc®.

Préservation et mise en valeur des puy

- Devant la nécessité d'intervention sur les puy de la Vache et de Lassolas - 3^e site le plus fréquenté de la Chaîne des Puy -, un Schéma partagé de gestion a été réalisé à l'échelle d'un ensemble des 4 **puy Lassolas, la Vache, la Mey et Pourcharet**.

L'ASL de la Vache et de la Mey devait se munir d'un plan simple de gestion pour être en conformité avec le code forestier. En 2022, elle a bénéficié de l'accompagnement technique de l'équipe mutualisée : le portage technique et la concertation entre le plan simple de gestion et le schéma partagé - réalisés par l'équipe mutualisée - ont permis d'assurer une réelle prise en compte des enjeux écologiques, géologiques et de gestion de la fréquentation.

Par ailleurs, les gardes nature ont continué leurs missions de surveillance, d'entretien des renvois d'eau et du cheminement, de suivi de la fréquentation...

- Les **puy de Jumes et Coquille** forment un site remarquable pour leurs biodiversité et paysages. En 2022, ont été menés des travaux de restauration et d'équipement du sentier d'accès avec des escaliers en caissons et un nouveau balisage. Il s'agissait d'améliorer la lisibilité des cratères, de valoriser les points de vue sur la zone centrale de la Chaîne des Puy, de lutter contre l'érosion et d'améliorer la sécurité et le confort du sentier.
- Le **puy de Chaumont** fait l'objet d'une convention d'objectifs signée entre l'Etat, le SMGF Volvic Sources et Volcans, l'Office National des Forêts et le Département 63. Cet accord accorde au Département les autorisations nécessaires pour l'entretien du site. En 2022, l'entretien du cratère a été réalisé grâce au pâturage des brebis du troupeau mobile (50 brebis de race Rava).

- Du fait de son caractère iconique, le **puy de Pariou** est le 2^e site le plus fréquenté après le puy de Dôme. Au titre de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030, il a été identifié comme site prioritaire à préserver. En 2022, ont été achevés et inaugurés les travaux menés depuis le pied de site vers le haut du site, soit l'effacement du sentier de descente dans le cratère et la prolongation de l'escalier Sud.

- Le **puy de Côme** est aussi un puy iconique du Bien, de par sa forme singulière et a été identifié comme site prioritaire à préserver. au titre de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030. Suite à une étude, ont démarré des actions visant la mise en lumière de petits patrimoines et des vues sur les puy alentours, ainsi que le maintien de la lisibilité du volcan avec la fermeture du sommet au public par la mise en place d'un portail d'accès. Par ailleurs, un espace de 3.300 m² à dédier au stationnement a été défini.

- Pour la préservation et de la valorisation des **puy de Charmont, de La Rodde et de Combegrasse**, l'équipe mutualisée a poursuivi l'accompagnement du Syndicat Mixte de Gestion Forestière, maître d'ouvrage de ce projet, ce qui a permis de formaliser un programme opérationnel de travaux.

- L'itinéraire de randonnée montant au **puy des Gouttes** traverse des pâtures ovines clôturées d'abord dans sa partie sommitale ouverte, puis en sous-bois d'une hêtraie par un sentier raide et érodé (versant est). La descente y est difficile, les glissades et chutes de randonneurs sont assez courantes. Pour y remédier, l'équipe mutualisée a préparé un programme de travaux.

OBJECTIF CHARTE

2.1.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du Parc

LOCALISATION

Chaîne des Puy - faille de Limagne

CONTACT

Marie-Cécile Bard | 07 77 73 50 08
mcbard@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Cicatrisation du sentier de descente dans le cratère du puy de Pariou
© SMPNRVA



Nouvel itinéraire et escaliers à caissons sur le puy de Coquille / cratère de Jumes
© C-Coulon / SMPNRVA



Entretien et aménagement des cheminements

Concernant les chemins de randonnée particulièrement fréquentés et faisant l'objet de conventions pluriannuelles entre les propriétaires et le Syndicat mixte du Parc, les gardes nature ont assuré à nouveau l'entretien des renvois d'eau, de la signalétique, des clôtures, mains courantes, escaliers selon les besoins (puys de Jumes, Coquille, la Vache, Lassolas, Vichatel, Cliersou, Chemin des chèvres du puy-de-Dôme, chemin des Gravouses en 2022).



Entretien d'un renvoi d'eau sur un chemin de randonnée

Les gardes nature ont poursuivi également leurs rondes de **surveillance** de juin à septembre : 1500 passages sur 240 mailles. D'une manière générale, il n'a pas été constaté d'amélioration concernant notamment les stationnements et l'usage de sentiers sauvages, des dégradations de signalétiques et dépôts de déchets.

La fréquentation de ces véhicules dans les zones naturelles, a cette année encore, particulièrement augmenté. En effet, en plus des camping-cars, il a été constaté de très nombreux véhicules de loisirs et autres vans aménagés pénétrant encore plus profondément dans le milieu naturel.

Association de forces vives

En 2022, le **comité scientifique** du Bien a vu le renouvellement de ses membres pour 4 ans. Ces experts en biodiversité et géodiversité ont été consultés sur les projets suivants :

- ✈ la réalisation d'inventaire complémentaire pour les espèces à enjeux forestiers dans le cadre du projet sur les puys de Charmont, La Rodde et Combegrasse afin de pouvoir préciser le projet de coupe sylvopastorale prévue au sommet de La Rodde.
- ✈ le schéma partagé de gestion des puys de la Vache Lassolas La Mey et Pourcharet.
- ✈ le projet de modification de cheminement du puy des Gouttes.

Par ailleurs, les **ambassadeurs** de la Chaîne des Puys - faille de Limagne ont été conviés à 3 événements :

- ✈ un chantier participatif sur les puys de Jumes et de la Coquille
- ✈ une sortie sur le puy de Pariou pour rencontrer les propriétaires et aborder l'histoire du foncier, la gestion de la fréquentation, les conflits d'usages, la gestion forestière et pastorale, les choix d'aménagements et d'interdiction sur le site
- ✈ un atelier sur les différents périmètres réglementaires et de gestion du Bien, pour mieux comprendre les dénominations.



Ambassadeurs en formation

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Manifestations sportives

Les organisateurs de manifestations récurrentes ont pris pour habitude de prendre l'attache du Syndicat mixte du Parc dès la genèse de leur projet. Par ailleurs, l'équipe mutualisée vient en appui la sous-préfecture d'Issoire chargée de délivrer les autorisations de manifestations en apportant un avis sur la conformité des parcours en lien avec les règles et principes qui prévalent en Chaîne des Puys.

80 demandes d'organisation de manifestations sportives (motorisées ou non) ont été examinées en 2022.

Par ailleurs, le nouveau site internet du Parc informe les organisateurs sur les réglementations, la charte des éco-manifestations sportives et les manifestations sportives partenaires du Parc.



Manifestation sportive sur le territoire



Traileurs élités en pleine rédaction de la charte du sportif engagé © F.I.F.S.C.A

Runs-tchatches du Parc®

Depuis 2019, sont organisés des « Run-Tchatche du Parc® » : des courses à pied grand public, encadrées par un accompagnateur en montagne et un garde nature, lors desquels les participants sont sensibilisés au risque de dérangement de la faune, à la fragilité de la flore et des sols volcaniques, ainsi qu'au caractère privé des propriétés traversées. Des comportements vertueux leur sont recommandés.

L'année 2022 a été marquée par l'organisation de deux Run-tchatches :

- le 6 février à destination des bénévoles et aux partisans de l'Amicale des Coureurs de Fond d'Auvergne
- le 2 juillet 2022 pour des traileurs élités (très influents sur les réseaux sociaux). A la suite de cet événement, une « **Charte du sportif engagé** » a été préparée avec les traileurs élités, regroupant un ensemble de bons gestes à adopter lors de sa pratique sportive en Chaîne des Puys – faille de Limagne.



Préparation d'ateliers participatifs des acteurs d'activités de plein air

La nécessité de tels ateliers fait suite à plusieurs constats :

- l'augmentation de la fréquentation et des incivilités dans la Chaîne des Puys – faille de Limagne
- des chemins accessibles à tous, proches de la métropole
- la popularisation des pratiques sportives comme le trail ou le VTT et le nombre toujours plus important de manifestations sportives
- la multiplication de conflits d'usages entre les pratiques traditionnelles et les nouvelles pratiques.

Ces ateliers participatifs sont donc destinés à accompagner ces acteurs vers l'adoption de meilleures pratiques dans le cadre de leurs activités respectives.



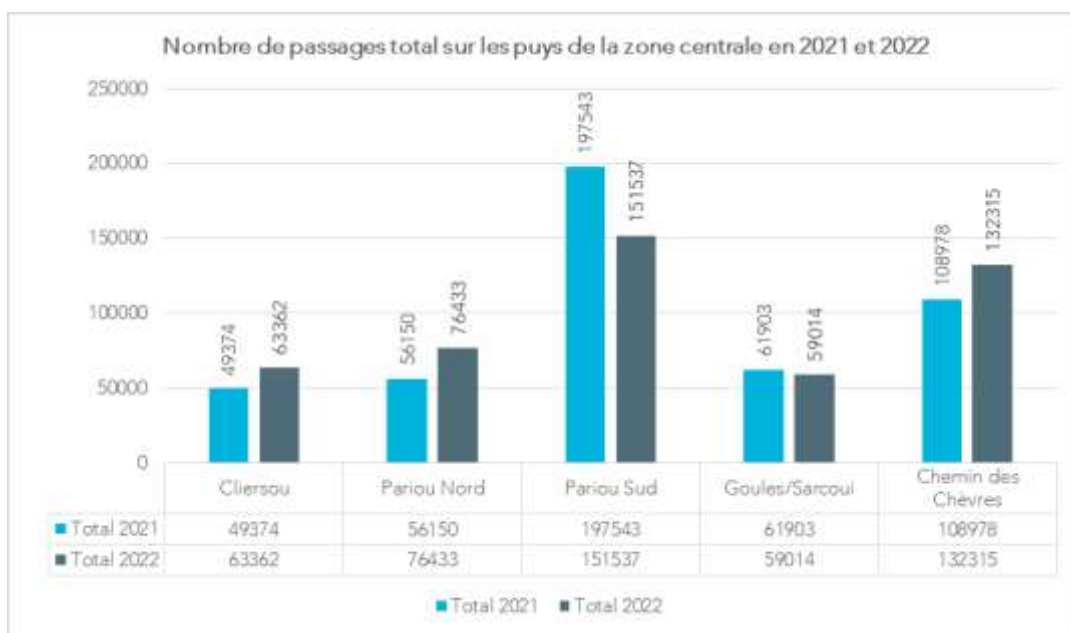
Pour préparer leurs installations en 2023, les acteurs ont été tous rencontrés en 2022. Ils ont pu faire part de afin leurs ressentis et incompréhensions, mais également de prendre la mesure, dans certains cas, de leur absence de connaissance de la réglementation sur ce territoire.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Gestion de demandes diverses et suivi de la fréquentation

Une **centaine de demandes** sont formulées chaque année par divers publics (élus, habitants, associations, professionnels, porteurs de projets, visiteurs...). En réponse, sont délivrés des informations et conseils qui peuvent concerner la mise en place de nouveaux projets sportifs ou d'activités de loisirs (exemple : Escapad'VTT à Saint-Genès-Champagnelle en 2022), la réglementation en site classé.

Par ailleurs, un suivi de la fréquentation de plusieurs secteurs est habituellement réalisé. En 2022, 3 nouveaux éco-compteurs sont venus compléter les 17 **éco-compteurs** déjà installés sur la Chaîne des Puy – faille de Limagne. Les mesures permettent de mettre en évidence des tendances en termes de fréquentation et, sur cette base, d'ajuster la gestion. Si certains puy sont stables d'un point de vue du nombre de passages entre 2021 et 2022, comme les puy de la Nugère et de Jumes, on observe d'importantes augmentations sur d'autres comme par exemple, du puy de la Coquille où on observe une augmentation de passages de l'ordre de 45%. Dans la zone centrale, constituée des puy de Cliersou, du Pariou, des Goules et du puy de Dôme, la fréquentation connaît une légère augmentation :



Soutien des activités pastorales

Comme chaque année, sur les estives très fréquentées, les gardes nature ont accompagné les **bergers** au quotidien en tant que médiateurs auprès des visiteurs (empêcher le dérangement du troupeau, notamment en veillant à la tenue des chiens en laisse...).

Ils ont également contribué à des **projets d'amélioration du pastoralisme** (puy de la Vache et Lassolas, Jumes et Coquille...) sur le terrain et lors de réunions afin qu'ils apportent leur regard sur les milieux et leur expérience pastorale.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Cabane pastorale et pick-up pour le berger

Une autre action phare est la conduite, avec le Lycée agricole de Rochefort-Montagne, d'un **troupeau mobile** permettant, par son activité, d'ouvrir des espaces en friche et donc de maintenir / restaurer la lisibilité des paysages du site. Cet éco-pâturage présente par ailleurs de multiples avantages écologiques et sociaux : préservation de la biodiversité, sensibilisation des visiteurs, soutien de l'économie locale...

Pour contribuer à cette activité, de nouveaux équipements ont été mis à la disposition du berger en 2022 afin de faciliter son travail :

- ✎ un pick-up et une moutonnière pour faciliter les déplacements entre les zones d'estives éloignées
- ✎ une cabane pastorale mobile mise à la disposition du berger pour se loger et veiller sur le troupeau.

Ces équipements ont été financés par la Fondation Unesco, le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc.

Interventions auprès de propriétaires et exploitants forestiers

- **Parcelle sur les flancs Est du puy de Dôme** : son exploitation a été achevée au printemps 2022. La méthode choisie (Bucheron skidder), largement sous exploitée en Chaîne des Puys, a permis une meilleure prise en compte des enjeux du site (pas de création de piste, circulation de l'engin limitée, pas de coupe rase).
- **Forêt de la Moreno** : le Crédit Agricole Centre France - nouveau propriétaire - a décidé de réécrire son plan simple de gestion par anticipation. Le Syndicat mixte du Parc a réalisé plusieurs expertises afin de proposer l'intégration d'un certain nombre d'éléments au nouveau plan, tels que la mise en place de plusieurs îlots de senescence, l'encouragement de la futaie irrégulière, des pistes d'amélioration pour la coupe rase de 40 ha prévue d'ici à 2024.



Débardage skidder sur les flancs du puy de Dôme

En 2022 une première phase dans la coupe rase a été réalisée sur 25 ha dans des conditions optimales, associés à une régénération naturelle déjà bien avancée et des impacts paysagés limités.

La phase préparatoire à la replantation sera particulièrement intéressante à suivre dans sa phase de réalisation puis sur son impact dans le paysage. Cependant, cette énorme coupe au cœur du site classé de la Chaîne des Puys, réalisée pour raison sanitaire, constitue un précédent important et ce, malgré les efforts qui ont été faits par le nouveau gestionnaire de la forêt. En effet, peu de propriétaires et de gestionnaires auront les moyens financiers et techniques de réaliser de telles adaptations, si tant est qu'elles fonctionnent.

Suivi des petites chouettes

Avec différents partenaires (LPO, ONF, CPIE...), le Syndicat mixte du Parc étudie la présence de chouettes de Chevêchette et de Tengmalm afin d'améliorer et d'actualiser leur connaissance sur le site, pour être en mesure, ensuite, de conseiller les propriétaires et gestionnaires forestiers de la Chaîne des Puys en termes de pratiques et des itinéraires sylvicoles à adapter pour assurer au minimum le maintien des populations en place.



Garde nature contrôlant la présence d'une nidification à l'aide d'une petite caméra



Chouette Chevêchette dans le Vercors © G. Trochard



Chouette de Tengmalm © D. Hackel

L'inventaire systématique des arbres porteurs de loges de pic noir dans le site classé de la Chaîne des Puys fait également partie intégrante de ce suivi : les loges de pic noir sont majoritairement utilisées par la Tengmalm pour la reproduction, tandis que la Chevêchette utilise préférentiellement celles du pic épeiche.

En 2022, les écoutes de chouettes de Tengmalm ont permis de localiser un mâle chanteur dans la Chaîne des Puys, mais le suivi des loges de pics noirs n'a pas pu confirmer de reproduction cette année.

A noter, les gardes nature ont participé à une rencontre des petites chouettes de montagne qui réunit un grand nombre de professionnels (ONF, LPO, PNN, PNR, chercheurs...) travaillant sur ces espèces. A cette occasion, les échanges et à l'étranger sont présentés et des échanges sur les retours d'expérience sont animés.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-BE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DU SITE NATURA 2000 « CHAÎNE DES PUY »

La désignation du site de la Chaîne des Puy en site Natura 2000 vise la préservation :

- prioritairement des pelouses et landes d'altitudes réparties sur les flancs et sommets des volcans et entretenues par l'activité pastorale ancestrale, essentiellement ovine
- et également une végétation particulière et clairsemée, emblématique, qui se développe sur les éboulis et scories volcaniques.

L'année 2022 constitue la 11^e année d'animation du site par le Syndicat mixte du Parc, au regard du document d'objectifs actualisé en 2011.

Principales actions menées

Coordination, information et sensibilisation :

- coordination avec les études et autres démarches concernant
 - la Chaîne des Puy - faille de Limagne inscrite comme Patrimoine mondial de l'UNESCO (études Puy de Pariou et Puy de Côme, gestion des Groupes de travail UNESCO /schéma de gestion partagé sur les Puy de la Vache, Mey, Lassolas et Pourcharet / Projet d'aménagement du Tour de Côme / projet MIL Pasto sur le Puy de Combegrasse)
 - le site classé Chaîne des Puy
 - le Grand Site de France Chaîne des Puy – Puy de Dôme
- participation au comité consultatif de la Réserve naturelle régionale Cheire et Grottes de Volvic : restitution des suivis et études, participation au groupe de travail « milieux forestiers », participation au comptage des chiroptères en hibernation

Expertise des études d'incidences N2000 : projet Tour de Côme, plan d'épandage à proximité de la Narse d'Espinasse, cabane à chevaux sur la RNR des Cheires et grotte de Volvic, œuvres d'art au sommet du puy de Dôme, réouverture du Puy de la Rodde, manifestations sportives et culturelles...

Lutte contre l'érosion, les dégradations et dérangement par la maîtrise de la fréquentation des activités de loisir : surveillance et sensibilisation assurée par les gardes-nature (rondes, relevé d'infractions, points info garde...)

Préparation de la **candidature au nouveau PAEC**.

Maintien de la mosaïque de milieux naturels :

- les contrats MAEC signés en 2016 sont arrivés à leur terme en 2020.

En attendant la finalisation de la nouvelle PAC, des contractualisations annuelles ont été proposées pour les agriculteurs déjà engagés. Les trois estives collectives concernées ont été rencontrées pour mettre à jour les plans de gestion pastoraux et faire le point sur les engagements à respecter.
- échanges sur les projets des Associations Syndicales Libres de Ceysat
- poursuite de la collaboration avec le Lycée Agricole de Rochefort-Montagne pour l'activité du troupeau mobile gardé et la gestion pastorale des puy de Vichatel, Jumes et Coquilles
- préparation d'une étude d'évaluation de l'état de conservation des milieux agro-pastoraux
- accompagnement de l'association des propriétaires du Puy de la Vache et Mey dans le cadre du Schéma partagé de gestion des puy de La Vache, Lassolas, la Mey, Pourcharet
- participation à l'enquête sur la Chouette de Tengmalm et la coordination du réseau d'observateurs, ainsi qu'au suivi annuel des effectifs réalisé par la LPO et Chauves-Souris Auvergne
- suivi des mesures Natura 2000 pour les milieux ouverts dans le cadre de l'appel à manifestation Intérêt OFB - MNHN.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Document d'objectifs (DOCOB) et périmètre

L'évaluation du précédent DOCOB a été finalisée et présentée en COPIL du 22 mars 2022.

Le **nouveau DOCOB** a été élaboré, notamment à travers d'une importante concertation, et a été présenté et validé lors du comité de pilotage du 5 décembre 2022.

La révision de ce document repose également sur **une modification du périmètre qui s'est concrétisée en 2022** : après une première phase de concertation à l'attention des propriétaires en 2021, elle s'est poursuivie en 2022 par la rencontre de différents propriétaires et Communes. Ces démarches ont permis de finaliser la proposition de périmètre. Le comité de pilotage du 5 décembre a permis de valider ce nouveau périmètre, qui sera soumis à consultation officielle par le préfet lors du premier trimestre 2023.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes d'Aydat, d'Orcines, de Ceysat, Nébouzat, Saint-Genès-Champanelle, Saint-Ours, Saulzet-le-Froid, Volvic

PARTENAIRES

DDT et Département du Puy-de-Dôme, EPCI, Communes concernées, ONF

FINANCEURS

Etat, Europe



CONTACT

Nadège Guimard
04 73 65 64 28 | nguimard@parcdesvolcans.fr



Flore du site Natura Chaîne des Puys © SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DU SITE NATURA 2000 « MONTS DORE »

La désignation du site des Monts Dore en site Natura 2000 vise la préservation :

- prioritairement des pelouses et landes d'altitudes réparties et entretenues par l'activité pastorale, essentiellement ovine et bovines et les tourbières
- et également habitats de landes, de mégaphorbiaies, hêtraies, saulaies subalpines et prairies humides.

L'année 2022 constitue la 9^e année d'animation du site par le Syndicat mixte du Parc, au regard du document d'objectifs actualisé en 2014.



Principales actions menées

- **participation des gardes** Natura 2000 à un chantier de restauration du chemin de randonnée passant par le Val de Courre et menant au col de Courre, en lien avec les agents des réserves naturelles du Sancy et de la Communauté de Communes du Massif du Sancy
- **organisation de 3 chantiers participatifs** par les gardes Natura 2000 avec le groupe ERAMET, l'équipe Esprit Volcan Team Trail, les seuillards et des étudiants en terminal STAV au lycée de Rochefort-Montagne
- **restauration du cours d'eau « des Mortes »** sur le plateau du Guéry et **mise en défens d'une zone humide et du ruisseau à l'Est du lac de Guéry** (avec mise en place de 8 abreuvoirs) par l'équipe technique du Syndicat mixte du Parc
- prise en main progressive de l'**outil Geotrek** pour optimiser et hiérarchiser les travaux à engager sur les différents sentiers de randonnées
- **relevé de la fréquentation** du site grâce aux écompteurs (stabilisation, voire légère diminution généralisée de la fréquentation en comparaison avec 2021)
- contribution à la mise en place du **Plan Pastoral Territorial** des Volcans d'Auvergne et au projet de mise en place d'une signalétique pastorale
- assistance aux **évaluations des incidences et suivi des manifestations** (13 événements sportifs, dont 2 motorisés)
- **surveillance, sensibilisation** (dont point info garde estival hebdomadaire dans le Val de Courre, le col de la Croix St Robert et le col de la Croix Morand, **veille écologique** (dont prospections pour l'amélioration des connaissances sur l'Apollon et suivi des chouettes de Tengmalm sur le secteur du Massif du Sancy), **entretien, accompagnement de l'activité pastorale**, assurés par les gardes nature
- **échanges réguliers avec l'ONF et les propriétaires privés** concernant des aménagements et orientations de gestion forestière
- contribution à un **projet de desserte forestière** sur la Communauté de Communes du Massif Sancy porté par le Département du Puy de Dôme
- participation à une **journée de sensibilisation des propriétaires privés sur l'intérêt écologique des forêts** (organisé par le Centre National de la Propriété Forestière dans le cadre d'une action du CVB)
- liens avec la gestion des ENS lacs du Guéry et de Servières
- organisation du **projet pédagogique « Un berger dans mon école »** destiné aux scolaires
- préparation de la **candidature au nouveau PAEC**.



Chantier Est lac du Guéry © SMPNRVA



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Chantier Ouest lac du Guéry © SMPNRVA

Mise en place des Mesures Agro-environnementales (MAEC) sur le site :

- rencontre des bergers des estives ovines sur le terrain par les gardes nature permettant, notamment de rappeler les engagements des MAEC
- prise de contact avec l'ensemble des contractants des MAEC arrivant à échéance, pour dresser le bilan de chaque exploitation ; à l'exception d'un exploitant, l'ensemble des bénéficiaires a de nouveau contractualisé des MAEC pour 2022, avec parfois des modifications à la marge.
- poursuite du suivi photographique des zones de mise en défens prévues dans les MAEC lancé en 2017 comme outil de suivi visuel de l'évolution de la dynamique de la végétation.



 Site Natura 2000 Monts-Dore © B-Moisson SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes de Besse-et-Saint-Anastaise, Chambon-sur-Lac, Chastreix, La Tour d'Auvergne, Le Mont-Dore, Murat-le-Quaire, Murol, Orcival, Perpezat, Picherande, Rochefort-Montagne et Saulzet-le-Froid

PARTENAIRES

DDT et Département du Puy-de-Dôme, EPCI, Communes concernées, ONF

FINANCEURS

Etat, Europe



CONTACT

Xavier Jaladon
04 73 65 64 00 | xjaladon@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DES SITES NATURA 2000 « MASSIF CANTALIEN » ET « ZPS MONTS ET PLOMB DU CANTAL »

La désignation du site « Massif Cantalien » en site Natura 2000 englobe la partie sommitale du grand volcan cantalien, exceptionnel par sa grande diversité végétale se traduisant par la présence de tourbières de pente et de 22 habitats d'intérêt communautaire.

Celle du site « ZPS Monts et Plomb du Cantal » concerne l'ensemble du massif et ses alentours, cadre d'intenses passages migratoires, notamment en automne, mais également au printemps. De nombreuses espèces fréquentent le site, où les crêtes abritent des habitats propices à une avifaune originale.

L'année 2022 constitue la 12^e année d'animation du site Natura 2000 « Massif Cantalien » et 11^e année d'animation du site Natura 2000 « Monts et plomb du Cantal » par le Syndicat mixte du Parc, au regard de leurs documents d'objectifs respectifs.

Principales actions menées

- Réalisation de quelques **travaux** d'entretiens sur les zones de travaux précédentes, état des lieux de l'état des sentiers et un projet de diagnostic et de planification de futurs travaux (dont diagnostic des travaux à venir sur le PR « Téton de Vénus » et le GR400 en lien avec Hautes Terres Communauté), suivi photographique des chantiers majeurs déjà réalisés (puy Griou, Mary, de Chavaroche, de la Tourte)
- 5^e année de mise en œuvre du **projet ELEVE** (Eleveurs – Environnement – Vétérinaires)
- Elaboration de la candidature du **PAEC** Massif cantalien, suivi des dossiers **MAEC** qui ont pu être engagés pour une année supplémentaire
- Échanges avec :
 - le **Groupe pastoral Puy Mary Volcan du Cantal** pour porter à connaissance les enjeux environnementaux présents sur l'estive (habitats, espèces, loup, conciliation tourisme, besoins en équipements...)
 - l'**association ovine Puy Mary Monts du Cantal** pour réaliser un état des lieux succinct de la conduite pastorale et des problématiques rencontrées, mais aussi apporter des éléments d'informations sur la sensibilité des milieux, faciliter la conciliation des usages (notamment en lien avec les randonneurs et pratiquants de VTT et la SAEM du Lioran)
 - **5 éleveurs** pour informer sur les interactions bétail-vautours.
- **Porter à connaissance et évaluation des incidences de 18 projets** (manifestations sportives, travaux, activités de pleine nature)
- **Recensement des arbres d'intérêt écologique** sur la parcelle 7 de la forêt communale de Laveissière en amont du martelage
- **Veille environnementale**, dont suivi des 19 espèces ciblées (Aigle botté, Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-blanc, Chouette de Tengmalm, Faucon pèlerin, Grand duc d'Europe, Chouette de Tengmalm, Milan royal, Milan noir, Pic noir, Pie grièche écorcheur, Râle des genêts, Vautour fauve) avec saisie de 297 données dans l'outil Geonature, observation des aires de reproduction des rapaces, recherche de la Chouette de Tengmalm et du Grand-Duc d'Europe.



 Sapinière mature © A-Bley SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

- **Surveillance du site et relevés d'infraction par les gardes-nature**, suivi de l'obligation de remise en état des pistes de VTT enduro sur le secteur Aiguillon/Rocher du Cerf porté par la SAEM du Lioran
- **Organisation de visites et d'animations** pour faire connaître et découvrir le site (dont les événements « Prat de Bouc se raconte les 2 et 3 juillet » et « Fête de la montagne le 24 juillet »), mise en place d'un point info-garde en été au col de Prat de Bouc et au Pas de Peyrol en partenariat avec le Syndicat mixte du Puy Mary et Hautes Terres Communauté (674 personnes touchées)
- **Articulation avec d'autres politiques publiques :**
 - suivi de la mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial porté par le SMPNRVA en lien avec Auvergne estive
 - rencontre avec la SAEM du Lioran pour faire un point sur les projets de diversification de la station
 - participation au Comité Départemental des ENS du Cantal
 - rencontre de Gilles Thébaud et Maxime Loos dans le cadre d'un projet de recherche de caractérisation phytosociologique des végétations de ouvertes du massif cantalien porté par les Univege
 - échanges avec Hautes Terres Communauté autour des possibilités d'actions partenariales, suivi du PLUi
 - participation à la journée du réseau du Conservatoire botanique national du Massif central



- suivi du projet pédagogique « Un berger dans mon école » porté par le SMPNRVA
- accueil de 2 journées de formation mutualisées entre les deux sites Natura 2000 animées par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, ainsi qu'une journée de formation dispensée le Centre National de la Propriété Forestière sur la reconnaissance des dendromicrohabitats des arbres.

- Préparation de la **candidature au nouveau PAEC**.

Document d'objectifs (DOCOB) et périmètre

L'année 2022 a été consacrée à **finalisation de l'évaluation des DOCOB**, effectuée par un chargé de mission recruté spécifiquement pour cette mission. Le nouveau DOCOB commun aux deux sites a été réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et validée lors du comité de pilotage du 8 décembre 2022.

La procédure de **modification du périmètre de la ZPS « Monts et Plomb du Cantal »** a été initiée par le Syndicat mixte du Parc et l'Etat. La proposition finale de périmètre qui résulte de la concertation territoriale a été présentée pour validation aux membres du comité de pilotage le 8 décembre 2022. Celle-ci a reçu un avis favorable à la majorité, seule la commune de Saint-Paul-de-Salers ayant émis un avis défavorable. La consultation officielle des communes devrait intervenir au 1er trimestre 2023.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes d'Albepierre-Bredons, de Brezons, Cézens, Laveissière, Lavigerie, Le Claux, Le Falgoux, Le Fau, Malbo, Mandailles-Saint-Julien, Pailherols, Paulhac, Saint-

Clément, Saint-Genès, Saint-Paul-des-Blats, Saint-Paul-Salers
 Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
 Date de télétransmission : 03/10/2023
 Date de réception préfecture : 03/10/2023

PARTENAIRES

DDT et Département du Cantal, Hautes-Terres communauté, SMPM, LPO, CBNMC, ONF

FINANCEURS

Etat, Europe



CONTACT

Aimie Bley
 04 71 20 22 10 | abley@parcdesvolcans.fr

ELABORATION DE 4 PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

Le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne s'est appuyé sur les sites Natura 2000 qu'il anime pour permettre aux agriculteurs de contractualiser des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC). Comme précédemment, ces mesures impulsent ou confortent des pratiques agricoles cohérentes et jugées favorables à l'environnement.

Nouvelle programmation PAC 2023-2027

Après avoir participé au groupe de travail régional d'élaboration, le Syndicat mixte du Parc a répondu aux appels à projets régionaux. Il s'agissait d'élaborer chaque Projet Agro-environnemental Climatique (PAEC) en identifiant les territoires de mise en œuvre, les pratiques agricoles et les sensibilités environnementales.

Le croisement de ces éléments a permis de définir des actions opportunes pour que les pratiques agricoles soient en adéquation avec les milieux naturels et les espèces.

Parmi ces actions, les **MAEC** sont les principales. Basées sur le volontariat, elles s'appuient sur des cahiers des charges adaptés à la parcelle sous forme de résultats (diversité floristique de la prairie) ou de plan de gestion (définition fine des modalités d'utilisation de la parcelle pour un bon équilibre agro-écologique).

Ces pratiques peuvent avoir pour effet une diminution de rendement agricole, du travail supplémentaire ou des investissements. De fait, en contrepartie de ces impacts, des **indemnités** financières sont prévues pendant les 5 ans de l'engagement.

OBJECTIF CHARTE

3.1.1.2 Préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture

LOCALISATION

Sites Natura 2000 « Chaîne des Puy », « Monts Dore », « Artense », « Cézallier », « Zones humides de la région de Riom-es-Monatgnes », « Tourbières et zones humides du nord-est du massif cantalien », « Massif cantalien », « Monts et Plomb du Cantal » et estives collectives voisines

PARTENAIRES

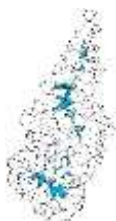
Agriculteurs, organismes agricoles

FINANCEUR

FEADER et Etat

CONTACT

Elodie Mardine | 04 73 65 64 11
emardine@parcdesvolcans.fr



8 sites Natura 2000 et les estives collectives comme base

Au regard des zonages éligibles et des enjeux agro-environnementaux du territoire, le Syndicat mixte du Parc a décidé de candidater dès 2022 avec **4 PAEC sur l'ensemble des 8 sites Natura 2000** qu'il gère et des estives collectives voisines. Les objectifs sont donc de préserver :

- > la biodiversité prairiale dans un contexte de végétation dynamique dans la Chaîne des Puy
- > les milieux subalpins des Monts Dore et du Massif cantalien
- > les lacs, tourbières et zones humides du Cézallier et de l'Artense.

Après analyse régionale, les 4 PAEC ont été retenus conformément aux candidatures, avec cependant une diminution du budget alloué en lien avec le volume de demandes de l'ensemble des opérateurs.

Organisation et objectifs de contractualisation

Au total, en 2023, ce sont **107 exploitations** agricoles qui pourraient être accompagnées pour l'engagement de **8 509 ha** et un **montant sur 5 ans de 4 890 000€**.

Afin d'accompagner ces éleveurs, 5 agents du Syndicat mixte du Parc seront mobilisés : 1 sur chaque territoire et 1 spécifiquement sur les estives collectives.

Au vu de la charge de travail, une 2^e année d'engagements a été sollicitée auprès des financeurs, mais les besoins seront affinés courant 2023 en lien avec les résultats de la 1^{ère} année.



 Pâturage de Salers dans les Monts du Cantal © Eve Lancéry

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PUY-DE-DOME « MONTAGNE DU MONT »

L'année 2022 a été marquée par :

- Y la réalisation du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves forestières (PSDRF)
- Y la finalisation du plan de gestion et son passage devant le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- Y la préparation de la deuxième tranche de travaux de coupes d'épicéas (plusieurs réunions ont eu lieu avec les partenaires concernés par le chantier, ainsi qu'une réunion de consultation des habitants)
- Y la réalisation de suivis annuels et la gestion courante du site.

Suivis floristiques et faunistiques

Un doublement entre 2019 et 2023 de la richesse spécifique a été observé lors du relevé du transect de végétation dans le site. Aucun individu de merle à plastron n'a été contacté cette année durant la période de reproduction.

Les **relevés terrain du PSDRF** ont été réalisés sur 43 placettes sur 12 jours par équipes de 2 à 4 personnes. Le diamètre de 2 155 arbres (morts ou vivants) et souches a été mesuré ; seulement 1739 sont porteurs de dendromicrohabitats. Le diamètre moyen des arbres mesurés est de 32 cm. 33 placettes sont concernées par de la régénération ligneuse, la présence de pousses de hêtres n'a été observée que dans deux placettes (n°203 et 2014).

Comme attendu au vu des caractéristiques de la plantation, le gros bois mort au sol (supérieur à 30 cm de diamètre) est peu présent dans l'ENS. Il est présent sur 29 placettes avec un diamètre moyen de 37,6 cm.

En 2022, **475 données naturalistes** ont été relevées au sein du site.

Les 6 passages sur les 13 transects de suivi des papillons de jour ont été réalisés en 2022. 53 espèces ont été contactées pour un nombre total de 758 individus relevés.



Réalisation d'une des placettes du PSDRF
© A-Prime SMPNRVA

Futurs travaux et gestion courante

De nombreuses réunions et temps d'échanges informels ont eu lieu au cours de l'année 2022 avec l'ONF, le Département 63 et une entreprise de débardage à cheval pour définir les modalités de la **prochaine tranche de travaux**. La technique privilégiée est l'utilisation du câble-mat couplée au débardage à cheval. Le martelage a été réalisé ainsi que les conventions de passage nécessaires au chantier.

L'éco-compteur a comptabilisé 33.883 passages sur l'année 2022. 19 infractions ont été relevées dans ou à proximité de l'ENS.

La cartographie du plan de gestion a été améliorée, le cahier des charges écologique du chantier intégré et l'ensemble présenté au CSRPN le 20 octobre 2023. Un excellent retour de cette instance a été fait sur le plan de gestion de l'ENS.

De nombreux temps d'échanges avec le Département 63 ont permis une bonne gestion courante du site. Le suivi budgétaire a bien été assuré en 2022. Le montant des dépenses s'élève à 28 150 euros pour la gestion du site et 1 800 euros pour la finalisation de l'étude araignées.



OBJECTIF CHARTE
2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION
Commune de Chastreix

PARTENAIRES
Département du Puy-de-Dôme,
ONF, Communauté de
Communes du Massif du Sancy

FINANCEUR
Département du Puy-de-Dôme

CONTACT TECHNIQUE
Amanda Prime | 04 73 21 41 74
aprime@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE « VALLEE DE CHAUDEFOUR »

L'objectif premier d'une réserve naturelle est la sauvegarde du patrimoine biologique et géologique. Cette protection a permis de faire de ce site glaciaire né il y a 600 000 ans, l'un des cœurs de nature à l'échelle du Parc et du massif du Sancy. La réserve naturelle offre en effet une flore et une faune protégées typiques des Alpes et des paysages à couper le souffle, qui font la fierté des habitants du massif. C'est dans le cadre de missions précises (protéger, gérer, sensibiliser) que de nombreuses actions, avec l'aide de partenaires techniques, scientifiques et financiers, ont été réalisées et, ont contribué à faire de ce territoire un espace reconnu et apprécié par de nombreux visiteurs. Aujourd'hui, fort de cet ancrage local, de nouveaux enjeux se présentent dans le contexte du changement climatique. La Réserve devient un site de référence scientifique nationale en contribuant à l'observation de ses effets sur les milieux naturels.

Actions en lien avec le changement climatique

Au regard du **changement climatique**, la réserve naturelle de la Vallée de Chaudfour étudie les liens entre d'éventuels changements dans les sols et le développement de 3 espèces floristiques de son territoire : la Jasione crêpe d'Auvergne, le Gnaphale nain et le Carex vaginé.

Ce travail se base sur un inventaire pédo-géologique mené sur les différentes stations de ces plantes pour identifier les grands types de sols présents. En fonction des résultats, deux sites représentatifs ont été choisis pour y réaliser un suivi à plus long terme (6 ans) et ainsi déterminer les éventuelles variations de quelques caractéristiques importantes de ces sols.

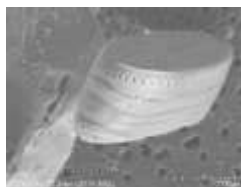


Zone de relevés de terrain pour l'inventaire pédo-géologique
© Jean marcel Morel-Terra Mater

Autres études et suivis d'espèces

Inventaire des diatomées (algues brunes unicellulaires dont la taille varie entre 2 millièmes de mm et 1 mm) ; une richesse exceptionnelle de 232 espèces a été observée dans la réserve, dont :

- 2 nouvelles espèces découvertes pour le Puy-de-Dôme : *Odontidium hyemale* et *Genkalia digitalis*
- 1 nouvelle espèce (genre *Gomphosphenia*) observée et décrite dans le ruisseau de Pérouse. Différentes caractéristiques telle que la forme, les dimensions et les structures des aréoles permettent de la différencier des autres espèces. Cette espèce s'appelle *G.vallei* en l'honneur d'Eric Vallé conservateur de la réserve. Un article a été soumis à la revue Phytotaxa et accepté (Beauger et al. 2022).



Dans le cadre de l'inventaire des diatomées, photo de *Gomphosphenia vallei*
© Aude.Beauger-Université d'Auvergne

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Commune de Chambon-sur-Lac

PARTENAIRES

DREAL Auvergne Rhône-Alpes, SHNAO, Aude Beauger Université d'Auvergne, Chauve-souris Auvergne, AEM du bureau des guides de Murot, RNN de Chastreix-Sancy, RNF, Géolab, CRNS, Terra Mater, Véronique Genevois (Docteur en pédologie)

FINANCEURS

DREAL Auvergne Rhône-Alpes, ONF, Europe (FEDER), Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Poursuite du **suivi triennal des variations altitudinales des espèces végétales en limite de leur aire de répartition** (Euphorbe d'Irlande, Rosier des Alpes) et du suivi phénologique annuel des plantes à fleurs.

Poursuite des opérations en cours comme les **suivis faunistiques** dont la 7^e année de la vipère péliade et le suivi du papillon Apollon.

Fin des inventaires entomofaune Hyménoptères Apoidea (abeilles, bourdons), Hyménoptères prédateurs (Spheciformes, Pompilidae, Vespidae) et Microlépidoptères, ainsi que l'inventaire des Mollusques.

Accueil, sensibilisation et surveillance

Au vu du succès des années passées, l'exposition sur les serpents a été reconduite à la maison de la réserve. Dans le cadre des animations estivales de Chambon-sur-Lac, des sorties sur la faune et la flore ont été réalisées par le personnel de la réserve. 2 gardes animateurs saisonniers viennent en renfort de l'équipe de la Réserve pendant la période estivale afin de sensibiliser et informer les visiteurs.

GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE « ROCHER DE LA JAQUETTE »

Le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne est gestionnaire de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette pour le compte de l'Etat. Il est chargé d'assurer la conservation du patrimoine naturel.

L'année 2022 a vu la finalisation de la nouvelle stratégie de gestion pour les 5 prochaines années sur le périmètre étendu de la Réserve naturelle et la mise en œuvre des premières actions.

Un nouveau plan de gestion pour 5 ans

Le périmètre de la Réserve du Rocher de la Jaquette a été étendu par décret ministériel en juillet 2020, passant de 18 à 36 ha. Le gestionnaire a ensuite 2 ans pour établir un plan de gestion intégrant les nouveaux enjeux de conservation. Sa rédaction implique une longue démarche d'actualisation du diagnostic écologique et socio-économique, de redéfinition des orientations de gestion et de programmation de nouvelles actions.

Dans le but d'identifier les enjeux du site sur la base de critères objectifs, et non pas seulement à dire d'experts, une méthode a été mise en place : ainsi, **une grille de hiérarchisation a été établie en croisant la valeur patrimoniale des espèces avec la responsabilité du site pour leur conservation.** La construction de cet outil a bénéficié de l'appui des partenaires scientifiques de la réserve.

3 grands enjeux de conservation ont été retenus :

- > **les milieux rupestres**, composés d'éboulis, de corniches et d'affleurements rocheux, support de végétations pelousaires, arbustives et forestières considérées comme primaires et stables. Ils doivent être protégés des pressions, et notamment du pâturage, pour garantir leur intégrité
- > **la richesse faunistique des coteaux thermophiles**, fruit du passé agro-pastoral du site qui a maintenu une mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts favorables à de nombreux insectes, oiseaux et reptiles. Leur préservation passe par la poursuite et l'amélioration de la gestion éco-pastorale
- > **les milieux forestiers du vallon de Badenclaud**, laissés en libre évolution depuis près d'un siècle, qui présentent aujourd'hui une assez forte naturalité. La non-intervention reste le mode de gestion privilégié.

Mise en œuvre du programme d'actions

Le plan de gestion 2022-2026 a établi un programme ambitieux d'acquisition de connaissances visant à mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes, préciser les enjeux de biodiversité et définir des indicateurs de la qualité des milieux et des effets de la gestion.

Les premières actions ont été lancées en 2022 :

- > étude des syrphes,
- > inventaire des araignées,
- > inventaire des bryophytes,
- > étude des oiseaux nicheurs,
- > étude climatologique,
- > étude des sources et suintements.

OBJECTIF CHARTE
2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION
Commune de Mazoires

PARTENAIRES
Commune de Mazoires, éleveur, SHNAO, bureau d'études Cyril Courtial, bureau d'études Pépin-Hugonnot, Association RN Lac de Remoray nselberg

FINANCEUR
DREAL Auvergne Rhône-Alpes

CONTACT
Lionel Pont | 04 73 65 64 07
lpont@parcdesvolcans.fr



Installation pour la réalisation d'un inventaire des syrphes dans la réserve
© L-Pont SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

MISE EN OEUVRE DU CONTRAT VERT ET BLEU DES VOLCANS D'Auvergne

Animé par le Syndicat mixte du Parc, le Contrat Vert et Bleu (CVB) des Volcans d'Auvergne, dispositif opérationnel impulsé par la Région, a pour objectif de préserver et restaurer les corridors écologiques et la biodiversité. Elaboré de façon concertée avec le territoire, ce contrat vert et bleu regroupe 28 maîtres d'ouvrage et 51 actions sur la période 2020-2025 autour des principaux enjeux des trames verte, bleue et noire. Il est entré en phase opérationnelle depuis sa validation par la Région en septembre 2020. Le Syndicat mixte du Parc est maître d'ouvrage de plusieurs actions et assure également le suivi technique des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage.

L'année 2022 a été consacrée au suivi des actions engagées précédemment et à la mise en œuvre de la 2^e année du contrat sans toutefois y avoir consacré l'intégralité du temps d'animation initialement prévu : du fait de mouvements de personnel au sein du service « patrimoine naturel » et de l'attente, par de nombreux maîtres d'ouvrage, du nouveau programme FEDER pour engager leurs actions.

Gouvernance du contrat et communication

Actions portées par le Syndicat mixte du Parc.

- G01 - Animation du contrat vert et bleu, coordination des 28 maîtres d'ouvrage, suivi administratif et financier (centralisation et pré-instruction de dossiers de subvention auprès de la Région), organisation de 5 comités techniques et thématiques. L'évolution des missions de la coordinatrice du contrat à partir de mi 2022 a affecté le temps dédié à cette action.
- G02 - animation du volet communication / sensibilisation : le non remplacement, depuis mi 2022, de la chargée de mission a affecté la réalisation de cette action. Malgré l'annulation de plusieurs événements prévus, a pu être organisée **une opération importante : la fête du plateau du Limon, à Dienne, les 11 et 12 juin 2022.**



Départ d'une sortie découverte lors de la fête du plateau du Limon © E-Alcaïde SMPNRVA

- G04 - Programme pédagogique scolaire « un berger dans mon école ».

Actions en faveur de la trame noire

Animation de l'action trame noire, avec l'élaboration du plan d'action suite au diagnostic des pollutions lumineuses réalisé en 2021.

Actions en faveur de la trame agropastorale

Actions portées par le Syndicat mixte du Parc.

- Plusieurs études ont été menées en 2021-2022 afin d'améliorer la connaissance des singularités du territoire et d'identifier les enjeux de préservation et priorités d'intervention.
- **En amont de l'accompagnement des éleveurs volontaires vers des pratiques de gestion durable :**
 - > deux réunions d'informations ont été organisées
 - > des diagnostics individuels d'exploitations et diagnostics pastoraux

Actions suivies par le Syndicat mixte du Parc.

- P01 - Suivi et développement d'une stratégie de conservation pour les végétations subalpines des massifs du Sancy et des Monts du Cantal par le Conservatoire Botanique du Massif Central
- P02B – rédaction d'un guide des zones humides du Limon par le CBNMC
- P03 - ELEVE2 : maîtrise du parasitisme des troupeaux en respectant l'environnement menée par le Groupement Technique des Vétérinaires
- P04 - Plan d'action Pie-Grièche Grise porté par la LPO
- P05 - Plantation de linéaires bocagers et restauration de linéaire bocager existant par la Mission Haie et la Fédération de chasse 63.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Actions en faveur de la trame forestière

Actions portées par le Syndicat mixte du Parc.

Le départ fin 2021 non remplacé de l'agent en charge de ces actions n'a pas permis d'assurer la mise en œuvre des actions du volet forêt.

- F01 - Gouvernance forêt : comité de suivi « forêt du Parc » (syndicat mixte du Parc, l'ONF, le CRPF et la COFOR) non réuni
- F02 - Diagnostic pour identifier et caractériser les peuplements matures en forêt publique sur le territoire du Parc des volcans
- F03 - Renforcer la préservation des zones à enjeux écologiques dans les documents de gestion des forêts publiques et privées : expertise apportée aux aménagements forestiers publics du SMGF de Chambon-sur-lac et de Rochefort-Montagne
- F09 – poursuite de la réflexion pour déployer le dispositif Sylv'Acctes avec plusieurs réunions avec l'association Sylv'Acctes et Clermont Auvergne Métropole.

Actions suivies par le Syndicat mixte du Parc :

- F04 - Mise en place d'une trame de vieux bois en forêt publique par l'ONF
- F05 - animation foncière par la COFOR (étude foncière)
- F08 - Trame de vieux bois en forêt privée par le CRPF : création d'un martelloscope dans les gorges de la Rhue.

Actions en faveur de la trame bleue

Actions suivies par le Syndicat mixte du Parc.

- E04 - Aménagements de points d'abreuvement et de franchissement par les communautés de communes Dômes Sancy Artense et Massif du Sancy
- E05 - Dynamique des peuplements piscicoles en zones d'estives par la FDAAPPMA du Cantal (dont le plateau du Limon)
- E09 - reconquête de la qualité des milieux de la Haute Tarentaine mené par EDF, visant à réduire l'impact des aménagements hydroélectriques sur le lac de la Crégut
- E11 - Gestion durable de l'eau au sein des exploitations agricoles : opération pilote portée par les chambres d'agriculture du Cantal et du Puy-de-Dôme
- E13 - Inventaire des écrevisses par analyse de l'ADN environnemental par les FDAAPPMA du Cantal et du Puy de Dôme
- E16 - Restauration et suivi de tourbières, marais et milieux humides associés par le CEN Auvergne (secteur Bourdouze / Montcineyre)
- E18 - Cellules d'assistance techniques Sources de la Dordogne Sancy Artense / Rhue -Sumène -Plateau du Limon par le CEN Auvergne
- E20 - Etude relative à la valorisation de la Haute Dordogne par EPIDOR
- E21 - Etude relative à l'avenir du barrage de la Bourboule par EPIDOR
- E24 - Aménagements de passages à petite faune par le Conseil départemental du Cantal (réalisation d'études préalables)
- E25 - Restauration de la continuité écologique au droit du Pont de Chapsal par le Département du Cantal (réalisation d'études préalables).

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.2 Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue

LOCALISATION

Territoire du PNRVA hors CAM et SIGAL

PARTENAIRES

ONF, CRPF, COFOR, CRPF, CENA, CBNMC, GTV, LPO, Mission Haies, FDC63, FDAAPPMA 15 et 63, EDF, Chambres d'Agriculture 15 et 63, SMVVA, EPIDOR, Conseil Départemental 15, Communautés de Communes Dômes Sancy Artense, Massif du Sancy, Pays de Gentiane, Sumène Artense, Pays de Mauriac, Pays de Salers, Hautes Terres Communauté

FINANCEURS

Région et DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Agence de l'eau Adour Garonne, FEDER Massif Central, LEADER Volcans d'Auvergne, Département 63, CAM

CONTACT

Nadège Guimard | 04 73 65 64 28
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



PRESERVATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES AGRO-PASTORALES, DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU DU PLATEAU DU LIMON

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a engagé dans le cadre du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne, un programme en faveur de l'agriculture durable et de l'environnement sur le plateau du Limon. Objectifs ? Accompagner et valoriser les systèmes d'élevage pour garantir le maintien des prairies à flore diversifiée, des surfaces pastorales et la préservation de la ressource en eau.

L'étude d'un espace riche en biodiversité

Vaste plateau basaltique de 5 095 ha situé entre 1 200m et 1 620m d'altitude sur les rebords du stratovolcan cantalien, entre les vallées de la Santoire à l'Est et de la Petite-Rhue à l'Ouest, le plateau du Limon constitue **l'un des plus vastes réservoirs de biodiversité du Massif central** pour ses milieux agro-pastoraux. 112 exploitations agricoles sont concernées.

Plusieurs études préalables ont été menées en 2021-2022 afin d'améliorer la connaissance des singularités du territoire et d'identifier les enjeux de préservation et priorités d'intervention :

- > inventaire de l'avifaune (prestation LPO)
- > diagnostic des cours d'eau et des zones humides (PNRVA/CCPG)
- > typologie des zones humides du plateau du Limon (CBNMC)
- > inventaire de l'Azurée des mouillères et des orthoptères (Syndicat mixte du Parc).



Valorisation auprès des acteurs locaux

Elles constituent un préalable à l'accompagnement des éleveurs volontaires vers des pratiques de gestion durable. Dans ce cadre, **deux réunions d'informations** auprès des éleveurs ont permis de recueillir les premières candidatures. 13 exploitations individuelles et 2 estives collectives ont ainsi pu bénéficier d'une expertise-conseil en 2022.

Les **diagnostics individuels d'exploitations et diagnostics pastoraux** doivent aboutir à la construction d'un programme d'actions visant à améliorer l'utilisation des ressources naturelles par l'élevage et accompagner les agriculteurs concernés pour garantir le maintien des prairies à flore diversifiée, la préservation de la ressource en eau, des zones humides et des continuités éco-paysagères.

En complément, 5 élevages du plateau du Limon sont impliqués dans le second programme ELEVE porté par le GTV Auvergne et financé dans le cadre du contrat vert et bleu. Ce programme vise la réduction des traitements antiparasitaires.

En parallèle, des actions de sensibilisation et de valorisation ont été conduites à destination du monde agricole, des élus et habitants du territoire :

- > l'organisation par le Syndicat mixte du Parc de la **première édition de la Fête du plateau du Limon** les 11 et 12 juin à Dienne, pour découvrir les patrimoines du plateau du Limon
- > la réalisation d'un **guide de reconnaissance des zones humides** et d'une **plaquette de présentation des enjeux du Limon**, réalisés par le Conservatoire botanique national du Massif central.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.2 Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue

LOCALISATION

Plateau du Limon

PARTENAIRES

CBNMC, CEN Auvergne, FDAAPPMA15, LPO, Communautés de Communes Pays de Gentiane et Hautes Terres

FINANCEURS

Région Auvergne Rhône-Alpes, FEDER

CONTACT

Aimie Bley | 04 71 20 22 10

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



SENSIBILISATION AU ROLE ET A LA PRESERVATION DES POLLINISATEURS SAUVAGES

La pollinisation est un service écosystémique d'une importance considérable. Malheureusement, les pollinisateurs sauvages sont confrontés à des menaces de plus en plus intenses et de nombreuses espèces sont aujourd'hui en déclin.

En 2022, le Syndicat mixte du Parc a confié à la Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny la réalisation d'une synthèse des connaissances sur les insectes pollinisateurs sauvages présents sur le territoire. Au total, 99 195 données ont été compilées, documentant la présence de 2 463 espèces appartenant aux coléoptères, diptères, hyménoptères et lépidoptères. Ce travail de synthèse constitue un socle pour diffuser de l'information et sensibiliser le grand public aux enjeux de la pollinisation, à la richesse et la diversité des insectes pollinisateurs du Parc des Volcans d'Auvergne, mais aussi aux menaces qui pèsent sur eux.

Modalités employées, résultats obtenus

Comme l'explique le Plan National d'Actions des Pollinisateurs, « les insectes pollinisateurs rendent un service inestimable à la reproduction d'une grande partie des plantes à fleurs, qu'elles soient sauvages ou cultivées... ». L'insecte pollinisateur le plus connu est l'abeille domestique. Toutefois, ce sont plusieurs centaines d'espèces d'insectes appartenant à des ordres variés (dont les principaux sont les Hyménoptères, Diptères, Lépidoptères et Coléoptères) qui participent à la pollinisation des plantes à fleurs.

Par ailleurs, si certaines plantes peuvent être pollinisées par de nombreux insectes, d'autres ont développé des relations étroites avec une ou quelques espèces.

Les connaissances sur la répartition et l'abondance des espèces d'insectes pollinisateurs sauvages sur un territoire donné constituent les éléments de base pour définir les actions de conservation, mais aussi pour évaluer ces dernières en parallèle aux tendances de fond. Si certains groupes sont relativement bien connus (par exemple, les papillons Rhopalocères), les informations concernant la majorité des insectes pollinisateurs sont dispersées et souvent incomplètes.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.4 Développer une politique active en faveur des espèces à enjeu

LOCALISATION

Territoire du Parc

PARTENAIRES

SHNAO, Région Auvergne
Rhône Alpes, associations naturalistes...

FINANCEUR

Région Auvergne Rhône-Alpes,
Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Nadège Guimard | 04 73 65 64 28
nguimard@parcdesvolcans.fr



Valorisation des connaissances

La synthèse des informations sur les insectes pollinisateurs sauvages du Parc a été confiée en 2022 à la SHNAO. L'étude a permis de réaliser l'état des lieux des connaissances, un point sur la situation des espèces et populations et d'identifier les enjeux et menaces. Elle s'est déroulée en plusieurs phases :

- > compilation des données disponibles dans la littérature via une recherche bibliographique la plus exhaustive possible
- > rassemblement des connaissances issues de bases de données de la SHNAO, de l'AEA-Association des Entomologistes d'Auvergne et de partenaires naturalistes
- > consultation des sites participatifs dédiés aux pollinisateurs
- > examen d'une partie des collections historiques d'insectes.

Au total, **99 195 données ont été compilées pour cette synthèse, documentant la présence de 2 559 taxons dont 2 463 identifiés à l'espèce.** Cela correspond à environ 21% des espèces de France métropolitaine appartenant aux familles pour lesquelles des données ont été reçues. La donnée la plus ancienne date du 24/06/1897. Néanmoins, 87% des données sont récentes puisqu'elles ont été collectées entre 2010 et 2022. Parmi les espèces recensées :

- > 97 possèdent un statut de conservation défavorable à l'échelle européenne, nationale et/ou régionale (45 coléoptères, 17 diptères, 3 hyménoptères et 32 lépidoptères)
- > 4 dites envahissantes peuvent avoir un impact écologique et/ou économique important : la Coccinelle asiatique, le Frelon asiatique, la Pyrale du buis et le Brun des pélargoniums.



© B-Moisson SMPNRVA

Le résultat de cette synthèse sera valorisé à partir de 2023 par la création de 2 expositions pédagogiques et esthétiques complétées par un cycle de conférences.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



PREPARATION D'UN PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRAME NOIRE

Le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne pilote une opération en faveur de la trame noire dans le cadre du Contrat vert et bleu des Volcans d'Auvergne qu'il porte.



L'objectif est de préserver et restaurer des zones d'obscurité nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie des espèces nocturnes. Cette action contribuera à réduire les consommations d'énergie du territoire, ambition inscrite dans la Charte du Parc 2013 » 2028.

Concertations autour du diagnostic des pollutions lumineuses

Après avoir réalisé une cartographie croisée des zones à enjeux biodiversité et de celles concernées par la pollution lumineuse, ainsi qu'un travail de terrain de diagnostic avec les enregistrements réalisés en la matière en 2021, l'action s'est poursuivie en 2022 avec une large part consacrée à la concertation des acteurs socio-économiques, élus et partenaires. L'objectif était de faire connaître les résultats de cette étude et de construire un plan d'actions concerté pour 2023-25.

Les 16 et 17 mai et le 4 juin 2022, plus de 90 élus, acteurs locaux ont participé aux 5 rencontres territoriales (Marcenat, Murol, Murat, Vic-sur-Cère et Ceysnat) organisées par le Syndicat mixte du Parc, ainsi qu'à la Fête du Ciel et de la Terre (Landeyrat) organisée par l'OACC, pour présenter le diagnostic de la pollution lumineuse aux acteurs du territoire et discuter des pistes d'actions possibles.

Ces temps ont été l'occasion d'animer de nombreux échanges sur les pratiques locales des uns et des autres et de répondre aux questions liées à la réglementation, la sécurité, les financements...

Samedi 15 octobre, une quarantaine d'habitants et d'élus cantaliens se sont retrouvés à Albepierre-Bredons pour fêter le 14^e Jour de la nuit. Cette soirée organisée par le Syndicat mixte du Parc, Hautes-Terres Communauté, le SYTEC et Saint-Flour Communauté a permis à chacun de découvrir la nuit sous un nouveau jour.

Nicolas Houel, docteur en urbanisme nocturne, fondateur de l'Observatoire de la nuit, est venu interroger notre dépendance à la lumière artificielle et l'historique lié à nos rythmes nocturnes. Xavier Fournal et Gilles Chabrier, respectivement maires de Albepierre et Murat, ont témoigné de leurs expériences concernant la réduction de l'éclairage dans leurs communes, en évoquant les bénéfices financiers mais aussi les freins en terme d'acceptabilité des usagers, le cadre de vie... Ces présentations ont ouvert un débat animé sur le sujet de notre rapport à la nuit, nos usages et attentes.

A partir de 20h, la Commune a été plongée dans le noir total. Les participants ont pu profiter du ciel étoilé, écouter les cerfs bramer et reconnaître le chant de la chouette hulotte. Une déambulation à la lueur des flambeaux a permis à chacun de redécouvrir la magie de la nuit.



OBJECTIF CHARTE

2.1.2.4 Développer une politique active en faveur des espèces à enjeu

LOCALISATION

Territoire du Parc

PARTENAIRES

SDEC, SIEG, ANPCEN, IPAMAC

FINANCEUR

DREAL et Région Auvergne Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

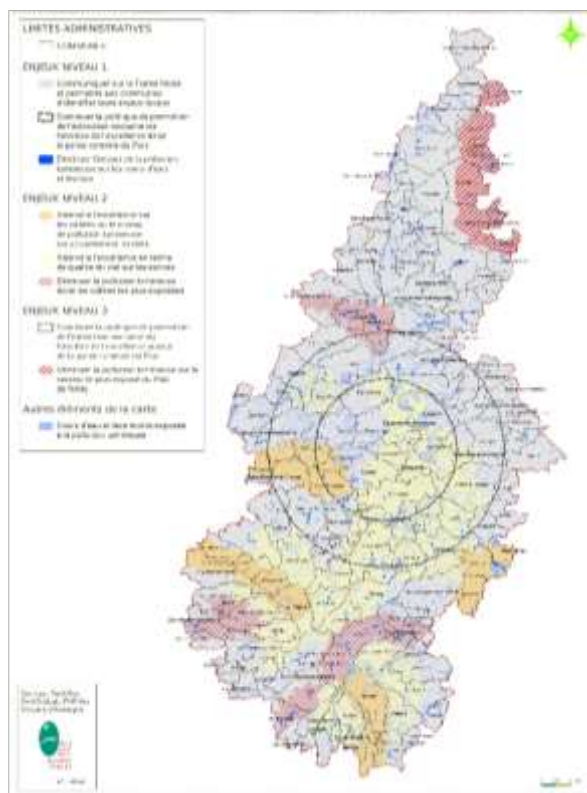
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Préparation du plan d'actions

Lors du 2^e COPIL Trame Noire du 31 janvier 2022 à Murat, il a été décidé de croiser directement la modélisation de la pollution lumineuse et les sous-trames forêt / eau et prairies, ce afin que chaque commune puisse identifier ses enjeux avec précision. L'analyse de ces cartes a permis de produire une carte de synthèse mettant en avant différentes zones et types de milieux comme les lacs et cours d'eau, visant soit restauration pour certains sites très impactés ou visant l'excellence d'autres. Les principales zones de pollution lumineuse se situent le long des vallées et grands axes de circulation, près des stations touristiques et en bordure de l'agglomération Clermontoise. Il existe par ailleurs un espace au cœur du Cézallier, ayant une qualité de nuit très intéressante.

Comme premières pistes d'actions évoquées, ont été proposées des actions de sensibilisation, des formations pour les acteurs locaux, une analyse scientifique des habitats, la recherche d'espaces tests de sobriété lumineuse privés et publics...



Cartographie des premières pistes d'actions en faveur de la trame noire dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Pour leur mise en œuvre en 2023 et 2024, ce plan d'actions a été chiffré ; il est envisagé de solliciter des fonds auprès de l'Europe via IPAMAC, de l'Etat via la DREAL Auvergne Rhône-Alpes et de collectivités locales via la convention « aggro porte » établie entre le Syndicat mixte du Parc et Clermont Auvergne Métropole.

Pour 2025, il s'agira de choisir des options selon l'avancement du sujet.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Les 3^e COTECH et COPIL Trame Noire du 28 juin 2022 a été consacré à un travail sur le plan d'actions pour 2023-25, la présentation d'un outil cartographique en ligne et un retour sur les réunions territoriales de mai.

Les cartes de pollution lumineuse en extrémité et milieu de nuit (données 2020) sont disponibles en ligne pour le territoire du Parc des volcans ainsi que pour une large bordure autour du Parc, à l'échelle communal et des EPCI. Consultable sur ce lien : <https://carto.parcdesvolcans.fr>

Une préfiguration de plan d'actions a été proposée et discutée lors de ces comités techniques et de pilotage. Les échanges lors de ces rencontres renforcent l'idée de sensibiliser tous les publics sur ce sujet et de mener des opérations expérimentales de terrain pour donner des exemples localement.

Il en ressort l'esquisse suivante du plan d'actions

Volet sensibilisation :

- Animations grand public, professionnels et élus autour de la nuit : Ce programme a pour objectif de proposer des animations culturelles, scientifiques, diagnostics participatifs...
- La production d'un support écrit relatif aux données de l'étude Trame Noire (cartes), un bref rappel de la réglementation et actions locales pour chaque commune du Parc.
- Guide pratique pour les socio-professionnels : réglementation, solutions concrètes d'amélioration de leurs équipements

Volet formation :

- Ambassadeurs Trame Noire : proposer de développer des compétences en local sur le sujet Trame Noire pour multiplier les possibilités d'accompagnement : +/- 4 jours
- Formation des acteurs éducatifs : +/- 1/2j, connaissances de bases sur Trame Noire avec un accent sur le volet biodiversité

Volet expérimentation :

- Accompagnement d'acteurs privés sur une opération pilote de sobriété lumineuse
- Accompagnement de territoires sur une opération pilote de sobriété lumineuse
- Diagnostic participatif, enlèvement des points inutiles, traitement des points trop impactant ou non-réglementaires, réduction puissance installée, analyse d'ambiance, propositions chiffrées.

MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES FAUNE-FLORE PROPRE AU PARC DES VOLCANS D'Auvergne

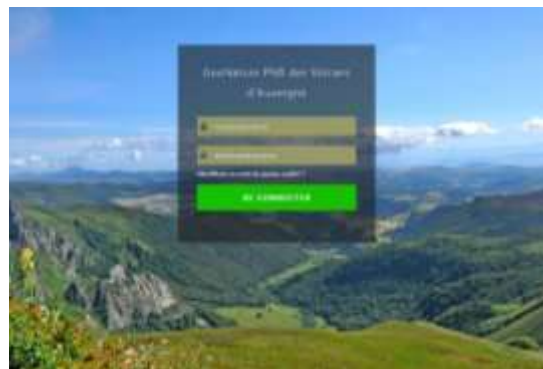
Depuis sa création, le Syndicat mixte du Parc collecte directement ou par dans le cadre d'études, des informations sur les espèces de faune et de flore sur le terrain. Divers partenariats lui permettent également d'échanger des données naturalistes avec de multiples structures et personnes ressources.

Cependant, il n'existait pas d'outil unique pour réunir, organiser, mettre à jour et sauvegarder les données collectées, en interne et en lien avec les partenaires. A cet effet, en 2022, le Syndicat mixte du Parc a installé la base de données dédiée à ces fonctions.

Le choix du Geonature

Cette solution technique est un outil libre open source utilisée dans les parcs nationaux et les Parcs Naturels Régionaux de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Elle est hébergée sur des serveurs mutualisés, en France, dans deux lieux différents pour assurer sa sauvegarde.

En lien avec la gestion du Système d'Information Géographique et avec l'aide d'une garde et chargée d'études de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy du Syndicat mixte du Parc, la compilation des données faune-flore du territoire – précédemment enregistrées sur les bases SERENA - a été confiée au poste de géomaticien mutualisé au sein de l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône-Alpes.



La base de données Geonature du Parc des Volcans d'Auvergne
© SMPNRVA

Désormais, l'équipe du Syndicat mixte du Parc dispose d'un outil de travail pour :

- > recueillir l'information sur le terrain
- > structurer l'information suivant des protocoles et jeux de données
- > assurer la standardisation de ces informations
- > ajouter des données historiques
- > intégrer les lots d'informations des futures études de terrain
- > favoriser la transmission des informations entre acteurs.



La vitrine d'un patrimoine naturel considérable

La base regroupe un patrimoine de **15.000 observations** réalisées principalement dans les espaces protégés gérés par le Syndicat mixte du Parc.

Cette application ne possède pas d'accès grand public : elle est accessible par les agents du Syndicat mixte du Parc et est partagée avec certains partenaires. Cependant, **la création d'un « Geonature atlas »** est à l'étude afin de valoriser ces informations sur la biodiversité auprès du grand public.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.1 Améliorer et structurer la connaissance des espèces et des milieux naturels terrestres et aquatiques

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

APARA (Parcs naturels régionaux du Pilat, Vercors, Massif des Bauges, Haut-Jura, Livradois-Forez et Volcans d'Auvergne)

FINANCEURS

Syndicat mixte du Parc, APARA, Région Auvergne Rhône Alpes (poste de géomaticien)

CONTACT

Olivier Roquetanière | 04 73 65 64 06
oroquetaniere@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

AVIS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC SUR DIVERS PROJETS

Conformément au Code de l'environnement, le Syndicat mixte du Parc est consulté pour avis simple pour tous projets soumis à notice ou étude d'impact, à autorisation ou à déclaration, ou concernés par un site Natura 2000, dans le cadre des procédures réglementaires organisées par les services de l'Etat. Il est également consulté sur des schémas d'orientations, planifications ou d'aménagements thématiques (exemples : carrières, chasse, aménagements forestiers...). Il peut aussi être sollicité en amont par des porteurs de projet souhaitant être accompagnés dans la prise en considération des enjeux patrimoniaux et des objectifs de la Charte du Parc.

Avis Déclaration préalable Article R323.25 Code de l'Energie

Les opérateurs de la distribution électrique consultent le Syndicat mixte du Parc pour avis sur des **projets d'enfouissement, restauration renforcement de lignes électriques.**

En 2022, 120 dossiers ont été enregistrés par le Syndicat mixte du Parc, dont 57 dossiers pour le Puy-de-Dôme, 49 dans le Cantal, et une dizaine de dossiers soumis via la plateforme internet d'ENEDIS. Ils concernent majoritairement des enfouissements de lignes électriques aériennes en zone de montagne, des raccordements de production photovoltaïque ou le raccordement de nouveaux lotissements à bâtir.



Infrastructures de transport de l'énergie dans le Parc des Volcans d'Auvergne © P-Boichut SMPNRVA

Entretien sous les lignes RTE

Le Syndicat mixte du Parc est systématiquement **consulté par les entreprises sous traitantes de RTE** lors des travaux d'entretien de la végétation sous les lignes à haute tension ou très haute tension, ces travaux étant indispensables à la sécurité des lignes.

Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Parc est amené à émettre des recommandations vis-à-vis des zones les plus sensibles, des périodes d'intervention et des modalités de prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers, ou aquatiques si besoin. Selon les besoins, il consulte des partenaires naturalistes ou scientifiques pour la prise en compte de problématiques locales (avifaune, chiroptères ou flore spécifique à protéger). Ses interventions sont aujourd'hui prévues au sein d'une convention de partenariat signée entre RTE et le Syndicat mixte du Parc pour favoriser la compréhension, la connaissance et le partage d'enjeux réciproques entre les deux structures. Il s'agit en effet de développer la mise à disposition mutuelle de données cartographiques, ainsi que la conduite d'actions communes notamment en organisant des temps d'information et de sensibilisation :

- des salariés de RTE aux enjeux environnementaux et paysagers du Parc
- des acteurs les plus exposés (agriculteurs, chasseurs ou pêcheurs) aux risques électriques.

Etudes d'incidences Natura 2000

Des avis sont rendus dans le cadre de l'animation de sites Natura 2000 ; ils concernent des aménagements lourds (constructions, voiries...) ou des manifestations sportives (trails, enduro, tour de France...) pour lesquelles un regard est apporté sur les impacts induits de l'activité proposée (tracé, aires de regroupement, de ravitaillement, dates et zones traversées pour la préservation de la faune en termes de zone de tranquillité, période de reproduction...).

Certains porteurs de projets contactent le Syndicat mixte du Parc en amont de leur projet afin d'intégrer dès le début les fragilités du territoire et modifier leur parcours au dispositif en conséquence. Avec l'expérience, les manifestations évoluent d'année en année vers plus de respect de la biodiversité, des sites et des usages locaux.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL20230926294-5E
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

OBJECTIF CHARTE

2.1.1.2 Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue

LOCALISATION

Territoire du Parc

PARTENAIRES

Communes du Parc, porteurs de projet, services et établissements publics de l'Etat

FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Philippe Boichut | 04 73 65 64 08
pboichut@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

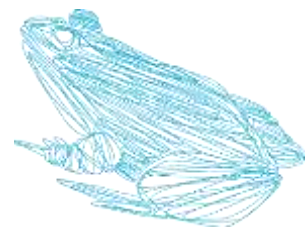


© J-Majdi SMPNIRVA

GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE MILIEUX AQUATIQUES REMARQUABLES DU PARC

La position du territoire en tête de trois bassins versants, la présence de près de 4 000 km de cours d'eau, d'une quinzaine de lacs naturels remarquables (représentant 70 % des lacs du bassin Loire-Bretagne) et d'un vaste réseau de tourbières et de zones humides confèrent une grande responsabilité aux acteurs et décideurs locaux.

Les principaux enjeux sont de conserver la qualité et la quantité de la ressource en eau selon le principe de la solidarité amont-aval, ainsi que de protéger et restaurer la qualité patrimoniale des lacs naturels, tout en pérennisant, dans ces conditions, des activités récréatives existantes.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

INTERVENTIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DANS LE CADRE DES POLITIQUES DE L'EAU

L'animation « eau et milieux aquatiques » réalisée annuellement par le Syndicat mixte du Parc permet d'assurer la mise en œuvre de son programme d'actions concourant aux principaux objectifs fixés dans la Charte 2013 » 2028 en la matière, à savoir :

- le développement et la mise en cohérence des politiques de l'eau à l'échelle du territoire
- la gestion durable des lacs naturels
- la maîtrise des usages de l'eau
- la préservation de la trame verte et bleue
- et la connaissance des milieux aquatiques.

Cohérence des politiques de l'eau

Outre l'animation du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense dont le Syndicat mixte du Parc est maître d'ouvrage, son action consiste à **participer à la mise en cohérence des politiques de l'eau à l'échelle du territoire et à la préservation de la trame verte et bleue, par l'accompagnement des SAGE et Contrats territoriaux du territoire**. A ce titre, en 2022, il a notamment participé :

- aux CLE des SAGE Allagnon, Allier aval, Sioule et Dordogne amont,
- à la commission InterSAGE Sioule-Allier aval « Chaîne des Puy »
- aux comités de suivi des études zones humides et des études « Hydrologie Milieux Usages et Climat » des SAGE Allier aval et Sioule
- aux comités de suivi du Projet Territorial pour la Gestion de l'Eau Allier aval
- aux réunions des Contrats territoriaux du territoire, en particulier le projet de contrat territorial des couzes au Livradois porté par l'agglomération du Pays d'Issoire (enjeux lacs, tourbières et zones humides de tête de bassin)
- aux réunions du groupe « milieux aquatiques » du Département du Cantal et de la cellule ASTER du Département du Puy de Dôme,
- aux réunions des FDAAPPMA.

A noter, plusieurs **projets de nouveaux contrats** sont en cours d'élaboration par les collectivités du territoire en 2022 :

- > projet de Contrat Territorial des couzes au Livradois
- > projet de Programme Pluriannuel de Gestion Auze-Sumène,
- > projet de Contrat de Progrès Territorial Dordogne-Rhue
- > projet de Contrat territorial porté par la CABA.

Contribution aux projets

Le Syndicat mixte du Parc s'emploie également à :

- **suivre l'actualité liée à la compétence « GEMAPI »** : poursuite de l'animation du Syndicat mixte du Parc (via le Contrat territorial Dordogne Sancy Artense) pour la mise en place d'un EPAGE sur le bassin Dordogne-Rhue et l'élaboration du nouveau Contrat de Progrès Territorial Dordogne-Rhue
- veiller à l'intégration de l'enjeu « eau et milieux aquatiques » dans les **documents d'urbanisme** et d'aménagement, notamment à travers le Regard du Parc et les avis « Cas par cas »
- rédiger des **avis techniques** et assurer la transversalité de l'enjeu Eau au sein des projets du Syndicat mixte du Parc.



Couze d'Ardes à Saint-Alyre © P-Boichut SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

2.2.1.1 Favoriser et mettre en cohérence les politiques de l'eau à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource

LOCALISATION

Territoire Parc des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

AELB, AEAG, Départements 15 et 63, Région Auvergne Rhône-Alpes, EPL, EPIDOR, SMVA, SIGAL, EPCI, FDAAPPMA 15 et 63...

FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Nadège Guimard | 04 73 65 64 28 | nguimard@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE « SAGNES DE LA GODIVELLE »

Gestionnaire de la Réserve naturelle nationale des Sagnes pour le compte de l'Etat depuis 1985, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne est chargé de trois missions essentielles : protéger, gérer et faire découvrir les tourbières de La Godivelle.

En 2022, le Syndicat mixte du Parc a poursuivi la mise en œuvre des travaux de gestion écologique : fauche exportatrice des tourbières, contrôle des bouleaux, aménagement de points d'abreuvement et mise en défens de sources sur le bassin versant. Un important travail de bilan des suivis scientifiques engagés sur les 5 à 10 dernières années a été mené dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de gestion.

Bilan des suivis écologiques

Plusieurs suivis scientifiques ont été mis en place sur la réserve naturelle depuis une dizaine d'années afin d'évaluer l'état de conservation des milieux et des espèces. La préparation du nouveau plan de gestion a été l'occasion de compiler ces données et d'analyser les résultats.

Chaque synthèse a fait l'objet d'un rapport dédié :

- > suivi des oiseaux nicheurs 2016-2021
- > suivi des odonates 2013-2021
- > suivi de l'Azuré des mouillères 2015-2021
- > suivi du Cuivré de la Bistorte 2011-2021
- > suivi floristique des habitats tourbeux 2016-2021.

Les résultats sont disparates suivant les espèces et les secteurs étudiés, mais ils montrent que le phénomène d'eutrophisation de la tourbière du Lac-d'en-Bas est bien engagé.

Surveillance des pollinisateurs via le projet SPRING

Le projet SPRING vise, au niveau européen, à suivre les effectifs des insectes pollinisateurs. Testé en 2022-2023 sur quelques sites volontaires, le programme doit être ensuite décliné dans l'ensemble de l'UE en faisant appel à la participation citoyenne. En France, 25 sites ont été sélectionnés pour expérimenter la méthode, dont la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle.

Le projet porte sur la surveillance des abeilles sauvages, des papillons et des syrphes.

Les insectes ont été recensés du printemps à l'automne le long de transects et à l'aide de pièges colorés dits « pan-traps » disposés dans les tourbières.

Les observations sont ensuite transmises au CNRS et alimenteront la base de données européenne.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Etude de l'histoire ancienne des tourbières

Impliquée depuis 15 ans dans la compréhension du fonctionnement des tourbières de La Godivelle, l'équipe de la réserve naturelle a souhaité mieux connaître leur histoire ancienne.

Une étude paléoécologique a donc été menée avec le concours du laboratoire Geolab de l'Université de Clermont. Dans ce cadre, de nombreuses données paléoenvironnementales ont été récoltées : épaisseurs et nature des tourbes, reconstitution des stratigraphies, localisation des pièges sédimentaires de chaque bassin versant...

L'analyse des données révèle que l'installation des tourbières de La Godivelle est plus ancienne que supposée, antérieure à l'éruption du Pavin.

Ce travail a également permis d'évaluer les stocks de carbone piégés dans les tourbes de la réserve naturelle : plus de 55 000 tonnes, soit l'équivalent de 10 millions d'euros sur le marché international du carbone.



Etude paléoécologique menée dans la Réserve des Sagnes de La Godivelle
© L-Pont SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Commune de La Godivelle

PARTENAIRES

Commune et agriculteurs de La Godivelle, Lycées agricoles de Saint-Flour, Brioude et Rochefort-Montagn, Laboratoire Geolab, CNRS, Cabinet Pierre GOUBET, Pôle Relais Tourbières, Godiv'art

FINANCEURS

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, France Relance, Syndicat des tourbières

CONTACT

Lionel Pont | 04 73 65 64 07 | lpont@parcdesvolcans.fr



GESTION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE « TOURBIERES DU JOLAN ET DE LA GAZELLE »

La position de cette réserve naturelle régionale en tête de bassin versant (limite entre les bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne), sur les plateaux basaltiques du Cézallier cantalien, en fait une zone humide de la plus haute importance au niveau du réseau hydrographique et de son fonctionnement.

L'année 2022 est la quatrième année de gestion courante de la réserve naturelle régionale des Tourbières du Jolan et de la Gazelle. C'est la dernière année de gestion courante avant la mise en œuvre du nouveau plan de gestion, dont la finalisation et la validation constituent le principal objectif.

Avant sa mise en œuvre à partir de 2023 jusqu'à 2027, les actions d'animation, de concertation, de connaissance, de surveillance et de communication se sont poursuivies en 2022.

Synthèse des actions menées

- **Lancement de l'étude de la biodiversité diatomique** (algues brunes, microscopiques et unicellulaires, vivant en milieu aquatique et bio-indicatrices de la qualité de l'eau) des sources de la réserve, potentiellement riches en nouvelles espèces.
- **Consultation du conseil scientifique régional de protection de la nature sur des projets** (enlèvement de la piste en pouzzolane et de restauration de la tourbière)
- **Installation d'un nouveau panneau d'accueil, de deux bornes pédagogiques et de bornes de délimitation**
- **Surveillance** du site tout au long de l'année (plusieurs infractions et dégradations relevées)
- **Veille à la cohérence entre la gestion de la réserve naturelles et les autres démarches :**
 - > contribution à la préparation de la candidature au nouveau PAEC « Lacs, tourbières et estives du Cézallier et de l'Artense »
 - > concertation avec les élus de Ségur-Les-Villas pour le projet de reconnaissance RAMSAR des lacs, tourbières et zones humides de l'Artense et du Cézallier
 - > échanges avec le Département 15 pour la rédaction du plan de gestion et la mise en œuvre du programme d'animation.

Animation, information et communication

- **Nouvelle édition du magazine de la réserve « l'Andromède »** distribuée sur les Communes de Murat, Vernols, Saint-Saturnin et Dienne.
- **Deux conférences** organisées au cinéma de Murat ; la première sur les sols du Cantalet la deuxième sur les changements climatiques.



- **24 sorties** proposées au grand public sous 5 formats (sorties-nature, sorties Aube et crépuscule, randoe-nature, sortie découverte des oiseaux, sortie découverte de la flore).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Finalisation du futur plan de gestion

Avec la finalisation du premier plan de gestion, ce sont **95 actions de la future programmation 2023-2027** qui ont été validées par :

- Y le conseil scientifique régional de protection de la nature
- Y le comité consultatif de la réserve (constitué des propriétaires, autorités administratives, associations scientifiques et usagers).

A partir de 2023, la réserve passera donc d'une gestion courante annuelle à un véritable programme d'actions incluant :

- Y de nombreuses études sur le patrimoine naturel
- Y des projets d'aménagement du site
- Y des missions de police de l'environnement
- Y mais aussi des projets variés avec les agriculteurs, les écoles primaires du territoire ou encore le CNRS.



Animation sur la réserve en août 2022 © G-Caillon SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Commune de Ségur-les-Villas

PARTENAIRES

Hautes terres Communauté,
Hautes Terres Tourisme,
Commune de Ségur-les-Villas,
Département du Cantal,
membres du comité consultatif, ONF

FINANCEUR

Région Auvergne Rhône-Alpes

CONTACT

Guillaume Caillon | 04 71 20 22 10
gcaillon@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DU SITE NATURA 2000 « CEZALLIER »

La désignation du site Cézallier en site Natura 2000 vise la préservation de l'un des plus beaux réseaux de lacs et tourbières du Puy-de-Dôme et de la région Auvergne, ainsi que les prairies, pelouses et landes, majoritairement en estive.

L'année 2022 constitue la 12^e année d'animation du site par le Syndicat mixte du Parc, au regard du document d'objectifs du site.



Principales actions menées

- **Nombreux échanges avec les bénéficiaires des MAEC** contractualisés en 2016 et 2017 pour faire émerger des projets de mise en défens en lien avec les zones humides et la mise en place de points d'abreuvement, le renouvellement des MAEC en 2022, ainsi que le rappel pour certains de règles à respecter
- **Poursuite du projet ELEVE** (Eleveurs – Environnement – Vétérinaires) au bénéfice d'un éleveur
- **Mise en défens d'une partie de l'entité de la tourbière de Vassivière** pour la remise en pâturage, dans le cadre d'une expérimentation de réouverture de milieu par pâturage (programme de recherche porté par PAtriNat, répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Office Française de la Biodiversité)
- **Accompagnement technique concernant des abreuvoirs défaillants** sur le site du lac des Bordes ou sur le bassin versant du lac-d'en-bas de la Godivelle
- **Participation à la préparation du plan de gestion de l'entité Natura 2000 « Plaine de Montcineyre »** porté par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne
- **Veille écologique**, dont suivis réguliers du Cuivré de la Bistorte et du Damier de la Succise, écoute de la Chouette de Tengmalm dans le Cirque d'Artoux
- **Co-gestion ou participation à des projets concernant le site Natura 2000 :**
 - contribution à la préparation de l'évaluation du plan de gestion 2016-2020 avec passage au CSRPN
 - suivi des actions de l'ENS Lac des Bordes (visite du site avec le maire de Compains et le Département du Puy de Dôme propriétaire du lac pour constater du dysfonctionnement d'une mise en défens du lac et préparer les travaux à initier en 2023)
 - poursuite des actions engagées du plan de gestion et finalisation de l'étude agro écologique du bassin versant de l'ENS « Lac Pavin et Creux de Soucy »
 - accompagnement de la mise en place du Contrat Territorial des Couzes au Livradois (échanges réguliers avec les porteurs du projet concernant les enjeux à identifier et objectifs à inscrire)
 - réalisation de 5 études d'incidences Natura 2000 (manifestations sportives et culturelles ; activités de pleine nature, travaux de restauration de zones humides).
- **Préparation du cahier des charges pour la révision des cartographies d'habitats Natura 2000 CHANES** et lancement de la consultation, en vue des futures révisions des documents d'objectif de l'Artense et du Cézallier
- **Contribution à la préparation de la candidature au nouveau PAEC « Lacs, tourbières et estives du Cézallier et de l'Artense ».**

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes d'Anzat-le-Luguet, d'Egliseneuve-d'Entraigues, de Besse-Saint-Anastaise, Compains, La Godivelle, Montgreleix, Picherande et Saint-Alyre-es-Montagne.

PARTENAIRES

ONF, Fransylva, Département du Puy-de-Dôme, CBNMC, CPIE Haute-Auvergne, FDPMA 63

FINANCEURS

Etat, Europe



Site Natura 2000 Cézallier © B-Moisan X-Jaladon SMPNRVA

CONTACT

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023 rdesvolcans.fr
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DU SITE NATURA 2000 « TOURBIÈRES ET ZONES HUMIDES DU NORD-EST DU MASSIF CANTALIEN »

La désignation du site des tourbières et zones humides du Nord-Est du Massif Cantalien en site Natura 2000 vise la préservation :

- prioritairement des tourbières et milieux humides localisés dans la région naturelle du Cézallier Cantalien et plateaux voisins
- et également des habitats de prairies, pelouses et landes, ainsi que de diverses espèces d'intérêt communautaire (lépidoptères, odonates, plantes...).

L'année 2022 constitue la 9^e année d'animation du site par le Syndicat mixte du Parc, au regard du document d'objectifs actualisé en 2013.

Principales actions menées

- **Réalisation de 2 diagnostics fonctionnels sur la tourbière de Chandroux et les tourbières du plateau de Chastel-sur-Murat**, préparation d'une partie des restitutions des résultats pour 2023 à destination d'agriculteurs (un expert des tourbières emmènera les participants sur le site pour leur présenter les résultats de ses études).
- **Suivi des aménagements réalisés sur le ruisseau de la Gazelle en 2020** (aucun dysfonctionnement relevé)
- **Lancement d'une réflexion avec l'exploitant de tourbe et la Commune de Landeyrat** pour cadrer les activités sur l'ancienne carrière du Rascoupet, dont la remise en état est en cours.
- **Veille écologique** ; l'observation de la reproduction de deux espèces patrimoniales - la libellule (*Leucorrhinia pectoralis*) et le papillon (*Phengaris alcon*) - a à nouveau été prouvée sur le site après plusieurs années sans données.
- **Contribution à la préparation du PAEC « Lacs, tourbières et estives du Cézallier et de l'Artense »** et des MAEC à proposer à partir aux agriculteurs en 2023 et 2024
- **Sensibilisation et information des randonneurs** : préparation des textes et supports pour l'actualisation des panneaux pédagogiques situés le long du sentier du Frau-de-Vial, en partenariat avec Hautes Terres Communauté et la Commune de Ségur-les-Villas
- préparation de la **candidature au nouveau PAEC**.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes de Ségur-les-Villas, Murat, Dienne, Vernols, Landeyrat, Chavagnac, Saint-Saturnin (15)

PARTENAIRES

DDT et Département du Cantal, Hautes terres Communauté, Communes concernées, ONF

FINANCEURS

Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Auvergne Rhône-Alpes

CONTACT

Guillaume Caillon
04 71 20 22 10 | gcaillon@parcdesvolcans.fr



Tourbière de la source de la Tioule, d'une valeur exceptionnelle pour le massif central (Chastel-sur-Murat) © G-Caillon SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DU SITE NATURA 2000 « ZONES HUMIDES DE LA REGION DE RIOM-ES-MONTAGNES »

La désignation du site « Zones humides de la Région de Riom-es-Montagnes en site Natura 2000 vise la préservation d'une forte densité de lacs, tourbières, zones humides en tête de bassin versant.

L'année 2022 a été consacrée à l'animation locale, la rencontre des élus des nouveaux conseils municipaux) et des acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, propriétaires) concernés par les entités dans leurs actions professionnelles ou quotidiennes. Le Syndicat mixte du Parc, animateur du site Natura 2000, a également été consulté pour émettre des avis sur l'impact de manifestations sportives d'envergure (randonnées motorisées).

Principales actions menées

- **Rencontre des élus municipaux des 9 communes** concernées pour leur présenter le réseau européen Natura 2000, ses objectifs, ses enjeux et les missions de l'animateur
- **Travaux d'abreuvement :**
 - organisation de la visite par le comité de pilotage de l'aménagement d'abreuvements réalisé pour préserver la qualité de l'eau (captages des Jaleines, préservation des tourbières de pente)
 - préparation d'un chantier pour l'installation d'équipements d'abreuvements respectueux des zones humides à préserver, de la ressource en eau et pour le confort du troupeau (Manicaudies) sur la base de conventions de maîtrise d'usages
- **Préparation d'un projet ambitieux de restauration écologique et fonctionnelle de la tourbière haute de Pierrefitte** : rédaction du cahier des charges dans le cadre d'un stage de longue durée, avec convention de droit d'usage avec les propriétaires et exploitants, et un partenariat avec l'UCA, la DDT Cantal et le propriétaire
- **Réalisation d'évaluation d'incidences**
- Contribution à la préparation de la **candidature au nouveau PAEC « Lacs, tourbières et estives du Cézallier et de l'Artense ».**

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes d'Antignac, d'Apchon, de Collandres, Lugarde, Marchastel, Riom-ès-Montagnes, Saint-Amandin et Saint-Etienne-de-Chomeil

PARTENAIRES

UCA Géolab, DDT 15

FINANCEURS

Etat, Europe

CONTACT

Philippe BOICHUT
04 73 65 64 08 | pboichut@parcdesvolcans.fr



Tourbière de Pierrefitte © P-Boichut SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DU SITE NATURA 2000 « ARTENSE »

Le site Natura 2000 de l'Artense se caractérise principalement par une forte densité de lacs, tourbières, zones humides de tête de bassin versant.

L'année 2022 a été consacrée à l'animation locale, la rencontre des élus des nouveaux conseils municipaux et des acteurs locaux (agriculteurs, fo restiers, propriétaires) concernés par les entités dans leurs actions professionnelles ou quotidiennes. Le syndicat mixte, animateur du site Natura 2000, a été consulté pour émettre des avis sur l'impact de manifestations sportives d'envergure (randonnées motorisées).

Principales actions menées

- **Rencontre des élus municipaux des 9 communes concernées** pour leur présenter le réseau européen Natura 2000, ses objectifs, ses enjeux et les missions de l'animateur
- **Organisation pour le comité de pilotage de la visite des travaux d'aménagement d'abreuvement** réalisés pour préserver la qualité de l'eau du Lac Chauvet, de ses berges et des tourbières attenantes (bord de lac et Tourbière de Montbert)
- **Préparation de la seconde coupe d'éclaircie des bois d'épicéas autour de la tourbière de Sougeat-la-Souze**, avec le CEN Auvergne co-propriétaire et gestionnaire de cette entité
- **Préparation des travaux de réparation de la digue du lac** : prise de contact avec le propriétaire du Lac de l'Esclauze, rencontre des services de l'Etat et police de l'eau
- **Rencontre des propriétaires lors d'une visite de terrain sur la tourbière de la Morthe** pour restituer les résultats de l'étude du Conservatoire botanique national, en préparation d'un projet de restauration fonctionnelle et écologique de la tourbière
- **Rencontre des exploitants engagés dans le projet ELEVE II** visant la réduction des produits vétérinaires et préserver le cycle des décomposeurs des déjections animales
- **Préparation du cahier des charges pour la révision des cartographies d'habitats Natura 2000 CHANES** et lancement de la consultation, en vue des futures révisions des documents d'objectif de l'Artense et du Cézallier
- **Réalisation d'évaluation d'incidences**
- Contribution à la préparation de la **candidature au nouveau PAEC « Lacs, tourbières et estives du Cézallier et de l'Artense »**.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes d'Egliseneuve-d'Entraigues, de Bagnols, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Cros, Lanobre, Picherande, Saint-Donat, Saint-Genès Champespe et Trémouille

PARTENAIRES

CEN Auvergne, DDT 63, GTV

FINANCEURS

Etat, Europe



CONTACT

Philippe Boichut
04 73 65 64 08 | pboichut@parcdesvolcans.fr



Inventaire de la ligulaire et suivi des épicéas dans la tourbière de Sougeat-la-Souze
© P-Boichut SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

PREPARATION D'UNE CANDIDATURE RAMSAR DES LACS ET TOURBIERES DU CEZALLIER ET DE L'ARTENSE

Depuis 2017, le Syndicat mixte du Parc anime un projet de concertation sur le devenir des lacs et tourbières de l'Artense et du Cézallier. L'aboutissement de ce travail collégial mené sur le territoire se concrétise aujourd'hui par le dépôt d'une candidature au label Ramsar, pour une reconnaissance d'importance internationale de ce réseau de milieux humides étroitement connectés.

Ce vaste territoire couvre 122 566 ha sur 36 Communes. Il comprend à ce jour 178 tourbières connues inventoriées. Ces espaces sensibles, importants pour la ressource en eau, la biodiversité, le stockage du carbone et d'autres aménités culturelles et historiques de premier ordre, font l'objet d'une attention toute particulière.

Concertations et délibérations locales

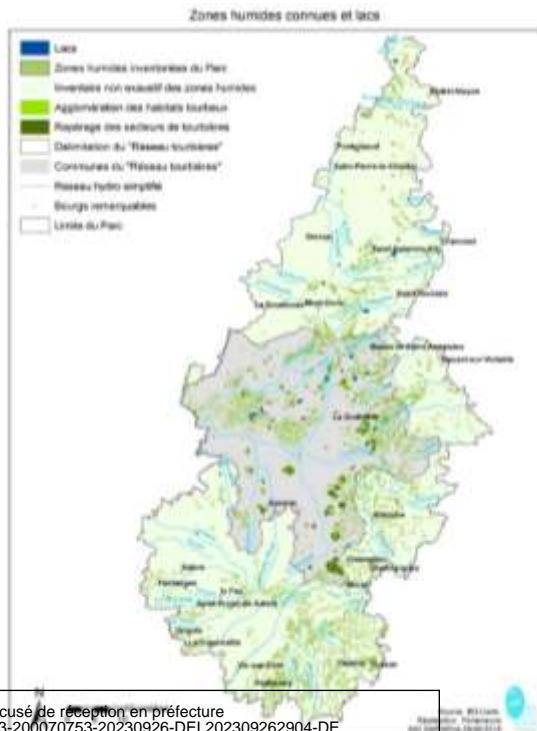
Les échanges avec le territoire ont été poursuivis afin d'**expliquer le projet et comprendre les interactions positives possibles** :

- rencontre des élus des 6 Communautés de Communes du périmètre et de Communes demandeuses, pour présenter le projet et solliciter leurs soutiens et délibérations nécessaires au dépôt du dossier de candidature au label Ramsar (24 réponses obtenues)
- organisation de rencontres bilatérales avec les partenaires ou organisations représentatives locales (comité consultatif de la réserve naturelle régionale des tourbières de la Gazelle et du Jolan, par exemple)
- proposition d'animations grand public lors de la journée mondiale des zones humides à Saint-Donat (tourbière de Jouvion) et Riom-ès-montagnes (conférence débat au cinéma).

Démarches en vue de la candidature Ramsar

Sous l'égide du comité de suivi du projet (animé par Jocelyne Mansana Vice-Présidente du Bureau du Syndicat mixte du Parc),

- **organisation d'une rencontre avec une délégation de Ramsar France**, les gestionnaires des sites labélisés des Tourbières de la montagne jurassienne et des marais des boucles de la Seine Normande, le 26 juillet 2022 à Condat pour partager avec les acteurs locaux, la façon de travailler, les impacts, inconvénients ou avantages de ce label sur les territoires labélisés
- **finalisation du dossier de candidature** au Label Ramsar et de la fiche descriptive du site
- **préparation des éléments cartographiques, et arguments scientifiques**, corrigés selon l'avis du CSRPN consulté en 2020
- **réalisation d'une vidéo promotionnelle** pour illustrer la candidature
- **participation au séminaire national Ramsar France** à Quimper.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

OBJECTIF CHARTE
2.1.2.3 Conserver et valoriser
la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION
36 Communes et 6 Communautés de
Communes de l'Artense et du Cézallier
(API Issoire, Massif du Sancy, Dôme Sancy
Artense, Sumène Artense, Pays Gentiane,
Hautes-Terres communauté)

PARTENAIRES
Socioprofessionnels (agriculture, forêt, chasse,
pêche) - associations naturalistes, d'éducation
à l'environnement, de gestion des espaces
naturels - organismes en charge de la gestion
des politiques de l'eau /bassins versants
(GEMAPI) - Ramsar France et gestionnaires de
sites du réseau national

FINANCEUR
DREAL Auvergne Rhône-Alpes (100%)

CONTACT
Philippe Boichut | 04 73 65 64 08
pboichut@parcdesvolcans.fr

GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PUY-DE-DOME « TOURBIERE DE JOUVION »

Couvrant près de 11 hectares, la tourbière de Jouvion est, depuis 2003, un Espace Naturel Sensible du Département du Puy-de-Dôme. Celui-ci a confié au Syndicat mixte du Parc l'animation et la mise en œuvre du document de gestion du site. A ce titre, en 2022, le Syndicat mixte du Parc a en particulier :

- accompagné la révision de la cartographie des habitats naturels
- œuvré pour la refonte du sentier d'interprétation en s'appuyant sur des actions participatives
- proposé des animations valorisant le site et ses acteurs afin de promouvoir les zones humides et leurs enjeux.

Gestion courante et démarches scientifiques

De manière courante, sont réalisés l'entretien des infrastructures d'accueil sur le site, la surveillance de l'état des infrastructures d'accueil du public, la participation aux réseaux locaux et gestion des liens entre eux, la rédaction des rapports et bilans annuels d'activités et d'évolution des indicateurs, ainsi que les suivis des commandes et marchés.

En 2022, ont également été réalisés :

- la **révision de la cartographie des habitats naturels** réalisée par le conservatoire botanique national Massif central.
- un **diagnostic agricole** pour suivre l'évolution des pratiques à l'échelle du bassin versant de la tourbière (les parcelles étant, pour la plupart, concernées par les MAEC). La démarche a abouti aux conclusions suivantes : le bassin versant du site est bien géré ; le maintien des MAEC à cette échelle est important.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Commune de Saint-Donat

PARTENAIRES

Département 63 - Commune de Saint-Donat - Office du tourisme Auvergne Volcan Sancy - Riverains - CAF (section puydômoise) - CBNMC

FINANCEUR

Département du Puy-de-Dôme

CONTACT

Philippe Boichut
04 73 65 64 08
pboichut@parcdesvolcans.fr



Animations et communication

En 2022, les actions suivantes ont été menées :

- animation grand public proposée dans le cadre de la **journée mondiale Zones humides « Ramsar »**, intégrant une randonnée découverte
- **animation et valorisation d'études et de suivis** scientifiques, des relations techniques avec les partenaires ; notamment, porter à connaissance de l'étude éco-paysagère auprès des élus locaux, partenaires et riverains
- réalisation d'un **kit de communication** destiné à faciliter la présentation du site et donc sa prise en compte dans le territoire (travail réalisé avec les partenaires locaux, élus, et représentants des associations, écoles)
- actualisation de la charte graphique et des contenus pédagogiques en vue d'une **refonte en 2023-2024 du sentier d'interprétation**

Vitrine du site et de ses gestionnaires, ce chantier important a reposé sur un travail collégial avec les riverains, les éducateurs, enseignantes animateurs, partenaires institutionnels concernés. Il s'agit ainsi d'une approche participative et interprétative, intégrant les témoignages locaux donnant une nouvelle dimension culturelle et historique au parcours, tout en actualisant les connaissances naturalistes et scientifiques acquises sur le site depuis 10 ans.

- organisation d'un **chantier participatif** avec des bénévoles du Club Alpin Français et le riverain (avec ses engins agricoles), consistant à évacuer et à amener en déchèterie un ancien dépôt de ferrailles (2 bennes collectées)

Chantier bénévole participatif de nettoyage de la Tourbière de Jouvion (CAF/ SMPNRVA 2022) © P-Boichut SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE D'INITIATIVE LOCALE DE BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE « LAC PAVIN - CREUX DE SOUCY »

Le site « Lac Pavin et Creux de Soucy » est un Espace Naturel Sensible (ENS) d'initiative locale, labellisé en 2011 par le Département du Puy-de-Dôme à l'initiative de la Commune de Besse-et-Saint-Anastaise. Depuis mi 2018, le Syndicat mixte du Parc assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune de Besse-et-Saint-Anastaise pour l'accompagner à la gestion de cet ENS.

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le site « Lac Pavin et Creux de Soucy » intègre l'ensemble du complexe géologique dit du Pavin incluant son bassin d'alimentation et le Creux de Soucy, le Puy de Montchal, ainsi que les boisements attenants, soit une surface de 523 ha. L'objectif est de préserver les patrimoines exceptionnels qu'il abrite en lien avec une fréquentation touristique importante

En 2022, 43,5 jours d'accompagnement ont été réalisés par le Syndicat mixte du Parc. Ils ont permis d'engager ou poursuivre plusieurs actions sur le site :

- suivi des études sur la qualité biologique et physico-chimique du lac Pavin et de l'étude de l'omble chevalier réalisée par la fédération de pêche du Puy-de-Dôme
- inventaires et suivis des espèces patrimoniales de l'ENS : avifaune et insectes de tête de bassin (Odonates, Rhopalocères et Orthoptères)
- comptage des chauves-souris du Creux de Soucy par Chauve-Souris-Auvergne et le Groupe Spéléologie Auvergne
- fin du comptage estivale des chauves-souris sur l'ensemble de l'ENS
- fin de l'étude sur le suivi des flux de nutriments des sources du lac
- fin de l'étude sur les zones humides de l'ENS
- finalisation des opérations d'échanges fonciers sur le bassin d'alimentation du lac Pavin
- suivi des alternatives aux échanges fonciers
- dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées, accompagnement pour trouver des solutions sur l'apport des nutriments issu du bassin versant
- accompagnement des gestionnaires forestiers dans leurs projets de coupe
- poursuite de l'élaboration des panneaux thématiques de l'ENS lac Pavin-Creux
- accompagnement technique et administratif pour le montage des dossiers de subvention et la préparation des consultations
- rédaction du bilan 202 de l'ENS et préparation du programme 2023
- organisation du COPIL en décembre 2022.



Zones humides du Lac Pavin © E-Grousseau SMPNRVA

OBJECTIFS CHARTE

- 2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité
- 2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

LOCALISATION

Commune de Besse-et-Saint-Anastaise

PARTENAIRES

Département du Puy-de-Dôme, Chauve-souris Auvergne, FDAAPPMA 63, Agence de l'eau Loire Bretagne, Communauté de Communes Massif du Sancy, Commune de Besse-et-Saint-Anastaise

FINANCEUR

Département du Puy-de-Dôme, Europe

CONTACT

Xavier Jaladon | 04 73 65 64 33
xjaladon@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE « LAC DES BORDES »

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire de l'Espace Naturel Sensible « Lac des Bordes » pour le compte du Département du Puy de Dôme depuis 2011. Le plan de gestion se finissant en 2021, le Département 63 a souhaité poursuivre l'animation et les suivis réalisés sur ce site pour ne pas laisser d'année sans actions en attendant la rédaction du nouveau plan de gestion.

Le lac des Bordes constitue une halte migratoire pour de nombreux oiseaux. La préservation de la tranquillité du site est un enjeu fort du plan de gestion ainsi que la préservation de l'oligotrophie des milieux.

Mise en œuvre du plan de gestion

L'année 2022 a été consacrée à la poursuite de plusieurs actions inscrites au plan de gestion 2017-2021 :

- suivi de l'avifaune du site : 40 espèces contactées avec 155 individus de mi-juillet à octobre, comme tous les ans, le Vanneau huppé et la Bécassine des marais sont les principaux migrateurs observés sur le site
- suivi des Odonates patrimoniaux : 555 individus et 19 espèces ont été observées en 2022 dont *Aeshna juncea*, *Lestes sponsa*, *Sympetrum flaveolum*, *Sympetrum danae* et *Sympetrum vulgatum*, des espèces patrimoniales à enjeu pour le site
- mission de surveillance et de suivi de la fréquentation du site avec 24 visites observées
- entretien du système d'abreuvement.



Lac des Bordes et ses tremblants © E-Grousseau SMPNRVA



OBJECTIF CHARTE

- 2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité
- 2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

LOCALISATION

Commune de Compains

PARTENAIRES

Agence de l'eau Loire Bretagne, Département du Puy-de-Dôme, Communauté de Communes Massif du Sancy, Commune de Compains

FINANCEUR

Département du Puy-de-Dôme

CONTACT

Xavier Jaladon | 04 73 65 64 33
xjaladon@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE « LAC DE SERVIERES »

Le site « Lac de Servières » est un Espace Naturel Sensible labellisé par le Département du Puy-de-Dôme en 2020. Le SMPNRVA a assuré la rédaction de son premier plan de gestion et en est devenu gestionnaire en 2022.

L'Espace Naturel Sensible « Lac de Servières » intègre l'ensemble du lac incluant son bassin d'alimentation, la forêt, les prairies et les estives à proximité, soit une surface de 285 ha. L'objectif est de préserver les patrimoines exceptionnels qu'il abrite, dont les herbiers aquatiques à littorales et isoètes, en lien avec une fréquentation touristique importante.

Mise en œuvre du plan de gestion

En 2022, 27,5 jours d'animation ont été réalisés par le Syndicat mixte du Parc afin de réaliser plusieurs actions :

- suivi de la mise en place de la **nouvelle aire d'accueil** par le Département 63
- réalisation d'un **inventaire d'arbres remarquables** sur certaines parcelles avec des étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée de Rochefort Montagne
- accompagnement sur la mise en place d'une **nouvelle signalétique**
- accompagnement sur les **manifestations** sportives et culturelles du site
- participation à la **surveillance** du site et aux **points d'information** estivaux permettant de sensibiliser les visiteurs du site
- organisation de **réunions avec les acteurs et partenaires locaux** sur la mise en place des actions passées et futures
- accompagnement sur la **mise en défens** du lac.



Point d'informations assurés en juillet 2022
© X-Jaladon SMPNRVA SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

- 2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité
- 2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

LOCALISATION

Communes de Vernines et d'Orcival

PARTENAIRES

Département 63,
ONF, OT, FDAAPPMA...

FINANCEUR

Département du Puy-de-Dôme

CONTACT

Xavier Jaladon | 04 73 65 64 33
xjaladon@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

PROJET D'OBSERVATOIRE DES LACS VOLCANIQUES, EN LIEN AVEC LES CHANGEMENTS GLOBAUX

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne concentre la plupart des lacs d'origine volcanique de France et d'Europe.

Patrimoines géologique et naturel exceptionnels, ils sont au cœur des usages et de l'économie locale : agriculture, tourisme, alimentation en eau potable...

Leur qualité est relativement préservée, mais ces lacs sont fragiles et sujets, pour la plupart, à une dégradation de leur qualité (eutrophisation, cyanobactéries), potentiellement accentuée par le changement climatique.

Capitalisation d'une longue l'expérience

Le Syndicat mixte du Parc intervient depuis plus de 20 ans sur la connaissance et/ou la gestion de ces lacs via différents outils : animation de sites Natura 2000 ou de contrat territorial, gestion d'Espaces Naturels Sensibles ou de réserves naturelles, préparation du projet de labellisation Ramsar pour certains d'entre eux.

Afin de préserver sur le long terme ces sites remarquables et fragiles et de suivre leur évolution en lien avec les changements globaux, **le syndicat mixte et l'Université Clermont Auvergne ont engagé en 2022 une réflexion** sur la mise en place d'un observatoire des lacs volcaniques.

Dans ce cadre, **Romain Souzy, étudiant** de l'Université Clermont Auvergne a été accueilli au siège du Syndicat mixte du Parc et co-encadré durant 6 mois. Son travail a permis de démontrer la forte adhésion des partenaires techniques au projet d'élaboration d'un observatoire des lacs volcaniques du Parc et, à cette fin, d'évaluer sa faisabilité technique et financière. Un comité de pilotage et un comité d'experts ont été constitués.



Gour de Tazenat © SMPNRVA

Objectif de l'observatoire

Le projet vise à suivre l'évolution des lacs volcaniques sur le long terme en lien avec les changements globaux (climat et pratiques anthropiques) pour préserver ces sites remarquables et fragiles.

L'observatoire permettrait :

- la mise en place d'une **stratégie de suivi** standardisée et mutualisée de 14 lacs volcaniques sur le long terme, dont 3 lacs ateliers bénéficiant d'un suivi plus poussé et avec une implication souhaitée des gestionnaires
- la **mutualisation et bancarisation des données** (cloud environnemental)
- le **développement d'une approche sociologique** avec des opérations de valorisation, sensibilisation, communication, pour susciter l'adhésion des habitants, scolaires et acteurs locaux.

Le projet a été présenté avec succès en novembre 2022 lors du colloque du Réseau « lacs sentinelles » à Marseille. La recherche de financements a été engagée pour concrétiser ce projet.

OBJECTIF CHARTE

2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

LOCALISATION

Territoire Parc des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

AEAG, AELB, CRARA, CD15, CD63, DDT15, DDT63, FDAAPPMA15, FDAAPPMA63, DREAL, EDF, UCA, OFB, scientifiques, Réseau lacs Sentinelles ...

FINANCEUR

Université Clermont Auvergne, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Nadège Guimard | 04 73 65 64 28
nguimard@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

CONTRAT TERRITORIAL « SOURCES DE LA DORDOGNE SANCY ARTENSE »

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne anime depuis 2017 le contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense ». Cet outil a vocation à accompagner l'ensemble des acteurs locaux volontaires pour améliorer qualité et quantité d'eau sur l'amont de la Dordogne jusqu'à la retenue de Bort-les-Orgues. Après 5 ans de mise en œuvre, c'est l'heure du bilan et de la préparation de la suite.

Bilan technique et financier de la mise en œuvre 2017 » 2021

La synthèse globale montre que **70% des actions prévues ont été réalisées avec 53% de l'enveloppe financière prévue**. Cette distorsion s'explique par :

- > l'absence de réalisation de quelques actions très onéreuses (assainissement, restauration de continuité écologique...)
- > l'opportunité d'avoir mené certaines actions à moindre coût.

Ces opérations ont engendré l'intervention d'acteurs privés (hors restauration) issus à plus de 73% du Puy-de-Dôme et du Cantal, d'où **un impact économique local important**.

Si certaines actions n'ont pu être réalisées, d'autres ont dépassé les attentes initiales.

- Au niveau de l'implication du **monde agricole**, on peut noter l'engagement des éleveurs dans les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), l'installation de points d'abreuvement et de franchissement ou encore le nombre de journées techniques proposées.
- Le CEN Auvergne a été très mobilisé sur l'accompagnement des propriétaires et exploitants de **zones humides** dans le but de les restaurer.
- Enfin, plusieurs obstacles à la **continuité écologique** ont pu être équipés ou supprimés afin de retrouver de la naturalité dans les cours d'eau.

Une analyse plus poussée est en cours avec le lancement de **l'évaluation du contrat territorial** par deux bureaux d'études. L'étude des points positifs et négatifs alimentera la construction du futur outil.

OBJECTIF CHARTE

2.2.1.3 Maîtriser les usages de l'eau pour préserver la ressource et les milieux aquatiques et humides

LOCALISATION

Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense

PARTENAIRES

AEAG, CRARA, CD15 et 63, DDT15 et 63, FDAAPPMA15 et 63, EDF, OFB, Chambres d'agriculture 15 et 63, Communautés de Communes, Communes

FINANCEUR

AEAG, Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements 15 et 63

CONTACT

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Dernière ligne droite pour la réalisation d'actions

Malgré la fin du contrat territorial, sa dynamique s'est poursuivie permettant la réalisation d'actions complémentaires en 2022 comme :

- la **suppression d'un seuil dans la Tarentaine** (qui rouvre désormais l'accès à toute la Fontaine salée) effectuée par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
- la réalisation de **3 films courts** mettre en valeur des actions phares de ce territoire. Ils seront diffusés prochainement Le Syndicat mixte du Parc!

Enfin, les échanges sur la **gouvernance** se sont poursuivis pour créer un syndicat mixte labellisé EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour reprendre ces missions en lien avec un nouvel outil sur un territoire étendu à l'ensemble du bassin versant de la Rhue.

Enjeux et usages des plans d'eau en Artense

Les **enjeux quantitatifs** étaient absents de ce 1^{er} contrat territorial, élaboré avant les sécheresses récentes. L'une des réflexions pour la suite est de travailler sur les plans d'eau (non naturels) en lien avec les usages locaux : multi-usages, ré-orientation des usages, restauration des zones humides préalables...

Dans ce contexte, le Parc des volcans d'Auvergne a accueilli en stage **Ugo Simonis, étudiant en hydrogéologie à Nancy**. Méthodologie de l'OFB à l'appui, celui-ci a pu classer ces plans d'eau, réaliser des mesures in-situ et évaluer leurs impacts sur les autres milieux aquatiques du territoire à l'échelle des bassins versants. Il en ressort que la densité de plans d'eau par sous-bassin versant, leur mode de déversement, le type de milieu récepteur ou encore l'existence d'un usage sont des paramètres permettant de cibler les situations à faire évoluer.



Plan d'eau du tact
© SMPNRVA

AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX (ABREUVEMENT, FRANCHISSEMENT)

Le Parc des Volcans d'Auvergne est tout à la fois situé en zone de moyenne montagne accueillant des activités d'élevage et en tête de bassin versant présentant des milieux aquatiques divers et fragiles (sources, petits chevelus hydrographiques, zones humides...). Conforter les usages agricoles, et assurer une eau de bonne qualité accessible tout en préservant les milieux aquatiques passent par des aménagements que maîtrise désormais l'équipe technique du Syndicat mixte du Parc.

Deux chantiers majeurs sur le bassin versant du lac de Guéry

Depuis 2016, l'animation locale au travers de Natura 2000, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et des diagnostics de cours d'eau menés par des garde-nature du site des Monts Dore ont fait émerger des projets d'aménagements agropastoraux autour du lac de Guéry.

A l'Ouest, le ruisseau des Mortes constitue l'affluent majeur du lac de Guéry. Il servait de zone d'abreuvement pour les bêtes qui le traversaient, ainsi que ses zones humides riveraines pour circuler dans la prairie. Après échanges avec l'ONF propriétaire des terrains et l'éleveur, il a été convenu de capter une source en contre-haut pour alimenter des bacs placés judicieusement. Une passerelle a été construite sur le ruisseau pour le traverser. Le cours d'eau n'ayant plus vocation à être utilisé par les bêtes (abreuvement et franchissement assurés d'une autre façon), il a pu être clôturé et protégé.

A l'Est, une zone humide sous le Puy Corde faisait l'objet de traversée par un GR (ponton) et de pâturage par les vaches. Afin de limiter les détours des visiteurs dans les estives voisines et de mieux préserver la zone humide, le tracé du GR a été déplacé en périphérie de la prairie. Une source de la zone humide a été captée pour alimenter des bacs en contre-bas permettant de clôturer la zone humide désormais sans usage agricole direct.

Désormais, 8 points d'abreuvement et 4 points de franchissement permettent aux bêtes de profiter de ces espaces en préservant les ruisseaux. Ainsi, ce sont près de 3 ha qui ont été préservés du piétinement par 9 km de clôtures.



Présentation des aménagements pastoraux réalisés en 2022 pour préserver le lac du Guéry

© SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Valorisation des aménagements agropastoraux

Sur les secteurs de moyenne montagne du Parc, caractérisés par de forts enjeux de préservation des milieux aquatiques, ces aménagements agropastoraux constituent des investissements très efficaces à un coût relativement limité. Il paraît donc indispensable de communiquer autour des ces installations pour permettre aux éleveurs de mieux les connaître et les mettre en œuvre.

Dans cet objectif, 2 opérations de communication auprès des médias ont été réalisées :

- > dans le Puy-de-Dôme, avec la mise en valeur des travaux menés autour du lac de Guéry
- > dans le Cantal, avec les travaux conduits dans le cadre du Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense » sur la rivière la Tialle à Lanobre.

OBJECTIF CHARTE

3.1.1.2 Préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture

LOCALISATION

PNRVA et en particulier en 2022 sur les Communes de Besse-Saint-Anastaise, La Godivelle, Mazoires, Mont-Dore, Orcival, Perpezat, Saulzet-le-Froid

PARTENAIRES

Agriculteurs, propriétaires, DDT63

FINANCEUR

Région Auvergne Rhône-Alpes

CONTACT

Elodie Gardinier | 04 73 65 64 11
emardine@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



© A-Camus

TRANSITION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Territoire de moyenne montagne, le Parc des Volcans d'Auvergne fait face à une vulnérabilité énergétique importante : un climat de moyenne montagne qui rend nécessaire le chauffage, un bâti souvent ancien à faible performance énergétique, des déplacements fréquents du fait de l'éloignement des centres bourgs et agglomérations périphérique.

La priorité est donc de réduire Les consommations d'énergie et les émissions des gaz à effet de serre, tout en contribuant à l'effort national de production d'énergie renouvelable dans le respect des sensibilités patrimoniales rappelées dans la charte.

Au-delà de la transition énergétique à opérer, une maîtrise qualitative de l'évolution des espaces bâtis est nécessaire pour :

- limiter au maximum les impacts sur l'environnement
- lutter contre la banalisation des singularités du paysage
- optimiser les services publics
- et favoriser un développement économique durable.

Les acteurs publics sont donc amenés à prendre en compte ces enjeux dans leurs projets d'aménagement et d'urbanisme.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



AVIS ET CONSEILS EN MATIERE D'INTEGRATION RAISONNEE DE PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES

Le Parc des Volcans d'Auvergne dispose d'importantes ressources (bois, soleil, biomasse, vent...) valorisables pour la production d'énergies renouvelables.

L'usage des énergies renouvelables permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, leurs productions, selon leur localisation, peuvent porter atteinte à des spécificités de la biodiversité et des paysages parfois uniques, fragiles et/ou menacés, ainsi que gêner des activités économiques (agriculture, tourisme).

C'est dans ce cadre que le Syndicat mixte du Parc accompagne les collectivités et porteurs de projet afin d'encourager le développement maîtrisé d'un bouquet d'énergies renouvelables visant comme cap pour 2028 une production équivalente à au moins 30 % des énergies consommées.

L'accompagnement de stratégies territoriales

La planification énergétique est un enjeu important pour le territoire compte tenu de ses ressources. Mais elle doit tenir compte de la qualité des milieux naturels, des paysages exceptionnels et de la richesse architecturale.

De façon à encourager les acteurs locaux à s'inscrire dans la production d'énergies renouvelables, tout en maîtrisant les impacts vis-à-vis des spécificités locales à préserver, le Syndicat mixte du Parc incite les Communes et les Communautés de Communes à **anticiper et adapter les règlements des documents d'urbanisme** pour une intégration optimale de ces infrastructures.

A ce titre, il est associé à la construction d'outils de planification et de programmation.

En 2022, il a essentiellement apporté **des éléments de cadrage aux porteurs de projets éoliens, photovoltaïques** (La Tour d'Auvergne, La Chapelle Marcousse, cros) **et agrivoltaïques**, permettant ainsi la prise en compte de ces enjeux dans les documents d'urbanisme.

Il a également contribué et rappeler les engagements collectifs adoptés dans la charte 2013 « 2028 du Parc en matière conditions de production d'énergies éoliennes et photovoltaïques dans le cadre de **l'élaboration par l'Etat** de :

- la cartographie des potentialités du développement éolien à l'échelle régionale
- la charte pour le développement du photovoltaïque dans le Puy-de-Dôme.



Production d'énergie photovoltaïque au sol
© SMPNRVA

OBJECTIF CHARTRE
2.2.2.2 - Rationaliser la production d'énergies renouvelables au regard des potentialités et des vulnérabilités du territoire

LOCALISATION
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES
Partenaires de l'énergie, Communes, EPCI

FINANCEUR
Syndicat mixte du Parc



CONTACT
Virginie Delage | 04 73 65 64 19
vdelage@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS DE PLANIFICATION DES COLLECTIVITES

Conformément aux codes de l'urbanisme et de l'environnement, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les dispositions de la Charte du Parc. En tant que Personne Publique Associée (PPA), le Syndicat mixte du Parc assure un suivi régulier des projets de documents d'urbanisme élaborés et règlements locaux de publicité élaborés sur le territoire.

Projets de documents d'urbanisme

Le Syndicat mixte du Parc conseille et veille à la prise en compte des dispositions de la Charte du Parc concernant les questions de l'urbanisme, de l'aménagement et du paysage, ainsi que d'enjeux plus généraux du territoire. Pour cela, il intervient :

- en amont des projets (rédaction et présentation du Regard du Parc, aide à la rédaction du cahier des charges, avis lors des phases de consultation)
- en participant aux comités de pilotage et en proposant des actions de sensibilisation et d'expertises.

*Projets accompagnés en 2022
dans le Cantal :*

- **projet PLU de Sumène-Artense** : phase PADD en cours
- **projet PLUi Saint-Flour Communauté** : arrêt du document au printemps
- **projet PLUi Pays de Gentiane** : phase de diagnostic
- **projet PLUi Hautes Terres Communauté (15)** : phase PADD



Le bourg de Murat dans le Cantal © SMPNRVA

dans le Puy-de-Dôme :

- **projet PLU Chambon-sur-Lac** : phase zonage
- **projet PLU La Tour d'Auvergne** : phase zonage
- **projet PLU de Murat-le-Quaire** : phase zonage
- **projet PLU Clermont Auvergne Métropole** : participation aux comités techniques Environnement et Attractivité, intervention lors de la concertation publique (balade à Orcines le 21 mai 2022 pour la prise en compte des enjeux de paysages relatifs à la Chaîne des Puys – faille de Limagne), phase de zonage
- **projet SCoT du Grand Clermont** : rédaction de l'avis du SMPNRVA concernant la modification 7 du SCoT (délibération du 18 juillet 2022), favorable avec des réserves concernant l'implantation et l'encadrement de zones d'activités d'intérêts locaux sur le secteur de Riom Limagne Volcans.
- **projet PLUi de Riom Limagne Volcans** : rédaction de l'avis du Syndicat mixte du Parc relatif à l'arrêt du PLUi (délibération du 4 mai 2022). L'avis souligne les efforts de maîtrise de l'urbanisation sur le Bien UNESCO et sa zone tampon, ainsi que la différenciation du règlement en fonction des unités paysagères identifiées au PADD, ce qui constitue un précédent significatif pour la prise en compte des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme.
- **PLUi de Mond'Arverne communauté** : participation aux temps d'association des PPA (élaboration de OAP thématique notamment), transmission de documents et de données, accompagnement technique, avec visites de sites pour préciser les OAP sectoriels au regard des enjeux de paysages.
- **PLU d'Olby et de Saint-Bonnet-près-Orcival** : sensibilisation des élus en amont, assistance à la rédaction du cahier des charges et au choix du prestataire, transmission de documents et données, organisation et animation d'un temps de concertation sur le terrain.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Projet de Règlement local de publicité

A l'instar des documents d'urbanisme, et conformément aux codes en vigueur, le Syndicat mixte du Parc, en tant que Personne Publique Associée, est également sollicité pour donner son avis sur les règlements locaux de publicité. Dans ce cadre, il vérifie notamment la compatibilité du projet avec les engagements inscrits dans la Charte du Parc.

En 2022, il a été associé au **projet de règlement local de publicité de Clermont Auvergne Métropole** : participation aux réunions techniques et d'information des PPA, rédaction de l'avis du Syndicat mixte du Parc (délibération du 18 juillet 2022).



OBJECTIF CHARTE

2.3.2.1 Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

Région et DREAL
Auvergne Rhône-Alpes,
DDT, CAUE,
Chambres d'agriculture
et STAP 15 - 96,
EPF SMAF, Aduhme

FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Julien Majdi | 04 73 65 64 05
jmajdi@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'URBANISME OPERATIONNEL DES COLLECTIVITES

Le Syndicat mixte du Parc propose un accompagnement personnalisé aux collectivités qui souhaitent requalifier des espaces publics et/ou amorcer un programme de renaturation de leurs espaces publics, ce, depuis les réflexions préalables, jusqu'à la préparation de la phase plus opérationnelle. Ce service constitue également l'un des objectifs de l'Atelier Rural d'Urbanisme animé par le Syndicat mixte du Parc.

Dynamiques accompagnées

- **Projet d'aménagement du site du Colombier de la Commune de Chamalières** : participation au suivi du projet de l'aire naturelle, contribution à la signalétique mise en place sur site, production d'une note d'enjeu, conseil pour le repositionnement du site à l'échelle de la Chaîne des Puys – faille de Limagne.
- **Projet d'aménagement des abords du lac à Aydat** : en appui du Département 63 (maître d'ouvrage de l'aménagement de la route longeant le Lac) et en partenariat avec le CAUE 63, préparation d'une note pour illustrer les enjeux de cette opération en lien avec les nombreux projets et dynamiques à l'œuvre sur la Commune.
- **Projet de revitalisation de la Commune de Volvic** : mise en place d'un « Atelier Hors les Murs » (appel à projet de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France et programme Petites Villes de Demain) consistant en la mobilisation d'équipes d'étudiants (ESAJ – École des Paysages de la Transition Ecologique de Paris et la section BTS du Lycée Louis Pasteur de Marmilhat) de disciplines différentes pour élaborer avec les acteurs locaux un projet sur le thème de la revitalisation d'une Commune et de son bassin de vie en lien avec son territoire.
- **Projet d'aménagement du belvédère de Vichèche de la Commune de Brezons** : analyse du site, recueil des attentes des élus et formalisation des objectifs du projet, préparation de proposition d'aménagement et conseils en termes de choix du mobilier.
- **Projet de requalification des espaces publics du bourg d'Albepierre-Bredons** : analyse du site, recueil des attentes des élus et formalisation des objectifs du projet, préparation de proposition d'aménagement
- **Projet de requalification des espaces publics du village de Cheylade** : analyse du site, recueil des attentes des élus, contribution à la préparation de l'exposition « *Cheylade d'hier à aujourd'hui* » (photos anciennes et actuelles des espaces publics de Cheylade affichées dans les vitrines des commerces du village), animation de 2 temps d'échange afin de collecter les mémoires des habitants et formalisation des objectifs du projet, préparation de proposition d'aménagement



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

- Participation aux projets de traverses de bourgs pilotés par le Département du Puy-de-Dôme : abords des lacs d'Aydat et du Lac Chambon, traverse de bourg d'Orcival. Ces projets sont l'occasion de reconsidérer plus largement les enjeux abordés généralement sur le seul aspect de la voirie et de la sécurité en élargissant le regard sur le bourg et ses fonctions urbaines.

Contributions à d'autres démarches

- Participation à l'atelier des territoires de la Communauté de Communes du Massif du Sancy
- Suivi du programme « Petites Villes de Demain » (programme gouvernemental ayant pour objectif de redynamiser les petites villes françaises) : participation aux ateliers de réflexion avec les habitants (Condat, Allanche...)
- Suivi de l'opération « Petit centre bourg » de la DDT du Cantal (programme départemental visant à aider la revitalisation des petits villages structurant du territoire) : participation au diagnostic en marchant organisé par la DDT 15 sur les Communes de Marcenat et Saint-Chamant

OBJECTIF CHARTE

- 2.1.1.4 Révéler les spécificités géomorphologiques structurantes et/ou originales du paysage
- 2.3.2.1 Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

Région et DREAL
Auvergne Rhône-Alpes,
DDT, CAUE,
Chambres d'agriculture
et STAP 15 - 96,
EPF SMAF, Aduhme

FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Julien Majdi | 04 73 65 64 05
jmajdi@parcdesvolcans.fr



SENSIBILISATION A LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DU PAYSAGE ET A LA RENATURATION DES ESPACES PUBLICS

L'un des objectifs fixés par la Charte du Parc est de favoriser la prise en compte des enjeux du paysage et de son évolution comme approche transverse pour envisager ensuite plus largement les projets de territoires. Il s'agit pour cela de donner des clés de compréhension des paysages aux acteurs locaux, de mettre en avant les entités paysagères et villages de moyenne montagne, portes d'entrée du Parc. Pour valoriser les bourgs, la démarche consiste également à faire de l'environnement et du patrimoine naturel un levier fondamental de l'attractivité du territoire.

Animations réalisées

- **L'accompagnement des Communes d'Olby et de Saint-Bonnet-près-Orcival pour élaborer les projets de territoire a reposé sur la volonté de leurs élus de s'appuyer sur les enjeux du paysage comme fil conducteur.** A cet effet, avec l'appui des membres de l'ARU (membres (DDT, UDAP, CAUE, Départements...), ont été organisés :
 - > un temps d'animation auprès des élèves de l'école élémentaire d'Olby pour les éveiller à la découverte et à l'appréhension de leur environnement quotidien
 - > des ateliers de concertation (balades paysagères, suivies de sessions en salle) à destination des habitants de Saint-Bonnet-près-Orcival.

Dans les deux cas, le déploiement de l'ARU a permis aux élus des Communes de s'approprier plus facilement les enjeux pour élaborer leurs Plans Locaux d'Urbanisme et les principes adoptés dans la charte du Parc dans une perspective de projet de territoire appréhendée une échelle plus large (plan de paysage).



Balade paysagère et échanges dans le cadre d'ateliers à Saint-Bonnet-près-Orcival

- **Deux journées techniques de sensibilisation ont été organisées sur le thème du végétal dans l'espace public le 7 juin 2022 à Aydat et le 30 juin 2022 à Cheylade, en partenariat avec la FREDON, dans le cadre du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne ; il s'agissait d'aider les communes du Parc dans leur démarche d'amélioration du cadre de vie villageois par le végétal et de mise en place une gestion durable, respectueuse du vivant de leurs espaces publics.**



- **Un voyage d'étude sur le sujet « Aménager simplement les espaces publics ruraux » a été co-organisé avec les CAUE du Puy de Dôme et de la Haute-Loire et le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Livradois-Forez, d'un (7 juillet 2022) dans les deux départements. Après une matinée dans le Livradois dédiée à des démarches d'espaces publics ruraux, la cinquantaine d'élus et de techniciens s'est retrouvée aux portes du Cézallier pour travailler ensemble sur « Rentières 2050 ».**

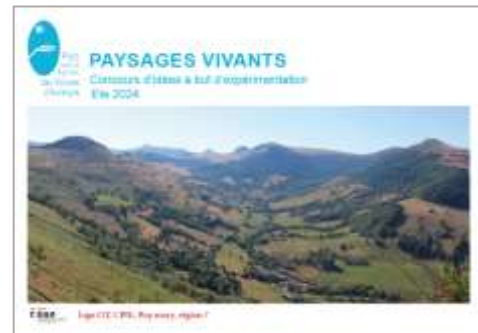


Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

➤ Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne, le Syndicat mixte du Parc et le CEN Auvergne ont **planté et entretenu sur les communes de Sayat et de Charbonnières-les-Vieilles des vergers conservatoires** : plantation avec le centre aéré de Sayat, taille et entretien sur le parking du Gour de Tazenat avec les habitants.

➤ Menée en partenariat avec l'Office de tourisme de Salers, le CPIE Haute Auvergne et le CAUE 15, une action a abouti à la **préparation d'une esquisse d'un parcours apprenant sur la vallée de la Maronne, avec les différents point d'arrêts, les problématiques à aborder et les personnes à interviewées a été produite**. Les objectifs étaient :

- > d'élaborer un parcours à vélo mettant en valeur la vallée de la Maronne, porte d'entrée du Parc
- > d'apporter une approche sensible des paysages de la vallée par le témoignage d'acteurs / habitants, afin que le visiteur prenne conscience des enjeux et problématiques impactant les paysages
- > d'aborder les paysages à différentes échelles, pour comprendre l'imbrication des différents éléments qui constituent un paysage.
- > de sensibiliser à l'évolution des paysages, leur caractère mouvant et leur devenir.



➤ Dans le cadre de la journée « Fête du Limon » organisée les 11 et 12 juin 2022 par le Syndicat mixte du Parc une balade de 2h00 a été proposée autour du paysage pour amener les participants à (re)découvrir le paysage au travers des 5 sens.



➤ En partenariat avec Hautes Terres Communauté et dans le cadre du programme d'action gouvernemental « Petites villes de Demain », le Syndicat mixte du Parc a organisé la **projection du film « L'arbre, le maire et la médiathèque »** d'Eric Rohmer et un **débat sur le thème de la place du végétal dans l'espace public**. L'objectif était d'ouvrir le dialogue entre les élus et les habitants sur la place du végétal dans l'espace public.



OBJECTIF CHARTE

- 2.1.1.4 Révéler les spécificités géomorphologiques structurantes et/ou originales du paysage
- 2.3.2.1 Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme



LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

Partenaires du patrimoine mondial, membres de l'ARU, Région AURA, covoiturage Auvergne, PF21, FREDON, Hautes terres Communauté

FINANCEURS

Ingénierie Chaîne des Puys - faille de Limagne : Département du Puy-de-Dôme, Région Auvergne Rhône-Alpes

CONTACT

Julien Majdi 04 73 45 64 05 | jmajdi@parcdesvolcans.fr
 Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
 Date de télétransmission : 03/10/2023
 Date de réception préfecture : 03/10/2023

ÉLABORATION DU PLAN DE PAYSAGE « CHAÎNE DES PUYs - FAILLE DE LIMAGNE »

La poursuite de l'élaboration du plan de paysage, sous l'égide de l'équipe mutualisée (entre le Département 63 et le Syndicat mixte du Parc), a reposé en 2022 sur la définition des objectifs de qualité paysagère et à l'élaboration du plan d'actions. Construit lors de différents temps d'animation, ce travail a pu s'appuyer sur une forte mobilisation des élus et partenaires.

Par ailleurs, plusieurs projets d'aménagement de collectivités locales ont été accompagnés.

Animation de l'élaboration du plan de paysage

La préparation d'un plan de paysage est intrinsèquement partenariale : au-delà de proposer des réponses aux enjeux de préservation, le paysage permet de construire un projet de territoire : l'approche du plan de paysage se fait avec et par les acteurs du territoire lors de nombreux temps de partage et de construction collective.

— Parlons Paysage

Patrimoine mondial, regard local

UN PLAN DE PAYSAGE POUR LA CHAÎNE DES PUYs - FAILLE DE LIMAGNE

Les temps d'animation proposés en 2022 pour construire le plan de paysage Chaîne des Puy - faille de Limagne (comité de pilotage, ateliers, temps public) ont témoigné le fort investissement des élus communaux :

- **Comité de pilotage du 24 mars 2022** à Chanat la Mouteyre, qui a réuni environ 40 participants dont 20 élus du territoire. Le comité de pilotage a permis d'acter les 'Valeurs Paysagères' issues de la phase de Diagnostic, d'amorcer l'identification des objectifs de qualité paysagère, et de proposer une gouvernance s'appuyant sur des élus référents par thématiques.
- **Ateliers Objectifs de qualité paysagère et secteurs pilotes** du 13 mai 2022 à Ceyssat, qui a réuni environ 35 participants. Ces ateliers ont permis de proposer des principes d'action sur 4 secteurs à enjeux (Faille, Sioule, Lacs, Montagne de la Serre)
- **Bistrot Paysage du 12 mai 2022** à l'Éveil des Puy, Ceyssat. Lors d'une soirée conviviale dans un bistrot de pays, ouverte au grand public, ont été projetés des extraits des dialogues paysagers réalisés par les vidéastes de l'équipe du plan de paysage. Un débat a suivi la projection de chaque séquence, invitant les participants à raconter leur vécu de la Chaîne des puy - faille de Limagne. La soirée a rassemblé environ 25 participants.
- **Comité de pilotage du 20 juillet 2022** à Montlosier, qui a réuni 35 personnes dont 18 élus. Il a permis de débattre et de valider des 5 objectifs de qualité paysagère, d'acter la gouvernance avec les élus référents
- **Ateliers d'élaboration du programme d'action, les 4 et 5 octobre 2022**, à Volvic et Orcines. Ces ateliers, qui se sont déroulés sur deux demi-journées, dédoublées selon les objectifs thématiques du plan de paysage, ont permis d'échanger et de recueillir les propositions d'actions des élus et des partenaires. Sur les deux jours, ce sont plus de 60 personnes différentes (élus, partenaires, associations) qui ont participé et contribué.
- **Balade apprenante du 5 octobre à Volvic.** Lors de ce temps ouvert aux participants des ateliers et au public, une quinzaine de personne a pu découvrir la faille de Limagne entre Volvic et les Vinzelles.
- **Bistrot paysage du 5 octobre aux Vinzelles, Volvic.** Lors d'une soirée conviviale dans un tiers lieu culturel, ouverte au grand public, s'est tenue la première projection du documentaire des CONFIDENCES PAYSAGERES, suivie d'un débat sur les enjeux de l'inscription au patrimoine mondial et les actions du plan de paysage.



« Bistrot paysage » à l'Éveil des Puy, à Ceyssat, le 12 mai 2022



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Communication

L'élaboration du plan de paysage s'est accompagnée de la réalisation, par l'équipe prestataire, d'un **documentaire vidéo** de 35 minutes vocation à servir de support d'animation sur les questions d'usages et de fréquentation, d'aménagement, d'urbanisme : « Confidences Paysagères – Parlons Paysage ». Rassemblant des interviews et échanges d'habitants et d'usagers de la Chaîne des Puys – faille de Limagne, ce support constitue une analyse anthropologique assez inédite, décrivant la façon dont la population vit sur ce territoire et dont est perçue la démarche de valorisation du Patrimoine mondial.

L'information sur le déroulé de l'étude, l'annonce de ces temps de concertation, ainsi que la mise à disposition des documents a été réalisée sur un **site Internet dédié** : <https://parlons-paysage.puy-de-dome.fr/accueil.html>



Tournage des Confidences paysagères

OBJECTIF CHARTE

2.1.1.4 Révéler les spécificités géomorphologiques structurantes et/ou originales du paysage

LOCALISATION

Communes Chaîne des Puys - faille de Limagne

PARTENAIRES

Partenaires du Patrimoine mondial, AURA, DREAL, DDT 15 et 63, STAP 15 et 63, CD 15 et 63, CA 15 et 63, CAUE 15 et 63, Aduhme, EPF SMAF, bailleurs sociaux, SMPM, CAM, EPCI, APARA...

FINANCEURS

Département du Puy-de-Dôme
Région Auvergne Rhône-Alpes

CONTACT

Romain Chalaye | 04 73 65 64 18
rchalaye@parcdesvolcans.fr
Julien Majdi | 04 73 65 64 05 |
jmajdi@parcdesvolcans.fr



Contributions à d'autres démarches

- **Suivi de l'élaboration du plan de paysage – transition énergétique du Syndicat mixte du Puy Mary** : rédaction de fiches actions en partenariat avec le BE coloco, participation aux ateliers de réflexion pour les techniciens du territoire.
- **Suivi de l'élaboration du plan de paysage du Grand Clermont**, en lien avec le plan de paysage Chaîne des Puys - faille de Limagne
- **Animation du groupe technique d'APARA** sur les thématiques des observatoires de paysage et de la signalétique.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE NON PROTEGE ET SOUTIEN AUX PETITES CITES DE CARACTERE®

Réalisé entre 1990 et 1995, puis actualisé depuis 2013, l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé mené par le Syndicat mixte du Parc recense près de 5 500 objets de nature diverse (croix, fours, lavoirs, fontaines...). L'objectif est de fournir des informations aux collectivités et associations locales : la connaissance et la préservation du patrimoine vernaculaire contribuent à l'amélioration du cadre de vie, à la mise en lumière de l'histoire des lieux et des paysages et participent au développement du territoire.

Depuis 2019, une convention avec la Fondation du Patrimoine permet d'apporter un soutien financier aux collectivités qui souhaitent réhabiliter ce petit patrimoine.

L'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé

L'inventaire du petit patrimoine bâti poursuit plusieurs objectifs : **constituer une base de données numérisée et transmettre les données aux acteurs locaux afin de stimuler les projets de valorisation et de restauration.**

Suite à la convention signée entre le Syndicat mixte du Parc et la Fondation du Patrimoine, un partenariat renforcé s'est engagé avec celle-ci et continue de vivre en 2022 : mise en ligne de cet inventaire sur un Système d'Information Géographique.



Croix à Mandailles-Saint-Julien © SMPNRVA

Contribution au dispositif Patrimoine AURHALPIN

En 2022, le PNRVA s'est rapproché de « Patrimoine AURHALPIN », un partenaire majeur dans la **promotion du patrimoine régional**. Cette démarche vise à promouvoir :

- la réunion d'acteurs, individuels et structures, qui œuvrent pour la connaissance, la sauvegarde, la valorisation du patrimoine
- la concertation, la coordination, l'information, la mise en réseau et le soutien de ces acteurs
- le développement d'actions propres concernant le patrimoine
- la coopération interrégionale et internationale.



OBJECTIF CHARTE
3.4.2.2 Maintenir et diversifier l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale

LOCALISATION
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES
CAUE et STAP 15 et 63, DRAC Auvergne Rhône-Alpes, Fondation du patrimoine

FINANCEUR
Syndicat mixte du Parc

CONTACT
Julien Majdi | 04 73 65 64 05
jmajdi@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



© T-Leroy SMPNRVA

SOUTIEN D'ACTIVITES DURABLES ACTRICES DE L'IDENTITE PATRIMONIALE DU PARC

Le Parc des Volcans d'Auvergne est un vaste territoire qui se singularise par la quantité et la qualité de son herbe, une forte biodiversité, le caractère remarquable des paysages, la richesse de formes architecturales, la diversité de savoir-faire et de matériaux locaux, l'omniprésence de l'eau et de la forêt...

Ces particularités sont autant de ressources et de contextes qui ont permis à des activités de devenir aujourd'hui emblématiques des Volcans d'Auvergne et motrices de l'économie locale :

Agriculture, accueil touristique, mais aussi exploitation de la pierre volcanique... constituent des secteurs d'emplois importants ancrés dans le Parc qui valorisent des ressources locales fondatrices du classement du Parc.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL DES VOLCANS D'Auvergne

Le plan Pastoral des volcans est entré en vigueur en 2022. L'animation, portée par Auvergne Estives, se focalise sur la structuration de collectifs d'éleveurs et du foncier pastoral.

Par ailleurs, une réflexion a été lancée en vue de la déclinaison d'une signalétique pastorale destinée à sensibiliser les visiteurs fréquentant les espaces pastoraux.

Signature du plan pastoral

Le Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne a été approuvé par la Région Auvergne Rhône Alpes le 11 février 2022 pour 5 ans. L'animation en a été confiée à Auvergne Estives. Sa signature officielle, le 1er juin 2022, a fait l'objet d'un accueil presse et de plusieurs articles dans la presse locale.

Le comité de pilotage, qui s'est réuni le même jour à Montlosier, a lancé les premières actions du PPTVA qui ont démarré en 2022 autour de 3 axes présentés ci-après.

Le Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne a permis également de financer l'accueil des **journées françaises du pastoralisme** les 14 et 15 septembre dans le Cantal. Ces rencontres ont rassemblé 150 professionnels des espaces pastoraux de tous les massifs français qui ont pu découvrir les spécificités du pastoralisme auvergnat.



Réunion sur le terrain du comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne © SMPNRVA

Axe 1 : la création de collectifs pastoraux

L'élevage pastoral sur le Parc des Volcans d'Auvergne représente une part importante de l'activité socio-économique du territoire, soit 23,4 % de sa surface totale réparti sur 2 110 exploitations d'élevages.

L'espace pastoral est majoritairement géré par des exploitations individuelles (85,6% soient 70 947ha). Or, les aides du plan pastoral ne peuvent être attribuées qu'à des collectifs (d'éleveurs, collectivités territoriales...). La priorisation de l'animation est donc de contribuer à la constitution et l'accompagnement de collectifs d'éleveurs.

En 2022, un **document d'information sur les différents modes d'organisation collective pastorale** a été rédigé. Il est mis à disposition des éleveurs intéressés par Auvergne Estives qui les accompagne dans leur structuration ainsi que dans leurs projets.

Axe 2 : le foncier pastoral

Ces espaces pastoraux sont souvent partagés entre de multiples propriétaires privés et la petite taille des parcelles, la pente et la pierrosité n'en facilitent pas l'exploitation. Les modes de faire-valoir de ces surfaces sont majoritairement sécurisés, mais lors d'un départ à la retraite ou d'un changement d'activité, leur transmission automatique au suivant n'est pas forcément garantie. En cas d'abandon du pâturage, ces surfaces pastorales risquent de s'embroussailler et seront difficiles à entretenir sur le long terme.

Ainsi, il semble nécessaire de **structurer et sécuriser par la contractualisation (bail rural, CPP...) le foncier agricole pastoral** afin de faciliter son utilisation pour de nouvelles installations et assurer un renouvellement des générations.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Axe 3 : la communication sur les pratiques pastorales, la cohabitation et gestion partagée de l'espace

Les espaces pastoraux présents sur le Parc ds Volcans d'Auvergne sont le lieu de pratiques d'une multitude d'activités de pleine nature. Des problèmes de conciliation des usages sont souvent constatés (portail non fermé, chien non tenu en laisse) ; ils s'expliquent la plus part du temps par un manque de connaissances de l'activité pastorale des usagers non encadrés.

Aussi, en 2022, a été étudiée la possibilité de décliner une signalétique d'information pastorale. Pour cela, Auvergne Estives s'est rapprochée du GIP CRPGE (service pastoral pyrénéen) qui a mis en place des pictogrammes et panneaux d'information. Deux réunions (25 mars, 4 mai) ont eu lieu avec les équipes des Syndicats mixtes des Parcs Volcans d'Auvergne et Livradois Forez dans le but d'affiner les besoins, d'adapter la signalétique au territoire auvergnat et de proposer un cahier technique aux futurs maitres d'ouvrage. Une restitution auprès des porteurs de projet potentiels du Parc des Volcans d'Auvergne a été organisée en visioconférence le 10 novembre 2022 en vue de premières installations en 2023.

OBJECTIF CHARTE

3.1.1.1 Proposer des produits issus de filières courtes, valorisant les ressources et savoir-faire propres du territoire

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

Auvergne estives

FINANCEURS

Région Auvergne Rhône-Alpes
FEADER

CONTACT

Eve Alcaïde
04 71 20 22 10 | ecalcaide@parcdesvolcans.fr



Réunion relative au projet de signalétique d'information pastorale © Auvergne estives

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

CONTRIBUTION A L'ACCUEIL DES VISITEURS SUR DES SITES REMARQUABLES TRES FREQUENTES DU PARC

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dispose d'un certain nombre de sites naturels qui présentent de forts attraits touristiques, propices à la randonnée pédestre et la pratique de sports comme le VTT. S'agissant dans le même temps d'espaces caractérisés par une biodiversité importante et souvent exceptionnelle, ces sites font l'objet de mesures de préservation. Leur gestion est confiée au Syndicat mixte du Parc qui met en place, depuis de nombreuses années, des actions pour sensibiliser et canaliser les visiteurs.

La formation en ligne « Du savoir à la chaîne »

<https://du-savoir-a-la-chaîne.fr>

Créée en 2016 par le Syndicat mixte du Parc, en soutien à la candidature au Patrimoine mondial de la Chaîne des Puys - faille de Limagne, la formation à distance sur le Bien est en cours de réactualisation en 2022. Afin de s'adapter à la diversité des publics, la nouvelle formation pourra être suivie selon :

- **une version courte d'1h30** permettant de découvrir, pour les curieux, les connaissances de base sur la Chaîne des Puys - faille de Limagne (géologie, paysage, dispositifs réglementaires, contractuels et de valorisation du site, différents acteurs du territoire)
- **ou une version une longue (3h00), car approfondie** avec des modules complémentaires et optionnels pour devenir expert sur la Chaîne des Puys - faille de Limagne et sa gestion (milieu forestier, milieu agro-pastoral, milieu rupestre, eau, biodiversité).

La formation sera accessible gratuitement au printemps 2023 sur un site Internet dédié.



Visuel de la formation à distance

Bilan du référencement test des accompagnateurs en Chaîne des Puys

A partir de 2013, la visite de certaines propriétés de la zone centrale de la Chaîne des Puys (site inscrit depuis 2018 au Patrimoine mondial de l'Unesco avec la faille de Limagne) était interdite aux groupes (notamment les puys de Pariou et de Cliersou), du fait de la volonté de propriétaires d'interdire leurs accès sur cette zone. Depuis, les accompagnateurs étaient en attente de pouvoir de retravailler sur ce secteur.

Sur propositions du Département 63 et du Syndicat mixte du Parc, les propriétaires ont accepté en 2022 un **retour des groupes sur le secteur de Dômes**

Union sous certaines conditions :

- accueillir uniquement des groupes scolaires
- suivre une formation auprès du Département
- communiquer les dates des sorties, ainsi que les itinéraires prévus.

Ce retour a fait l'objet d'un **test durant l'automne 2022** et d'une **surveillance** assurée par un garde nature du Parc. Celui-ci a soumis à 19 groupes rencontrés un questionnaire pour mieux connaître leurs provenances, habitudes et attentes, mais aussi pour vérifier que tous les accompagnateurs rencontrés étaient référencés par le Département 63.

Au total, 9 groupes bénéficiaient d'un accompagnateur référencé, 1 d'un accompagnateur non référencé et 9 étaient sans accompagnateur. La majorité des rencontres a eu lieu au sommet ou autour du Pariou. Tous les groupes avec des accompagnateurs référencés étaient des groupes scolaires. Parmi les autres groupes, 4 étaient des scolaires sans accompagnateurs, et le reste était des groupes familiaux ou amicaux. Tous les groupes ont respecté les chemins balisés et les interdictions de descendre dans le cratère ou de monter sur la lèvre du Pariou.

Le bilan des questionnaires est plutôt positif puisque tous les groupes ont mis une note de 4 ou 5 sur 5 pour la qualité de l'aménagement du site. Les points d'amélioration qui revenaient le plus souvent étaient l'ajout d'un point d'eau et de toilettes au niveau du parking des Goules, où la grande majorité des groupes étaient stationnés. A part les groupes scolaires qui viennent en bus, tous les autres groupes sont venus en voiture, moyen de transport incontournable pour se rendre sur le secteur. Il ressort de ces questionnaires que la plupart des groupes ne viennent pas uniquement pour gravir un puy, mais pour réaliser un circuit sur le secteur, souvent les puys du Pariou et du Cliersou ou le puy de Dôme.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Des points info-gardes »

La **présence de gardes-nature** sur le terrain est essentielle afin d'exercer plusieurs missions :

- > surveillance, communication
- > suivi de terrain et travail de vérification préalable concernant notamment les manifestations sportives
- > accompagnement de l'activité pastorale, notamment par le lien avec les bergers
- > veille écologique
- > réalisation de travaux d'entretien en particulier sur les sentiers, organisation de chantiers participatifs.

Sur les sites les plus fréquentés comme la Chaîne des Puy et les crêtes des massifs du Sancy et du Cantal, **des points « info-garde »** mis en place par le Syndicat mixte du Parc se sont développés ces dernières années et apportent une réelle plus value pour informer et sensibiliser les visiteurs. Financés par les dispositifs de préservation des sites (Patrimoine mondial et Natura 2000), ces agents conseillent les randonneurs sur les sentiers à utiliser, les pratiques adaptées pour traverser des estives et leur expliquent des spécificités et enjeux relatifs à la faune, la flore, le paysage et els activités locales (pastoralisme notamment).

Suite à l'initiation de cette démarche par l'équipe de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, des points infos gardes sont mis en place sur le Val de Courre (Monts Dore) et la Chaîne des Puy (depuis 2021).

OBJECTIF CHARTE

2.1.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du Parc

3.2.2.2 Développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

LOCALISATION

Chaîne des Puy - faille de Limagne, Réserves naturelles natioinales du Sancy, Sites Natura 2000
Chaîne des Puy – Monts Dore - Massif Cantalien et Zone de Protection Spéciale des Monts et du Plomb du Cantal

FINANCEMENTS

Département 63, Région Auvergne Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole, Europe, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Chaîne des Puy : Marie-Cécile Bard | 07 77 73 50 08
mcbard@parcdesvolcans.fr
Autres sites : Nadège Guimard | 04 73 65 64 28
nguimard@parcdesvolcans.fr

Pour la première fois, de tels stands d'information et de sensibilisation ont été également installés sur la période du 4 juillet au 31 août, les lundis de 10h30 à 12h au Pas de Peyrol et les mercredis et dimanches de 9h30 à 11h30 au col de Prat de Bouc.

En cas de mauvais temps, il était possibilité de les réaliser dans la Maison de site du Pas de Peyrol / Maison du Col de Prat de Bouc, grâce au partenariat mis en place avec le Syndicat mixte du Puy Mary et Hautes Terres Communauté.

Il ressort de cette nouvelle démarche qu'il s'agit d'un très bon moyen de sensibilisation puisque 674 personnes touchées au total en 2022 sur ces zones cantaliennes (beaucoup de renseignements sur les parcours familles), soit :

- 8 points réalisés au Pas de Peyrol : 295 personnes sensibilisées soit en moyenne 37 personnes/point.
- 16 points réalisés à Prat de Bouc : 379 personnes sensibilisées soit en moyenne 24 personnes/point.



Point de rencontre avec les gardes nature du Parc au col de Prat de Bouc © SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

ANIMATION ET ACTUALISATION DES OUTILS DE DECOUVERTE ET DE PROMOTION DU PARC, A DESTINATION DES VISITEURS

Élaborée en 2018, la stratégie de communication touristique du Syndicat mixte du Parc a pour objectif de positionner de façon claire et attractive le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et de proposer une communication partagée pour porter collectivement l'identité de ce territoire.

Dans cet esprit, de nombreuses actions de communication ont été menées parmi lesquelles la mise à jour de la documentation touristique et l'animation du compte Instagram. En juillet 2022, un nouvel outil à destination des visiteurs a vu le jour : le site internet « Les Découvertes du Parc ».

Documentation touristique

Le **livret de découvertes du Parc** proposant toutes les informations pratiques pour (re)découvrir et parcourir autrement le Parc des volcans d'Auvergne a été mis à jour : l'offre de sentiers d'interprétation qu'il propose a été renouvelée en partenariat avec les différents acteurs du territoire.

Le **guide Nature en poche** et le **flyer sur les randonnées** proposées au départ de la Maison du Parc ont également été actualisés.

Tous ces outils papier sont mis à disposition des visiteurs dans les offices de tourisme et les maisons du Parc et des réserves naturelles gérées par le Syndicat mixte du Parc sur le territoire.

Site internet « Les Découvertes du Parc »

<https://decouvertes.parcdesvolcans.fr>

En complément du site institutionnel www.parcdesvolcans.fr, le Syndicat mixte du Parc a lancé en juillet 2012 un nouveau site Internet destiné aux visiteurs, qu'ils soient habitants du Parc ou touristes. **Afin de faire découvrir les patrimoines naturels et culturels des Volcans d'Auvergne, il offre une sélection de parcours à pied ou à vélo, agrémentés de points d'intérêt avec explications et photos.** Le site propose également des événements et des bonnes adresses pour une découverte gourmande et artisanale de ce territoire.

A consulter depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette, les parcours peuvent aussi être téléchargés pour un usage hors connexion, sur le terrain. Afin de promouvoir ce nouvel outil, une vidéo de lancement a été réalisée et diffusée sur les réseaux sociaux du Parc et relayée par certains partenaires. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a soutenu le déploiement de ce site à hauteur de 80% dans le cadre du Plan Pluriannuel d'investissements.

Pour la 2^e année consécutive, l'équipe du Syndicat mixte du Parc, avec la contribution d'un stagiaire, a continué d'enrichir l'offre de parcours.

Compte Instagram

Visant principalement les visiteurs, qu'ils soient touristes ou habitants, la page Instagram du Parc compte plus de **10 000 abonnés en décembre 2022**.

Elle a vocation à promouvoir l'image du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et à inciter les gens dans la préparation de leur séjour et une fois sur place à fréquenter des sites moins fréquentés. Certaines publications mettent tout de même en lumière des sites plus connus, mais toujours équipés pour accueillir du public.

Le hashtag fédérateur et représentatif du territoire **#ParcdesVolcansdAuvergne** est utilisé par bon nombre de partenaires.



Site Internet « Les découvertes du Parc » sur ordinateur et smartphone © SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

En parallèle, cet outil a été présenté aux différents partenaires en charge notamment de la randonnée (offices de tourisme, communautés de Communes, Départements 15 et 63). Ils ont pu faire des propositions de nouveaux itinéraires à valoriser.

Partenariats locaux

Afin de mettre en avant l'appartenance au territoire, une **page de présentation du Parc** a été proposée comme tous les ans aux offices de tourisme et aux guides touristiques en faisant la demande pour leurs propres supports.

Le Syndicat mixte du Parc a également renouvelé sa **collaboration avec le collectif « Objectif Auvergne »** pour mettre en avant les principaux sites touristiques présents sur la Chaîne des Puys. Un encart a ainsi été acheté pour valoriser la Maison du Parc de Montlosier.

Enfin, des **vidéos courtes et dynamiques** ont été réalisées par le service communication du Syndicat mixte du Parc pour mettre en avant les bons comportements en milieu naturel sur les réseaux sociaux. Diffusées sur les réseaux sociaux du Parc (Facebook et Instagram), certaines d'entre elles ont été relayées par les partenaires, dont le Syndicat mixte du Puy Mary qui les a diffusées sur les écrans présents à la Maison de site du Pas de Peyrol.

Relations presse

Comme chaque année, le Syndicat mixte du Parc a répondu aux sollicitations des médias qui souhaitaient mettre en lumière le Parc des Volcans d'Auvergne. En particulier, **l'édition 2022 du Guide vert Michelin Auvergne** est un bel exemple de valorisation de ce territoire et des sites emblématiques qui le composent.

OBJECTIF CHARTE

3.2.1.3 Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres

3.2.2.2 Développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, APARA, offices de tourisme du territoire, Vulcania, Lemptégy, Objectif Auvergne

FINANCEURS

Région Auvergne Rhône-Alpes, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Marie Fauchon | 04 73 65 64 31
mfauchon@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Promotion grâce au partenariat avec Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Dans le cadre de la convention signée entre l'Association des Parcs de la Région - APARA et Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, de nouvelles actions ont été mises en place pour promouvoir les Parcs :

➤ un **shooting photo** a été organisé pour valoriser le Parc des Volcans d'Auvergne sur les outils de communication d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.

Après un appel à candidature auprès des différents Offices de tourisme, ce sont les territoires de Sumène Artense Tourisme et de Terra Volcana qui ont été retenus. Deux jours de shooting ont été organisés pour valoriser des sites moins connus du grand public avec une entrée axée sur la randonnée pédestre. Afin de véhiculer les bons messages, une attention particulière a été portée au fait que les figurants soient toujours sur des sentiers balisés.

➤ une réflexion a été menée pour étudier la possibilité de valoriser dès 2023 les offres des Parcs sur la **nouvelle plateforme régionale « Partir ici »**.



Le visuel d'une vidéo de sensibilisation des randonneurs diffusée sur les réseaux sociaux © SMPNRVA

ORGANISATION DU PROGRAMME DES « P'TITES VIREES DU PARC »

En 2022, le Syndicat mixte du Parc a renouvelé l'opération des P'tites virées du Parc : organisées en pratique par les offices de tourisme et encadrées par des prestataires locaux, ces balades estivales au lever ou au coucher du soleil permettent aux visiteurs et habitants de découvrir autrement des lieux emblématiques ou secrets. Chaque balade se termine avec la dégustation de produits marqués aux Valeurs du Parc.

Le concept

Les "P'tites Virées du Parc" sont des **randonnées pédestres accompagnées par un professionnel de la randonnée**, à destination d'une quinzaine de personnes, maximum, sur des sites peu connus et des temps décalés de la journée afin d'apprécier le lever ou le coucher du soleil (durée de 2 à 3 heures).

A l'issue de celles-ci, une collation composée de produits locaux-Valeurs Parcs (critères de proximité, dimension humaine et préservation de l'environnement) est servie.

Sur un même secteur (les 5 petites régions naturelles du Parc), une P'tite virée est organisée jusqu'à 2 fois par semaine, sur la période estivale, de début juillet jusqu'à fin août, ainsi que sur l'automne également en 2022.

Les frais d'encadrement sont pris en charge par le syndicat mixte du parc avec les financements dédiés à cette opération. Seul le coût de la collation est à la charge des participants pour un coût de 5 euros par personne.

OBJECTIF CHARTE

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles valorisant les richesses matérielles du territoire

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

Offices de tourisme (Carladès, Hautes terres tourisme, Pays de Pierrefort, Saint-Flour, Terra Volcana, Mond'Arverne, Pays de Salers, Sumène Artense), SM Puy Mary, accompagnateurs en montagne

FINANCEURS

Leader Volcans d'Auvergne, participants

CONTACT

Marie-Noëlle Basmaison
04 73 65 64 29
mnbasmaison@parcdesvolcans.fr



 Le visuel intégré aux outils de communication proposés par le Syndicat mixte du Parc © Photo Mond'Arverne tourisme



Un bilan positif, en évolution depuis 2020

Depuis leur création, les P'tites virées du Parc affichent un résultat très positif, avec une nouvelle progression en 2022 :

- **53 dates réalisées** (42 en 2020 et 42 en 2021, soient 137 dates au total)
- **539 participants** (650 en 2020 et 2021). Soient environ 10 personnes en moyenne par sortie et au total depuis 2020 : 1189 personnes et 8,7 en moyenne par sortie
- **20 sites fréquentés sur 16 Communes du Parc.** Une nouveauté pour 2022 : un office de tourisme a investi des sites hors territoire Parc, de manière à faire prendre un recul visuel par rapport au secteur volcanique qui se situe dans ce cas en ligne d'horizon
- **6 partenaires organisateurs** déjà impliqués en 2020 et 2021 : office de tourisme Terra Volcana, Mond'Arverne tourisme, Sumène-Artense tourisme, Hautes-Terres tourisme avec la réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de La Gazelle, office de tourisme du Pays de Salers, Syndicat mixte du Puy Mary
- **2 nouvelles structures** : Offices de tourisme du Carladès et du pays de Pierrefort
- **Une quinzaine de professionnels de la montagne** (accompagnateurs, guide de haute montagne ou éducateur sportif) encadrent ces sorties.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

SOUTIEN D'ENTREPRISES TOURISTIQUES DANS LE CADRE D'UN PROJET DE TOURISME DURABLE FINANCE PAR LE PLAN FRANCE RELANCE

Dans le cadre du déploiement de la stratégie Ecotourisme 2020-2025, en collaboration étroite avec ses partenaires, le Syndicat mixte du Parc a répondu à l'appel à projet Tourisme durable lancé par l'ADEME en 2021, permettant à des entreprises de bénéficier d'une expertise technique et pour certaines d'entre elles d'un financement.

Des partenaires pour entraîner des entreprises du territoire

Composé du Syndicat mixte du Parc, du Département du Cantal, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal et des Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement de la Haute Auvergne (Cantal) et Clermont-Dôme (Puy-de-Dôme), le consortium Volcans d'Auvergne a candidaté en 2021 à l'appel à manifestation d'intérêt « Tourisme durable » porté par l'ADEME dans le cadre du Plan France Relance.

Avec l'aide du Syndicat mixte du Parc, la démarche a permis de réaliser, au profit d'hébergeurs et restaurateurs touristiques, un diagnostic via un outil proposé par l'ADEME et animé par les CPIE Cantal et Puy-de-Dôme afin d'identifier des investissements à réaliser pour inscrire les entreprises dans un management davantage environnemental.

Essentiellement centrés sur les **économies d'eau et d'énergie**, ces investissements pouvaient bénéficier d'un accompagnement financier de l'ADEME dès lors que le bouquet de travaux pouvait prétendre à minimum 5000 euros de subvention avec un taux de subvention estimé à 80% du montant HT de l'opération envisagée.

OBJECTIF CHARTE

3.2.1.1 Inscrire les professionnels dans une démarche de tourisme durable

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

ADEME, CPIE 15 et 63, CD15, CCI 15

FINANCEURS

ADEME / Etat plan de relance

CONTACT

Eve Alcaïde
04 71 20 22 10 | ecalcaide@parcdesvolcans.fr



Réalisations des entreprises

Sur les 14 entreprises touristiques ayant bénéficié de ce diagnostic, seules **6 d'entre elles du Cantal¹ et 2 du Puy-de-Dôme² ont fait aboutir leurs démarches** en investissant 330 874 euros et bénéficiant d'une contribution de l'ADEME de 99 690 euros.

Les autres établissements n'ont pas donné suite en raison de la lourdeur du dispositif, de la nécessité de présenter un plafond de dépenses important et de l'inadéquation du Fonds Tourisme Durable au regard de leurs besoins. En effet, les travaux importants (comme l'isolation ou le changement des huisseries), ainsi que des investissements conséquents tels que le remplacement de four en cuisine professionnelle ou l'installation d'une pompe à chaleur ou d'un équipement de géothermie ne figuraient pas dans ce programme alors qu'ils constituent des attentes de mise en conformité de ces établissements avec les objectifs nationaux de tourisme durable.

Afin d'accompagner les efforts en matière d'optimisation des consommations d'énergie et d'eau dans les entreprises touristiques accompagnées et plus globalement sur le territoire du Parc, le Syndicat mixte du Parc a profité de ce Fonds Tourisme Durable pour commander la conception de **10 nouvelles mallettes destinées à promouvoir les économies d'eau et d'énergie** ; dès 2023, elles seront mises à disposition des offices de tourisme du territoire dans le cadre de l'accompagnement que ceux-ci proposent à leurs prestataires.



 Malette pour promouvoir les économies d'eau et d'énergie
© SMPNRVA

¹ Les chambres d'hôtes et gîtes la Cheyrelle et Monts et
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262304-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

² Le centre d'hébergement AEP Volcana à La Bourboule et le camping des volcans à Aydat

GESTION DE LA BOUTIQUE ET ACCUEIL DU PUBLIC A LA MAISON DU PARC

La maison du Parc accueille les visiteurs, locaux ou touristes de passages, avec l'objectif de leur permettre de découvrir les spécificités patrimoniales du Parc des Volcans et les actions menées par le Syndicat mixte du Parc. Elle dispose également d'une boutique, à la fois vitrine pour les producteurs et artisans du territoire et occasion pour les visiteurs d'acquérir un souvenir de leur séjour.

Deux expositions ont été proposées au public à la maison du Parc en 2022. L'objectif est de permettre aux visiteurs de découvrir les patrimoines du Parc et de leur donner envie de sillonner le territoire à la recherche de ses trésors cachés.

Gestion de la boutique

L'ouverture de la maison du Parc a pu être proposée à des horaires et périodes classiques d'ouverture, ce qui n'avait plus été possible depuis 2 ans, soit :

- > avril, mai et septembre : tous les jours de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- > juin : tous les jours de 10h à 18h
- > juillet et août : tous les jours de 9h30 à 19h

17 383 visiteurs ont été accueillis en 2022, ce qui représente une hausse de plus de 30% par rapport à 2021.

Un questionnaire à remplir après chaque acte d'accueil a été mis en place afin de mieux connaître les visiteurs et leurs attentes, en lien avec le projet de réaménagement du site de Montlosier. Il a permis de faire ressortir le profil type de la majorité des visiteurs de la maison du Parc et d'identifier les moments de passage afin d'affiner les horaires d'ouverture et les besoins en personnel d'accueil. Le résultat de ce sondage montre que le visiteur est principalement un individuel sans enfant, à la recherche d'informations touristiques de proximité (48% des actes d'accueil). La boutique tient tout de même une place importante avec 66% des actes d'accueil qui se soldent par un acte d'encaissement.

Accueil d'expositions temporaires

En 2022, la Maison du Parc des Volcans d'Auvergne a accueilli :

- ✈ d'avril à mai l'exposition « **D'après Nature** » composée de **sculptures** sur la cohabitation de la faune sauvage avec l'Homme et sa vie rurale et de **photographies** représentant une vision poétique du discret monde végétal.

En mêlant le tout, les deux artistes habituées à travailler ensemble (Christine Mosnier photographe et Sylvie Brunet-Dessèvre sculptrice) invitaient le visiteur à s'arrêter sur les écosystèmes qui l'entourent et à prendre conscience que tout être vivant représente une parcelle de nature à respecter et à préserver.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

La boutique a connu une évolution positive avec un **chiffre d'affaire de 52 815,92 euros en 2022**, soit une hausse de plus de 15% par rapport à l'an dernier.

Cette évolution n'a sans doute pas été aussi importante qu'elle aurait dû l'être car peu de nouveaux produits ont été développés et il a été choisi de présenter moins de références qu'habituellement. Il s'agissait en effet de réduire le choix de produits pour les visiteurs à partir du moins d'août pour terminer la saison avec un minimum de stock possible en raison de l'annonce du début de travaux de restructuration du site de Montlosier prévus initialement dès fin 2022 (ils n'auraient pas permis une ouverture classique de la maison du Parc en 2023).

Les produits les plus vendus cette année sont encore des **produits de consommation immédiate** : les glaces, les ecocups estampillés « Osez les Volcans d'Auvergne », les cartes postales et ensuite d'autres produits alimentaires.



➤ de juillet à septembre, l'exposition « **Lumières et mots de Haute-Auvergne** », une sélection de photographies de Christian Malon (photographe du monde rural) issues de son ouvrage « Haute-Auvergne, un pays » publié aux éditions de la Flandronnière.

Tout comme dans l'ouvrage, les photographies ont été agrémentées de textes de Marie-Hélène Lafon, écrivaine cantalienne lauréate de nombreux prix littéraires.

Une rencontre-dédicace de l'ouvrage précité, en présence des deux artistes, a également accueilli une trentaine de personnes dans une ambiance très détendue.

RENCONTRE-DÉDICACE
MARIE-HÉLÈNE LAFON, écrivaine
CHRISTIAN MALON, photographe

Mardi 12 juillet à 18h
MAISON DU PARC - MONTLOSIER
03970 Aydat | 04 73 65 64 26
Animée par Véronique Tizier, éditions de la Flandronnière

Haute-Auvergne, un pays | Éditions la Flandronnière
À travers ce livre se dessine une immersion délicate dans un univers en transition, devenu critique grâce au filtre de la mémoire. Comment réver meilleure association que celle où la plume de Marie-Hélène Lafon et de l'objectif de Christian Malon pour explorer sensuellement ces atmosphères d'artistes qui ont un parfum d'éternité dans ce qui elles disent de l'humanité et de son rapport à la nature.

EDITIONS la Flandronnière

OBJECTIF CHARTE

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles valorisant les richesses matérielles du territoire

LOCALISATION

Maison du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (Aydat)

PARTENAIRES

Editions la Flandronnière

FINANCEURS

Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Marie-Clarence Rogier
04 73 65 64 26 | mcrogier@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

REFERENCEMENT « OSEZ LES VOLCANS D'Auvergne »

Au travers de diverses actions, le Syndicat mixte du Parc soutient et valorise les acteurs économiques du territoire qui s'inscrivent dans des démarches de développement durable que ce soit au niveau environnemental, économique ou social.

Cette démarche a pour but d'informer les consommateurs de la diversité des savoir-faire qui sont présents sur le territoire et de soutenir l'économie locale. Elle ambitionne également à promouvoir le Parc des Volcans d'Auvergne comme un territoire dynamique où le slogan des Parcs naturels régionaux prend tout son sens : « une autre vie s'invente ici ».

Promotion d'acteurs économiques

Afin de promouvoir des acteurs économiques des territoires engagés dans les valeurs durables auprès des consommateurs, de nouveaux outils Internet mis en place en 2022 ont été mobilisés :

- des **interviews de producteurs et d'artisans** alimentent les rubriques « Devenir consom'acteur » (destinée aux habitants) et « saveurs et producteurs » (destinée aux visiteurs) du site internet du Parc des Volcans d'Auvergne (<https://parcdesvolcans.fr>).

Ils permettent aux internautes de découvrir les métiers d'éleveurs, de fromagers, de boulangers, d'apiculteurs, de pâtissier, de mosaïste... et, au-delà de ces activités, la philosophie et le sens que ces professionnels donnent à leurs savoir-faire et leurs parcours : ces acteurs du Parc se livrent en effet avec sincérité sur la vision qu'ils ont de leur métier, de l'attachement qu'ils ont à leur territoire et l'envie de donner chaque jour le meilleur d'eux même dans leur travail.

Les consommateurs profitent également de produits authentiques.



Extrait de la page « Devenir consom'acteur » du nouveau site Internet du Parc © SMPNRVA

- de **bonnes adresses d'acteurs engagés et situés dans le Parc** sont présentes sur le site « Les découvertes du Parc » (<https://decouvertes.parcdesvolcans.fr>) mis en ligne en juillet 2022.

Mises en avant dans le cadre d'événements

Comme en 2021, l'organisation du marché de producteurs et artisans, dans le cadre de la **Fête des patrimoines volcaniques du Parc, le 11 septembre 2022**, a été l'occasion de valoriser des produits et des savoir-faire locaux : une quarantaine de professionnels bénéficiant de la marque Valeurs Parc ou de membres de réseaux agricoles présents sur le Parc ont pu vendre leurs productions (miel, confitures, bières, fromages, tisanes, légumes de saison, charcuterie, pain paysan, safran, glaces du Sancy et cornets de Murat..., lave émaillée, jouets en bois, laine, céramique, peintures, savonnerie... D'autres assuraient des démonstrations de leurs savoir-faire : taille de pierre de Volvic par l'association Prolave de Volvic, démonstration de filage de laine par Claudine Lassalas, éleveuse de brebis et productrice de laine à Saint-Sauves-d'Auvergne.



Accusé de réception en préfecture
065-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

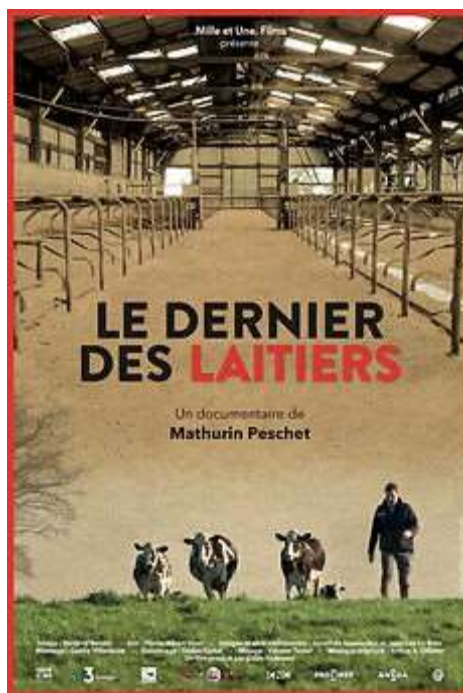
Stand de démonstration du filage de laine © SMPNRVA

- Le bilan dressé par les exposants a été très positif, tant sur l'organisation, que sur la communication mise en place pour l'évènement, l'accueil sur le site et l'ambiance générale de la journée.
- > Dans l'ensemble, les producteurs ont bien vendu.
 - > Le bilan a été plus contrasté pour les artisans probablement du fait de prix plus élevés. Mais, ils reconnaissent que la fête a été une bonne vitrine pour se faire connaître.



Dans le cadre du Festival Alimenterre, le Syndicat mixte du Parc a organisé à Riomès-Montagnes un **ciné-débat consacré à l'élevage laitier**, afin d'amener les citoyens à s'informer et à comprendre les enjeux agricoles et alimentaires en France et dans le monde. Cette manifestation a réuni une quarantaine de personnes qui ont pu poser leurs questions aux intervenants (Inrae et la coopérative laitière de Paulhac), puis déguster autour d'un verre de l'amitié les fromages de la coopérative.

Anfin, en amont des **fêtes de fin d'année**, une communication spécifique a été réalisée sur le site internet et la page Facebook du Parc des Volcans pour mettre en avant des produits issus du territoire : savons, bijoux, objets de décoration en lave émaillée, art de la table, safran, pain paysans, croquants et carrés d'Auvergne...



OBJECTIF CHARTE

3.1.1.1 Proposer des produits issus de filières courtes, valorisant les ressources et savoir-faire propres du territoire

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

Bio63, Bio15, Nature et Progrès, Eleveurs autrement, Départements et Chambres d'agriculture du Puy-de-Dôme et du Cantal, Civam, association La Jonquille et Accueil Paysans, IMAPEC

FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Stéphanie Fortin

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



ANIMATION DU PROGRAMME LEADER VOLCANS D'Auvergne 2015 » 2020

Tout comme pour 2021, 2022 aura été une année de fonctionnement en vitesse de croisière pour le programme Leader des Volcans d'Auvergne. Elle aura été marquée par l'octroi en fin d'année d'une enveloppe complémentaire de 440 000 euros.

Animation

L'équipe technique Leader du Syndicat mixte du Parc a poursuivi l'accompagnement des porteurs de projet dans le montage des demandes de subvention, mais également des demandes de paiement.

Chiffres clés du bilan de fin d'année 2022 :

- le montant total du financement de projets à venir ou déjà réalisés s'élevait 4 972 061 euros, soit **94% de la maquette initiale et des enveloppes complémentaires**
- 146 dossiers ont d'ores et déjà été payés pour un montant total de 3 282 892 euros
- un montant de 757 451 euros reste à programmer, sachant que plusieurs dossiers ont été déposés fin 2022 pour un montant total d'aide Leader sollicitée de 793 055 euros.

Enveloppe financière

Avec l'octroi de la 2^e enveloppe complémentaire, la programmation peut se réaliser jusqu'à fin avril 2023 ; les paiements devront être instruits pour mi-2025.

C'est donc au total **une enveloppe de 5 729 513 euros de fonds européen au service de la stratégie LEADER Volcans d'Auvergne** qui permettra de soutenir près de 200 projets sur le territoire de ce GAL entre 2014 et 2023, grâce à l'accompagnement des services du Syndicat mixte du Parc.



OBJECTIF CHARTE

3.5.1.1 Proposer aux porteurs de projets un accompagnement adapté et stimulant

LOCALISATION

Territoire du GAL Volcans d'Auvergne
(134 Communes réparties sur 8 Communautés de Communes)

PARTENAIRES

Région Auvergne Rhône-Alpes (autorité de gestion des fonds européens), Agence de Service et de Paiement (organisme payeur), 8 Communautés de communes, Départements, Chambres consulaires du Cantal et du Puy-de-Dôme

FINANCEUR

Programme LEADER Volcans d'Auvergne

CONTACT

Eve Alcaïde
Cantal : 04 71 22 22 10 | Puy-de-Dôme : 04 73 65 64 00
leader@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



© SMPNRVA

GOVERNANCE ET GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Le classement du Parc des Volcans d’Auvergne est le fruit de la mobilisation des élus des 147 communes du territoire, de leurs groupements, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que de nombreux partenaires institutionnels et techniques (services d’Etat, socioprofessionnels). Une motivation commune : préserver et valoriser les patrimoines remarquables et fragiles du Parc.

Dans la mise en œuvre de ce projet de territoire, le Syndicat mixte du Parc les accompagne de différentes manières :

- au travers de diverses animations, il sensibilise le public aux enjeux de préservation et valorisation des patrimoines naturels, paysagers et culturels du territoire, ainsi qu’aux valeurs propres aux parcs naturels régionaux : respect, proximité, mesure, solidarité, exemplarité...
- pour aider au montage de projets dans le respect du développement durable, il conseille, accompagne, fédère des acteurs, facilite la synergie entre partenaires
- pour entraîner les collectivités dans des démarches innovantes et exemplaires, il propose des opérations pilotes et assure la gestion de sites naturels fragiles pour lesquels il est mandaté.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

PREPARATION DU PROJET DE REQUALIFICATION DU SITE DE MONTLOSIER (MAISON DU PARC)

La stratégie Cap 2028 du Syndicat mixte du Parc, ainsi que l'inscription de la Chaîne des Puys - faille de Limagne au Patrimoine mondial amènent le Syndicat mixte du Parc à repenser le positionnement et les conditions d'accueil de la Maison du Parc.

Le maintien d'objectifs ambitieux

Le projet vise à proposer un accueil de qualité au regard de plusieurs échelles :

- point d'information sur le patrimoine mondial de l'UNESCO Chaîne des Puys - faille de Limagne (Porte Sud)
- départ de randonnées (puys de La Vache / Lassolas / Vichatel) et site de découvertes pédagogiques et culturelles (histoire et gestion du site vue au travers du comte de Montlosier)
- siège du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : présentation du territoire et de ses patrimoines, rôle et actions menées par le Syndicat mixte du Parc.



© Ludovic Combes



Le site de Montlosier, siège du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Planning et état d'avancement du projet

2022 a été consacrée à la recherche de nouveaux financements et à l'étude des avant-projets (sommaire puis définitif) pour permettre la préparation des documents de consultation des entreprises par le maître d'œuvre.

Au regard des conclusions de ces éléments, le montage financier du projet sera revu. Le début des travaux est envisagé pour le printemps 2024.

OBJECTIF CHARTE

4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du Syndicat mixte du Parc

LOCALISATION

Aydat
(siège du Syndicat mixte du Parc)

PARTENAIRES

Département du Puy-de-Dôme,
Région Auvergne Rhône-Alpes,
Clermont Auvergne Métropole,
Offices de tourisme,
partenaires touristiques et techniques

FINANCEUR

Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes,
Département 63, Clermont Auvergne Métropole,
Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Baptiste Deguin | 04 73 65 64 09
direction@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

REFONTE DU SITE INTERNET DU PARC DES VOLCANS D'Auvergne

En 2021, une refonte du site Internet du Parc a été décidée car sa mise en page et les conditions de son administration devenaient obsolètes. Conformément aux conclusions du bilan de mi-parcours de la mise en œuvre de la charte du Parc (mené en 2019), le nouveau site Internet du Parc réalisé en interne et mis en ligne mi-2022 dispose d'une présentation moderne, des contenus adaptés et enrichis. Par ailleurs, il respecte les attendus réglementaires relatifs à la gestion des données personnelles et est consultable en version mobile.

Une arborescence complète

Le nouveau site internet du Parc des Volcans d'Auvergne (<https://parcdesvolcans.fr>) répond à divers besoins :

- la rubrique **S'INFORMER** contient des pages permettant de connaître l'actualité du Parc et de son syndicat mixte de gestion (actions, événements et manifestations proposées, délibérations prises, marchés publics et offres d'emplois et de stages, communiqués et revues de presse...) et de télécharger des supports pratiques
- la rubrique **DECOUVRIR** brosse le portrait des patrimoines forgeant l'identité patrimoniale du Parc sous un angle à la fois pédagogique et promotionnel (spécificité volcans du territoire, sites naturels préservés, biodiversité, bâti historique et traditionnel, savoir-faire, races locales et patrimoine immatériel)
- la rubrique **BOUGER & VISITER** propose des offres d'activités de pleine nature*, des suggestions de visite de sites remarquables et de lieux d'accueil, des sorties accompagnées, de bonnes adresses du Parc en mettant en avant des producteurs, artisans et restaurateurs proposant des produits et prestations prenant en compte l'origine locale, les filières artisanales et le respect de l'environnement ; certaines pages imbriquent celles du portail « Les découvertes du Parc »
- la rubrique **VIVRE ICI** comprend des informations et des conseils pratiques qui s'adresse aux habitants, enseignants, sportifs, socioprofessionnels et élus locaux pour leur donner envie de s'impliquer dans la préservation et la valorisation de leur cadre de vie
- la rubrique **Le Parc en actions** : plus institutionnelle, elle présentera le rôle et les principales actions menées par le Syndicat mixte du Parc, ainsi que sa gestion (histoire, élus, équipe, services...).



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Une gestion en direct

Le nouveau site Internet du Parc est totalement administrable en interne :

- Y ajouts de pages et de fonctionnalités
- Y modification de la mise en page, des couleurs et de la police
- Y ajustement de l'arborescence
- Y adaptation de la version mobile
- Y envoi et personnalisation des newsletters
- Y intégration de bases de données ou collections
- Y mise en place de formulaires d'inscriptions et de sondages en ligne

...

Un espace sécurisé par mot de passe a également été mis en place pour la gestion des réunions des instances et commissions à venir du comité syndical du Parc.



Page d'accueil du nouveau site Internet sur versions ordinateur et mobile © SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

4.1.1.1 Adapter le niveau d'intervention et d'exemplarité de l'équipe administrative et technique du SMPNRVA

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Carine Dubos
04 73 65 64 25
cdubos@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

MISE EN OEUVRE DU PARTENARIAT AVEC L'AGGLOMERATION PORTE CLERMONTOISE

Dans le cadre de la convention dite « agglomération porte » adoptée par Clermont Auvergne Métropole et le Syndicat mixte du Parc, un avenant a été adopté en 2022 pour la mise en œuvre d'actions par le Syndicat mixte du Parc avec le soutien financier de 50 000 euros de la métropole (hors gestion de la Chaîne des Puys - faille de Limagne puisque faisant l'objet d'une convention particulière établie avec les autres partenaires financiers concernés).

L'avenant 2022 a ainsi permis de bénéficier du soutien :

Actions pédagogiques et culturelles

- Proposition et mise en œuvre du projet pédagogique « Métropolitaines en herbe », pour un montant de 29 000 euros : dans ce cadre, les classes découvrent leur environnement proche et échangent par binôme entre territoires contrastés de la métropole et du Parc.
- Contribution à l'organisation de la 2^e fête des patrimoines volcaniques, pour un montant de 6 000 euros : un rendez-vous culturel et festif important pour le Parc, qui s'adressait particulièrement au public clermontois proche de l'événement.



2^e Fête des patrimoines volcaniques du Parc
© SMPNRVA

Actions environnementales

- Accompagnement forestier, pour un montant de 5 000 euros
- Contribution à l'étude des pollutions lumineuses et la préparation d'un plan d'actions, pour un montant de 5 000 euros : cf. page 32
- Contribution à la préparation d'une exposition sur les pollinisateurs sauvages, pour un montant de 5 000 euros.

OBJECTIF CHARTE

4.1.2.2 Diversifier les partenariats techniques entre le Syndicat mixte du Parc et les institutionnels

LOCALISATION

Clermont Auvergne Métropole,
Chaîne des puys faille de Limagne

PARTENAIRES

Clermont Auvergne Métropole,
CPIE Clermont Dômes...

FINANCEUR

Clermont Auvergne Métropole

CONTACT

Baptiste Deguin | 04 73 65 64 09
direction@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DU BUDGET ET DES FINANCES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dispose d'un budget autonome.

Le budget général s'élève à environ 5 millions d'euros. Ses ressources proviennent notamment des contributions statutaires annuelles de ses membres calculées selon une grille de répartition : 75 % de la Région Auvergne Rhône-Alpes, 9 % du Département du Cantal, 9 % du Département du Puy-de-Dôme, 7% des Communes, auxquelles s'ajoutent les cotisations forfaitaires provenant des groupements de communes et de l'agglomération clermontoise porte du Parc.

Du compte administratif 2022, il ressort les grandes masses suivantes (hors opérations d'ordre et résultats reportés).

Recettes

Les contributions statutaires ont été maintenues au niveau de celles de 2021, soit un total de 1 628 278 euros.

Les **recettes totales** se sont élevées en 2022 à :

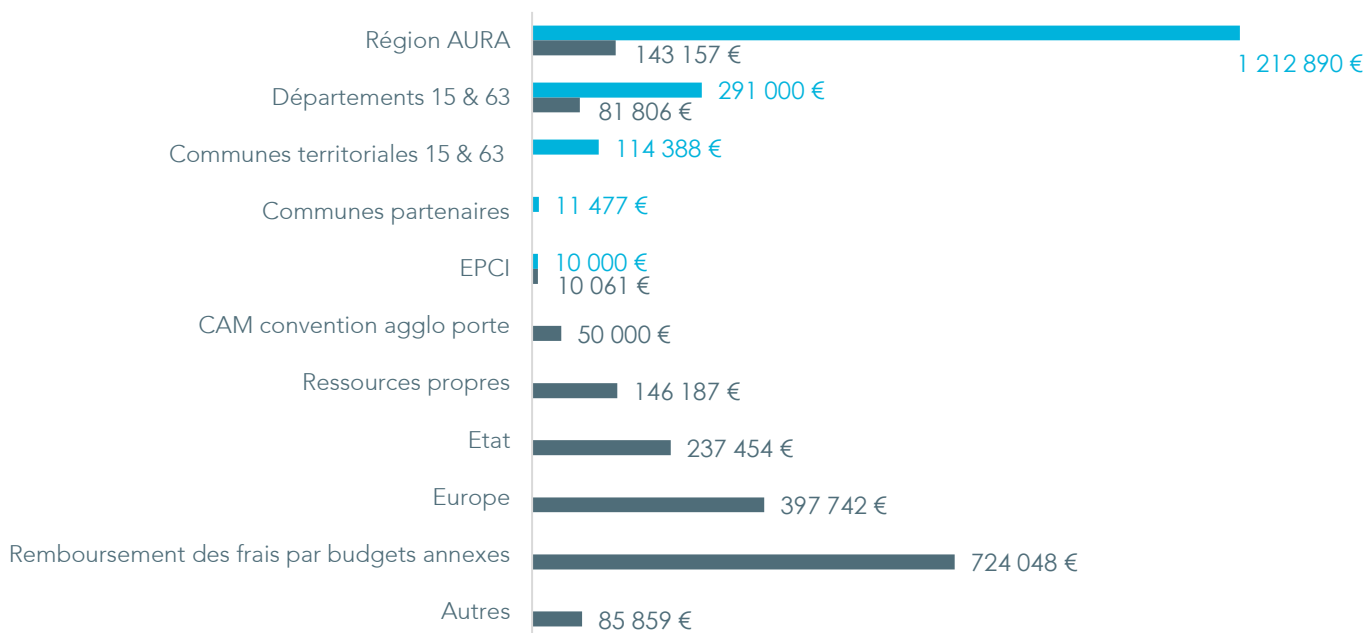
- ✂ 3 516 067 euros en fonctionnement
- ✂ 610 393 euros en investissement.

Dépenses

Les frais de personnel ont représenté 2 394 675 euros, soit 74% des dépenses de fonctionnement (financées à 53% par les contributions statutaires et 47% par des crédits spécifiques). Les **dépenses totales** ont été réalisées à hauteur de :

- ✂ 3 510 487 euros en fonctionnement
- ✂ 238 474 euros en investissement.

Détail des recettes de fonctionnement selon leur origine (montants arrondis)



OBJECTIF CHARTE

4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du Syndicat mixte du Parc

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES ET

CONTRIBUTEURS STATUTAIRES

Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements, Clermont Auvergne Métropole, Communes et groupements de Communes du Cantal et du Puy-de-Dôme adhérents au Syndicat mixte du Parc

AUTRES FINANCEURS

Etat, Europe, Agences de l'eau Adour Garone et Loire Bretagne, collectivités...

CONTACT

Sylvie Izquierdo | 04 73 65 64 14
sizquierdo@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GESTION DES ASSEMBLEES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Le Syndicat mixte du Parc est l'organisme d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dont le but est d'animer et de contribuer à la mise en œuvre du projet du territoire formalisé par la charte 2013 » 2028 du Parc. Il est administré par un Comité syndical composé des représentants des Communes territoriales du Parc et de leurs groupements, des Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Émanant et agissant sur délégation du Comité, le Bureau syndical du Parc prépare les décisions stratégiques et assure la gestion courante du syndicat mixte.

Comité syndical du Parc

Sous la présidence de Lionel Chauvin, le Comité syndical s'est réuni 4 fois en 2022 : les 3 février, 4 mai, 18 juillet et 15 décembre. Il se composait des membres titulaires suivants :

- **représentants de la Région Auvergne Rhône-Alpes** : Frédéric Bonnichon, Sébastien Dubourg, Louis Giscard d'Estaing, Brice Hortefeux, Stéphane Sautarel
- **représentants du Département du Cantal** : Gilles Chabrier, Marie-Hélène Chastre, Annie Delrieu-Tourtoulou, Philippe Fabre
- **représentants du Département du Puy-de-Dôme** : Sébastien Galpier, Lionel Gay, Sylvie Léger, Anne-Marie Picard
- **représentants des groupements de communes** : Valérie Cabecas, François Descoeur, Martine Montcourier, Gérard Mouliade, Philippe Mourgues, Colette Ponchet-Passemaid, Christian Vert, Pascale Brun, Eric Dersigny, Jocelyne Mansana, Alain Mercier, Franck Serre
- **représentants des agglomérations et villes portes** : Jean-Marie Vallée (Clermont Auvergne Métropole)
- **représentants des Communes du Cantal** : Sarah Chabrier, Mélanie Chalvignac, François Delrieu, Isabelle Faux, René Goulesque, Fabien Husser, Virginie Lesueur, Jean-Louis Marandon, Thierry Mathieu, Philippe Maurs, Isabelle Mellin, Sylvain Vazelle
- **représentants des Communes du Puy-de-Dôme** : Lauret Bernard, Jean-Marc Boyer, Gérard Brugière, Lionel Chauvin, François Constantin, Alain Fargeix, Eric Hayma, Sylvie Mouly, Catherine Tartière, Alexandre Verdier, Grégoire Verrière, Maïté Waag.

Bureau syndical du Parc

Sous la présidence de Lionel Chauvin président, le Bureau syndical s'est réuni les 3 février, 21 avril et 18 juillet 2022.

Il comprenait les 11 membres délibérants suivants :

- Lionel Chauvin, président
- Philippe Fabre, 1^{er} vice-président
- Jocelyne Mansana, 2^e vice-présidente
- Louis Giscard d'Estaing, 3^e vice-président
- Lionel Gay, secrétaire
- autres membres : Frédéric Bonnichon, Valérie Cabecas, Jean-Louis Marandon, Eric Hayma, Isabelle Mellin, Anne-Marie Picard.



Le Bureau syndical du Parc

renouvelé en octobre 2021
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

OBJECTIF CHARTE

4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du Syndicat mixte du Parc

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



PARTENAIRES ET CONTRIBUTEURS STATUTAIRES

Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements, Clermont Auvergne Métropole, Communes et groupements de Communes du Cantal et du Puy-de-Dôme adhérents au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

AUTRES FINANCEURS

Etat, Europe, Agences de l'eau Adour Garone et Loire Bretagne, collectivités...

CONTACT

Sylvie Izquierdo | 04 73 65 64 14
sizquierdo@parcdesvolcans.fr

ORGANISATION DE L'EQUIPE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC



Organigramme sans sassumerij MAJ en novembre 2022

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



CHRISTOPHE MALLET « AGENT TERRITORIAL DE TALENT 2022 »

Chaque année, après appel à candidature, le CNFPT retient 10 agents de collectivités territoriales sur la base des critères suivants : représentation équilibrée hommes/femmes, diversité de représentation entre filières de la fonction publique territoriale, thématiques évoquées et type de collectivités.

En 2022, Christophe mallet – agent de la direction des Fonctions supports du Syndicat mixte du Parc - a été sélectionné et a pu présenter son expérience innovante sur scène mardi 8 novembre 2022 à Grenoble : avec son collègue Laurent Ameilbonne, il met au point de nombreuses solutions techniques répondant aux besoins du territoire, comme l'installation d'abreuvoirs et de passerelles qui préservent les cours d'eau, ainsi que d'autres aménagements expérimentaux utiles à la gestion de tourbières.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

ABREVIATIONS ET SIGLES

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Adhume	Agence locale de maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AEAG	Agence de l'Eau Adour Garonne
AELB	Agence de l'Eau Loire Bretagne
AEM	Accompagnateur En Montagne
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
ARS	Agence Régionale de Santé
ARU	Atelier Rural d'Urbanisme
ASL	Association Syndicale Libre
ASP	Agence de Services et de Paiement
AVAP	Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
C(D)A	Chambre (Départementale) d'Agriculture
CAUE	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
BTS GPN	Brevet de Technicien Supérieur Gestion et Protection de la Nature
CBNMC	Conservatoire botanique national du Massif Central
CC ou CCté	Communauté de Communes
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD 15	Conseil Départemental du Cantal
CD 63	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
CEN(A)	Conservatoire d'espaces naturels (Auvergne)
CERAA	Centre d'Etude et de Recherche en Archéologie Aérienne
CETDep	Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés
CLE	Commission Locale de l'Eau
CNRS	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
COPIL	Comité de pilotage
CPIE	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
CRARA	Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes
CRDDP	Centre Régional de Documentation Pédagogique
CRDTA	Comité Régional du Tourisme d'Auvergne
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSP	Conseil Scientifique du Parc
CSRPN	Centre National de la Recherche Scientifique
DRAC	Direction régionale des Affaires Culturelles
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DDT	Direction Départementale des Territoires
DOCOB	Document d'objectif destiné à la gestion d'un site Natura 2000
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EI	Évaluation des Incidences
ELEVE	Éleveurs Environnement Vétérinaires
ENS	Espace Naturel Sensible
ETP	Equivalent temps plein
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF SMAF	Etablissement Public Foncier
EPIDOR	Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne
ESS	Econome Sociale et Solidaire
FDAAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées pour Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FOAD	FOrmation A Distance

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

FPNRF	Fédération des parcs naturels régionaux de France
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GAL	Groupement d'Action Locale
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GMA	Groupe Mammalogique d'Auvergne
ha	hectares
HTC	Hautes Terres Communauté
IADT	Institut d'Auvergne de Développement du Territoire
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
IPAMAC	Inter Parcs Massif central
LEADER	Programme de Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
LEPA	Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MAEC	Mesure AgroEnvironnementale et Climatique
MAET	Mesure AgroEnvironnementale Territoriale
MEEM	Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
OFB	Office Français de la Biodiversité
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
OT(SI)	Office de Tourisme (Syndicat d'Initiative)
PAEC	Projet Agro-Environnemental et Climatique
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PNR	Parc(s) Naturel(s) Régional(aux)
PNRVA	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
PMAEC	Projet AgroEnvironnemental Climatique
RNF	Réserves Naturelles de France
RNN	Réserve naturelle nationale
RNNCS	Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy
RNR	Réserve Naturelle Régionale
SAEM	Société Anonyme d'Economie Mixte
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SCoT	Schéma de Cohérence territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau
SHNAO	Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny
SIC	Site d'Intérêt Communautaire
SIGAL	Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'ALagnon et de ses affluents
SIVOM	Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples
SIVU	Syndicat Intercommunal à VOcation Unique
SMGF	Syndicat Mixte de Gestion Forestière
SMPM	Syndicat Mixte du Puy Mary Grand Site
SMPNRVA	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissante Verte
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
VAE	Vélo à Assistance Electrique
VTT	Vélo Tout Terrain
ZSC	Zone Spéciale de Conservation
ZPS	Zone de Protection Spéciale



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Bureaux puydômôis Montlosier - 63970 Aydat | Tél. : 04 73 65 64 00 | Fax : 04 73 65 66 78
Bureaux cantaliens Place de l'hôtel de ville - 15300 Murat | Tél. : 04 71 20 22 10 | Fax : 04 74 20 23 52
parc.volcans@wanadoo.fr | www.parc-volcans-auvergne.com



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Gestion et préservation de la
CHAÎNE DES PUYs - FAILLE DE LIMAGNE
inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco




PUY-de-DÔME
CHAÎNE DES PUYs
FAILLE DE LIMAGNE
PATRIMOINE MONDIAL
UNESCO

>>> Travaux

puy de La Vache, la Mey, Pourcharet, Jumes et Coquille, Chaumont, Pariou, Côme, Gouttes

>>> Pastoralisme

Cabane du troupeau mobile

>>> Parlons paysage

Restitution d'une démarche partagée

>>> Conciliation des usages

Surveillance, sensibilisation et formation

Principaux partenaires

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

LE MOT DU PRESIDENT

Depuis 2018, la Chaîne des Puys – faille de Limagne a rejoint la liste prestigieuse du patrimoine mondial au côté notamment du Grand Canyon du Colorado, des îles Galapagos, du Parc des Montagnes Rocheuses, du Kilimandjaro, des chutes Victoria ou de la Baie d’Halong. Cette reconnaissance internationale oblige à développer et conjuguer des projets vertueux qui allient la préservation des milieux, l’accueil des visiteurs et la vie de ce territoire habité.

La Chaîne des puys – faille de Limagne est un territoire partagé où vivent de nombreux acteurs : les propriétaires car il est en très grande partie privée, les éleveurs et les bergers, les forestiers, les chasseurs, les scolaires, les professionnels de l’encadrement, les randonneurs, les traileurs, les vététistes, les locaux, les touristes...

Les projets menés par l’équipe mutualisée de gestion et de préservation de la Chaîne des Puys – faille de Limagne s’inscrivent dans ce contexte et visent toujours à chercher le meilleur compromis pour les sites et pour les usages. 2022 fut en ce sens une nouvelle année riche d’exemples et d’initiatives concrètes :

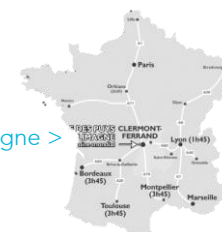
- > **la fin des travaux sur les puys de Jumes et Coquille** qui permettent désormais d’emprunter des sentiers officiels et tracés avec le concours des propriétaires des parcelles traversées. Ces chemins offrent des points de vue remarquables avec des aménagements permettant la préservation du site et le confort des visiteurs. Dans ces conditions nous poursuivons la réouverture paysagère dans les années à venir pour laisser le temps aux milieux de s’y adapter.
- > **les travaux menés sur le puy de Pariou** avec un réaménagement du chemin Nord et la présentation du cratère de l’érosion générée par les très nombreux visiteurs. Cette décision n’a pas été simple à prendre, pour autant celle-ci s’est imposée aux visiteurs qui ont compris et respectée cette saison.
- > **l’acquisition de la cabane pastorale pour le troupeau mobile** de la Chaîne des Puys - faille de Limagne. Cette « tiny house » permet d’offrir un maximum de confort au berger qui peut ainsi rester au plus près de son troupeau durant les 6 mois de pâturage et ainsi permettre la pérennité de cette activité transitionnelle.
- > **la poursuite de la démarche « Parlons Paysage »**, le plan paysage de la Chaîne des Puys - faille de Limagne qui continue à fédérer de nombreux élus autour de ces questions essentielles du paysage de demain
- > **l’organisation de Runs-Tchatche du Parc®** notamment avec les traileurs élites de notre département pour les sensibiliser à la diffusion des bonnes pratiques sur ce territoire exceptionnel mais ô combien fragile.

Voici quelques exemples significatifs d’actions menées en 2022 parmi toutes celles présentées dans ce rapport d’activités.

Lionel CHAUVIN,
président du
Syndicat mixte du
Parc naturel régional
des Volcans d’Auvergne



Chaîne des Puys - faille de Limagne >



S’INFORMER

- > www.chainedespuys-failledelimagne.com
- > www.agir.parcdesvolcans.fr/chaîne-des-puys-faille-de-limagne

Rapport d’activités 2022 édité par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne et le Département du Puy-de-Dôme | Montlosier, 63970 Aydat | 04 73 65 64 00 | Photo de couverture © Jodie WAY

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

SOMMAIRE

PRÉSERVATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES ÉDIFICES	6
Stratégie et réflexion globale sur le suivi des sites	6
Participation à la stratégie des aires protégées	6
Lancement du projet de suivi des sites	7
Elargissement du Comité scientifique :	7
Préservation et mise en valeur des puys	8
Puits de La Vache, de la Mey et de Pourcharet : schéma partagé et plan simple de gestion	8
Puits de Jumes et Coquille : finalisation des travaux	13
Puy de Chaumont : entretien et mise en œuvre des engagements	15
Puy de Pariou : travaux de préservation et de valorisation	16
Puy de Côme : préservation et valorisation	18
Puits de Charmont, La Rodde et Combegrasse : projet du SMGF d'Aydat	20
Puy des Gouttes : travaux de préservation	22
Entretien et aménagement des cheminements du site	24
CONCILIATION DES USAGES SUIVI ET SURVEILLANCE DU BIEN	25
Manifestations sportives : accompagnement et sensibilisation	25
Organisation de « Run-tchaches du Parc » ®	26
Les ateliers participatifs des acteurs d'activités de plein air	27
Gestion quotidienne et réponses à des sollicitations externes	27
Suivi de la fréquentation	28
Accompagnement des estives	28
Accompagnement du troupeau mobile de la Chaîne des Puys - faille de Limagne	29
L'implication des ambassadeurs du Patrimoine mondial	30
3 événements en 2022	30
Autres actions menées en 2022	31
Formation à distance : un outil dédié à la gestion	31
Bilan de la surveillance du Bien	32
Sentiers sauvages	32
Feux	33
Signalétique sur le site	33
Camping-car	33
Dépôts sauvages	33
Police de l'environnement, maîtrise des conditions de circulation des véhicules motorisés de loisir	34
Réglementation locale	34
Patrouilles et verbalisations	34
Forêt : avis sur les projets de schéma de desserte et accompagnement des propriétaires	35
Association des propriétaires du puy de Dôme	35
Propriété du Crédit Agricole Centre France	35
Schéma de desserte du SMGF de Volvic Sources et Volcans	36
Accompagnement divers	36
Perspectives	36
Biodiversité : suivi des petites chouettes	36
L'étude dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne	36
Rencontre nationale des petites chouettes de montagne	37
Bilan du référencement test de groupe Dômes-Union	37
URBANISME ET PAYSAGE	39
Poursuite du plan de paysage Chaîne des Puys - faille de Limagne	39
Objectifs recherchés	40
Test d'animation de la démarche en 2022	40
Réalisation du documentaire « Confidences Paysagères – Parlons Paysage »	41
Mise en ligne d'un site internet	41
Accompagnements de projets de collectivités	41
Accompagnement et suivi des documents d'urbanisme	42
Animation et sensibilisation	42
ORGANISATION DE L'ÉQUIPE	43
PERSPECTIVES	43

Accuse de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



PRÉSERVATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES ÉDIFICES

STRATEGIE ET REFLEXION GLOBALE SUR LE SUIVI DES SITES

La Chaîne des Puys - faille de Limagne est reconnue nationalement et internationalement et à ce titre il incombe à tous ceux qui la fréquentent ou l'utilisent de veiller à la préserver. Les actions qui relèvent de l'équipe mutualisée de gestion cherchent à trouver systématiquement le meilleur équilibre entre l'accueil des visiteurs, la pratique des activités économiques, traditionnelles et de loisirs et la préservation des sites.



Participation à la stratégie des aires protégées

La SAP - Stratégie nationale sur les Aires Protégées prévue de 2020 à 2030 succède à la SCAP - Stratégie de Création des Aires Protégées – menée de 2009 à 2019. Elle repose sur le constat d'une érosion de la biodiversité et d'une couverture insuffisante du territoire en zones de protection forte (réserves naturelles, arrêtés de protection).

La SAP 2030 affiche des objectifs ambitieux : 30 % du territoire national sous protection à l'horizon 2030, dont 10 % sous protection forte. Avec seulement 0,45 % de son territoire sous protection forte, le Département du Puy-de-Dôme doit renforcer son action dans les années à venir.

Parmi les outils mobilisables, l'Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APPHN) permet de protéger spécifiquement des habitats naturels, indépendamment de la présence d'espèces protégées. Il repose sur des éléments scientifiques justifiant l'intérêt du site et démontrant la pertinence de l'outil face aux menaces. Il ne constitue ni un outil de gestion ni de restauration.

L'arrêté est une reconnaissance du caractère patrimonial et remarquable du site. Cette reconnaissance permet au site d'être inclus dans les plans de contrôle afin de garantir le respect de la réglementation. Enfin, des crédits seront mobilisables pour la mise en place d'une signalétique permettant d'informer le public de la réglementation à respecter. Ainsi les services de la DDT ont sollicité le Syndicat mixte du Parc pour travailler avec les propriétaires des différents secteurs de la Chaîne des Puys identifiés pour bénéficier de protection.

Deux puys sont ressortis comme prioritaires : le Pariou et le Côme. En 2022, forts de leurs expériences de terrain, les gardes nature ont fait de nombreuses propositions notamment sur les périmètres, les activités nécessitant un encadrement et la délimitation plus précises des limites des arrêtés.

En tout début d'année 2023, les deux premiers arrêtés devraient être signés par le Préfet.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Lancement du projet de suivi des sites

Depuis plusieurs années, de nombreux travaux d'aménagements et de restauration ont été réalisés au sein de la Chaîne des Puys. Néanmoins, aucun suivi des aménagements, de l'évolution des sites n'est clairement appliqué sur le terrain.

Une réflexion a été menée par l'équipe mutualisée afin de mettre en place un protocole de suivi des sites qui répondrait à différentes questions. Ce protocole porterait sur plusieurs thématiques : le suivi et l'évolution de la biodiversité, de l'érosion, du pâturage, de la fréquentation...

L'enjeu étant d'avoir une meilleure connaissance de la Chaîne des Puys qui permettrait d'orienter les actions de gestion et de conservation des sites. Les gardes nature réaliseront les actions de suivis dès l'année 2023. Ils se feront épauler pour la rédaction des protocoles par des partenaires spécialisés comme le SHNAO (entomologie), le CBNMC (botanique), des géologues...



Mise en place d'un suivi d'érosion des sols sur le puy de Cliersou



Elargissement du Comité scientifique : biodiversité et géodiversité

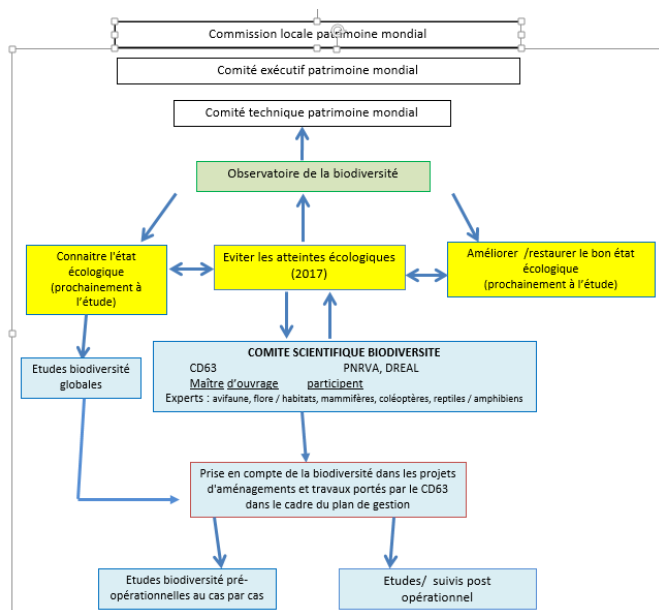
Dès 2017, le Département a souhaité constituer une instance de référence sur le volet biodiversité, afin d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts potentiels de ses projets menés dans le cadre de la gestion du site sur la biodiversité.

Testé dans un premier temps sur le site du puy de Dôme depuis 2018, ce comité scientifique a vu son activité s'étendre aux premiers projets mis en œuvre dans le cadre du projet d'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne au Patrimoine mondial, mais aussi des opérations de gestion de site.

Cette instance est composée de spécialistes des grands groupes d'espèces de faune et de flore, mais aussi des habitats naturels.

En 2022, ce comité a vu le renouvellement de ses membres pour 4 ans. La volonté d'inclure des géologues n'a cependant pas pu aboutir car les deux personnes ciblées par le Commission Régionale Patrimoine Géologique n'ont pas donné suite.

PORTRAIT DU COMITE SCIENTIFIQUE BIODIVERSITE ET GEODIVERSITE



Membres

- . Département du Puy-de-Dôme
- . Ligue de Protection des oiseaux
- . Chauve-souris Auvergne
- . Groupe mammalogique Auvergne
- . Société d'histoire naturelle Alcide d'Orbigny
- . CPIE de Theix
- . Géologue indépendant
- . Syndicat mixte du Parc

Vocation

Composé de naturalistes, de spécialistes des différents champs du vivant, son intervention repose essentiellement sur l'application du principe « Eviter-Réduire-Compenser » au sein des projets inscrits dans le plan de gestion du site Chaîne des puys – faille de Limagne. Il s'agit d'intégrer la biodiversité et la géodiversité comme des données d'entrée pour adapter les interventions de gestion mais aussi étudier la faisabilité et le dimensionnement des projets

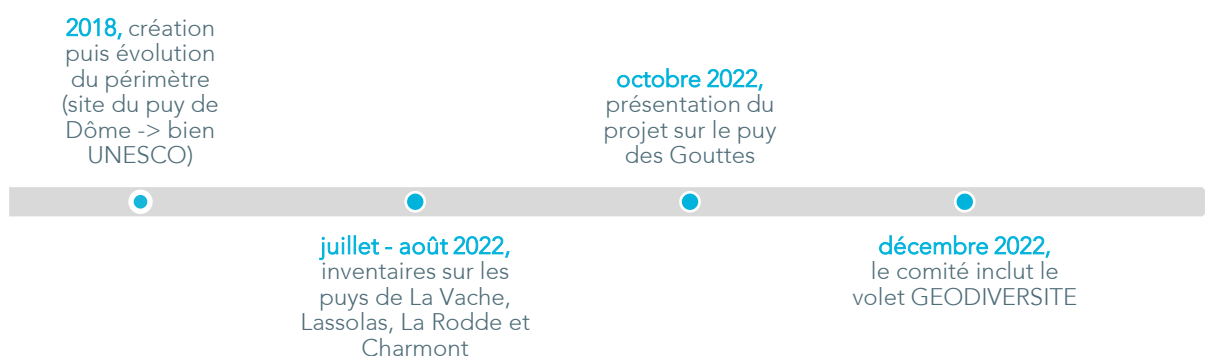
Budget

Dépenses : 30 000 euros HT sur 4 années
Recettes : Département du Puy-de-Dôme

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Les experts du comité scientifique biodiversité et géodiversité ont été consultés sur les projets suivants en 2022.

- **La réalisation d'inventaire complémentaire pour les espèces à enjeux forestiers dans le cadre du projet sur les puys de Charmont, La Rodde et Combegrasse** afin de pouvoir préciser le projet de coupe sylvopastorale prévue au sommet de La Rodde. Les données récoltées ont étayé la demande de recours gracieux faite auprès de l'autorité environnementale pour ce projet et ont participé à l'annulation de la demande initiale d'évaluation environnementale.
- **Le schéma partagé de gestion des puys de la Vache Lassolas La Mey et Pourcharet** : les membres du comité scientifique ont réalisés des journées de terrains pour la collecte de données qui se sont révélées très intéressantes et à prendre en compte dans le cadre de la conception du projet.
- **Le projet de modification de cheminement du puy des Gouttes**. En octobre, une sortie de terrain a eu lieu avec les membres du comité pour leur faire part de ce projet et ainsi écouter les demandes particulières à prendre en compte pour la préservation de la biodiversité.



PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DES PUYs



Puys de La Vache, de la Mey et de Pourcharet : schéma partagé et plan simple de gestion

Devant la nécessité d'intervention sur les puys de la Vache et de Lassolas - 3e site le plus fréquenté de la Chaîne des Puys, le Département a lancé en 2021 la réalisation d'un Schéma partagé de gestion à l'échelle d'un ensemble de 4 puys : Lassolas, la Vache, la Mey et Pourcharet. Au regard du foncier et de l'organisation du paysage autour de l'estive de Récoleine, ces deux derniers puys ont en effet été ajoutés au périmètre de l'étude.

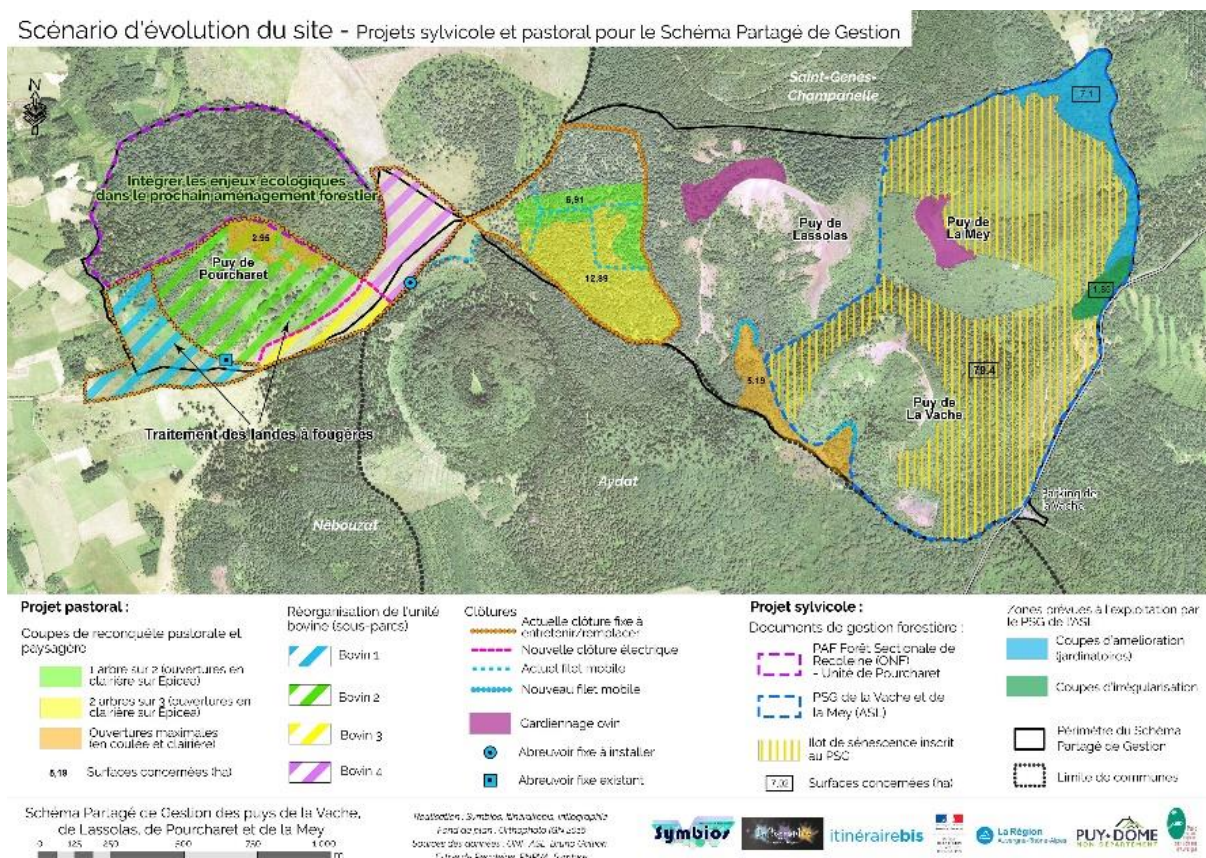
SCENARIO D'EVOLUTION DU SITE ET PROGRAMME D'ACTIONS

Piloté par l'équipe mutualisée, l'élaboration du Schéma partagé de gestion de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet a été confiée au groupement Itinéraire-bis / Symbios associant un paysagiste et un écologue.

1. A la fin de l'année 2021, le diagnostic du site était en cours de finalisation et les premiers ateliers de concertation mobilisant acteurs locaux, scientifiques et services de l'Etat pour co-construire le scénario d'évolution du site avaient été réalisés.
2. Les éleveurs de l'estive de Récoleine et les propriétaires (ASL de la Vache et de la Mey, Communes de Saint-Genès-Champanelle et de Nébouzat) se sont fortement mobilisés au cours de cette phase et le 19 mai 2022, ils validaient le scénario à retenir avec les autres membres du Comité de pilotage. Au préalable, le Conseil Scientifique Biodiversité et Géodiversité avait été consulté. Après avoir tranché sur certains points et fait quelques observations, il a émis un avis favorable sur projet dans sa globalité, alertant néanmoins sur le besoin d'approfondir la connaissance des enjeux en matière de biodiversité sur certains secteurs afin de s'assurer que les opérations n'aient pas un impact écologique négatif ou de préciser la définition et les modalités techniques de certaines opérations.
3. Après le comité de pilotage, chacun des propriétaires a validé le scénario d'évolution du site au sein de son instance délibérative.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Scénario d'évolution du site - Projets sylvicole et pastoral pour le Schéma Partagé de Gestion



Carte de synthèse du Schéma partagé de gestion des puits de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet sur les volets de gestion pastorale et forestière

De manière non exhaustive, le scénario propose :

- > **une reconquête des espaces pastoraux** (notamment dans la plaine de Lassolas et le cratère de la Vache) associée à un accompagnement des éleveurs de l'estive de Récoleine dans le changement de leurs pratiques pour assurer à la fois le retour de la ressource fourragère, l'amélioration de l'état des habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire et la pérennité des opérations de réouverture,
- > **la revalorisation de la découverte des puits de la Vache et de Lassolas et du volcanisme** : création de 3 parcours, restauration des aménagements du sentier, abattage localisés visant à souligner des éléments d'intérêt (carrière, point de vue.), création d'une aire d'accueil proposant notamment quelques commodités en lien avec la réorganisation du stationnement, création d'un sentier d'interprétation,
- > **l'amélioration de la conciliation des usages en mettant l'accent sur la communication dès l'aire d'accueil** : règles d'usages, efficacité du balisage, extension du contenu de l'interprétation à la biodiversité, l'activité pastorale, au schéma partagé de gestion... Une action de suivi de la fréquentation, de la connaissance et de la satisfaction des usagers est également prévue, pour évaluer les choix faits en matière de valorisation du site et de « communication »,
- > **l'accompagnement de la mise en œuvre du plan simple de gestion de la Vache et de la Mey et la création d'un observatoire de la dynamique et de la biodiversité forestière** sur l'îlot de sénescence,
- > **un important volet d'amélioration des connaissances écologiques et de suivi sur la durée du plan simple de gestion** : faune, flore, habitat, ressource fourragère. Connaissance visant à préciser les enjeux du site (état initial) et plus globalement de la Chaîne des Puits – faille de Limagne, à évaluer l'impact des choix retenus (suivi) et à déterminer les adaptations éventuelles nécessaires des opérations ou de leur mise en œuvre.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

4. Puis, en fin d'été, les prestataires de l'étude ont entamé la traduction du scénario en programme d'actions sous la forme de 22 fiches actions en 5 volets :
 - > gestion pastorale
 - > gestion forestière
 - > accueil du public et valorisation du site
 - > suivi et amélioration des connaissances
 - > animation, coordination et évaluation du Schéma partagé de gestion.
5. Mi-décembre, des précisions restaient à apporter sur les chiffrages et la programmation budgétaire. La validation du programme d'actions a donc été reportée à janvier 2023.

Sur ce projet, l'équipe mutualisée a :

- **assuré la coordination** de l'étude, l'appui et le suivi technique des prestataires, la liaison avec le Comité scientifique biodiversité et géodiversité et divers partenaires
- **organisé et animé les comités** de pilotage et réunions spécifiques de concertation
- **contribué en partageant ses idées et son expérience** du site lors de la phase de concertation à l'émergence du scénario
- **amendé de façon notable les documents produits** sur les volets de valorisation et d'aménagement du site en raison des carences répétées du paysagiste du groupement : l'équipe mutualisée a dû mettre en demeure le paysagiste du groupement prestataire à deux reprises en 2022 en raison de son manque de disponibilité et de la faiblesse de son travail, qui n'était à la hauteur ni des attendus pour ce site emblématique ni du travail fourni par son cotraitant écologue sur les volets écologie, gestion pastorale et forestière. L'Equipe Mutualisée de Gestion et de Préservation et Symbios ont travaillé dans la mesure de leurs moyens pour pallier ces carences mais la réalisation de l'étude a pris du retard
- **porté collectivement un regard critique**, au sein de l'équipe mutualisée, sur les propositions et a assuré une relecture partagée des documents produits
- **assuré le suivi administratif et financier** de la mission.

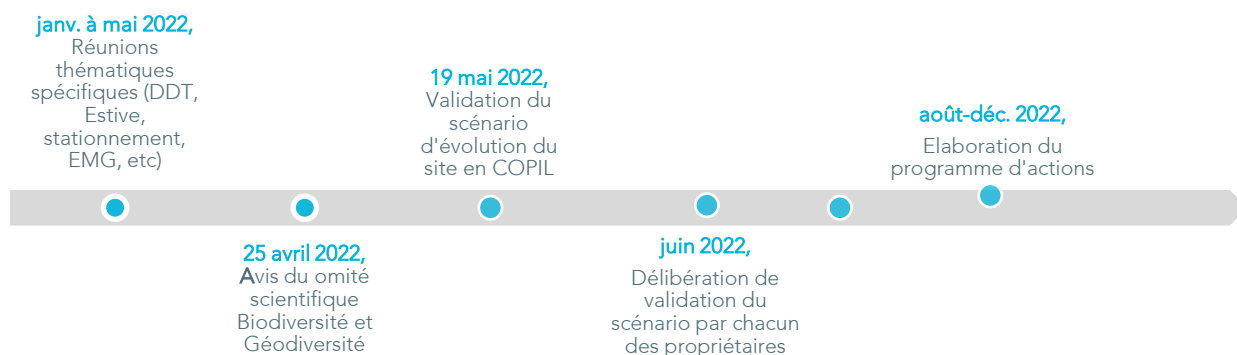


Schéma partagé de gestion de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet

M. Ouvrage : Département

Portage de l'étude : Equipe Mutualisée de Gestion et de Préservation

Prestataire : groupement Symbios (écologue) / Itinéraire-bis (paysagiste dglp)

Co-financement : Département 63, Etat et Région AURA (CPER)

Budget étude : total : 39 445 € TTC

Opérations	CD63 (20 %)	CPER (80 %)	TOTAL HT
Schéma partagé de gestion	6 657 euros	26 630 euros	33 287 euros

Perspectives 2023-2024 :

1. validation du programme d'action en comité de pilotage
2. validation du Schéma partagé dans sa globalité par les propriétaires (délibération des conseils municipaux et de l'assemblée générale de l'ASL)
3. marché, puis démarrage de la maîtrise d'œuvre et de l'animation du schéma partagé.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

PROJET DE RESTRUCTURATION DU SITE DE MONTLOSIER / PLAN DE PAYSAGE DE LA CHAÎNE DES PUYs - FAILLE DE LIMAGNE / PROJET RELATIF A LA RD5

Les réflexions menées dans le cadre du Schéma partagé de gestion pour améliorer la qualité de l'accueil et de l'entrée de site ont conduit l'équipe mutualisée à imaginer une modification des usages d'accès aux puy de la Vache et de Lassolas.

En fin d'année 2022, elle a proposé au Département d'étudier le devenir de la RD5 dans le cadre de l'élaboration du son 4^e schéma cyclable (prévu pour 2023). Sur le tronçon de la RD5, entre le stationnement de la Vache et le carrefour de Pardon, les mobilités actives (vélo, marches) pourraient prendre plus d'importance.

Cette idée s'inscrirait pleinement :

- > dans le cadre du projet de restructuration du site de Montlosier, le rôle de maison d'entrée de site du Château s'en trouverait renforcé
- > mais aussi, comme l'une des opérations pilotes du Plan paysage de la Chaîne des Puy – faille de Limagne, dont la concertation a fait ressortir le besoin de créer un itinéraire cyclable permettant de découvrir le territoire en reliant les points d'intérêt entre eux.

Perspectives 2023- 2024 :

- o un échange sera conduit entre les architectes et paysagistes du projet Montlosier et l'Equipe Mutualisée de Gestion et de Préservation dans le cadre du Schéma partagé pour une cohérence des 2 projets au sujet notamment des stationnements de la Vache et du Château.
- o les réflexions sur la RD5 et plus largement sur l'itinéraire de découverte proposé dans le cadre du plan paysage seront approfondies et élargies aux autres acteurs locaux concernés (Communes et EPCI notamment).



Forêt de la Vache et de la Mey © B. Caillon

Plan Simple de Gestion de la forêt de la Vache et de la Mey

L'ASL de la Vache et de la Mey devait se munir d'un plan simple de gestion pour être en conformité avec le code forestier. Elle avait sollicité dès 2019 un accompagnement technique de l'équipe mutualisée pour s'assurer d'adopter une gestion durable et respectueuse du site. En effet, l'ASL avait émis le souhait de préserver sa forêt et d'adopter une gestion exemplaire.

Le portage technique et la concertation entre le plan simple de gestion et le schéma partagé - réalisés par l'équipe mutualisée - ont permis d'assurer une réelle prise en compte des enjeux écologiques, géologiques et de gestion de la fréquentation.

Le gestionnaire forestier, l'équipe mutualisée et Symbios (écologue sur le Schéma partagé) ont ainsi proposé au conseil d'administration de l'ASL des objectifs et des mesures de gestion ambitieux.

Le conseil d'administration a réaffirmé l'engagement de l'association pour la préservation et la mise en valeur de son patrimoine en fixant 4 objectifs pour son plan simple de gestion sur les 20 prochaines années :

- > préserver les puy, leur forêt et leur biodiversité,
- > organiser et améliorer la qualité d'accueil du public,
- > tirer un petit revenu de l'exploitation pour financer de futures opérations de préservation,
- > être exemplaire et promouvoir des modalités de gestion respectueuses de la nature.

Il a ainsi retenu la mise en place d'un important îlot de sénescence de près de 80 ha permettant la libre évolution de la quasi-totalité des habitats boisés et notamment des hêtraies reconnues localement en tant qu'habitat d'espèces patrimoniales et protégées.

Pour les 9 ha en exploitation, un itinéraire technique de type ProSylva a été choisi : sylviculture irrégulière sous couvert continu (sans coupe rase), diversité des essences, conservation du bois morts et d'arbres habitats..., ainsi qu'une exploitation par bucheronnage manuel et un débardage intégrant la fragilité des sols (traction animale ou skidder).

L'équipe mutualisée a aussi contribué à la rédaction du document final.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Perspectives 2023

1. Le plan simple de gestion sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale de l'ASL, qui devrait se tenir en février 2023.
2. Il sera ensuite déposé auprès du CRPF et de la CDNPS pour instruction et agrément au titre des réglementations environnementales et paysagères.
3. Ce plan simple de gestion constituera ensuite l'essentiel du volet sylvicole du Schéma partagé de gestion des puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet. L'équipe mutualisée accompagnera son entrée en vigueur en participant au marquage des contours de l'ilot de sénescence.

janv. - mars 2022,
Co-construction
du PSG et du
volet forestier du
Schéma partagé
de gestion

sep.-oct. 2022 ,
Elaboration du
programme
opérationnel du plan
simple de gestion

28 mars 2022,
Validation du
diagnostic et des
orientations de gestion
par le Conseil
d'Administration de
l'ASL

24 nov. 2022,
Visite de
préinstruction du
plan simple de
gestion de la DREAL,
puis du CRPF

GESTION, ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DU SITE


Depuis la signature en 2019 d'une convention de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc, le Département et l'ASL, l'équipe mutualisée accompagne cette dernière dans la gestion du site afin qu'elle soit en adéquation avec les particularités géologiques, écologiques et paysagère. Elle anime ainsi les projets au sein des instances de l'ASL (bureau, conseil d'administration et assemblée générale annuelle), l'aide dans son fonctionnement (demande de subvention, contribution au compte-rendu...), la conseille dans ses décisions et intervient sur les puys par le biais d'opérations d'entretien et de surveillance.

En 2022, les gardes nature de l'équipe mutualisée ont continué leurs missions de surveillance, d'entretien des renvois d'eau et du cheminement, de suivi de la fréquentation... prévues dans la convention.

En fin d'année, l'équipe mutualisée a fait appel à la société Ytravaux pour remplacer la clôture de l'ancienne grande carrière de la Vache sur un linéaire de 600 m le long de la RD5, notamment pour éviter les VTT. Les 800 m restant à l'ouest ont, quant à eux, été démantelés lors d'un chantier participatif avec les élèves de 1ère STAV du lycée agricole de Rochefort-Montagne encadré par l'équipe mutualisée. La clôture âgée de plus de 20 ans n'avait plus lieu d'être entretenue sur ce secteur plus difficile d'accès et où le développement des ligneux avait fini par effacer la limite de la carrière. Cette action contribuera par ailleurs à améliorer la libre circulation de la faune.



Nouvelle clôture de l'ancienne carrière du puy de La Vache

 Vestige de clôture à terre
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Plan simple de gestion de la forêt de la Vache et de la Mey 2022

M. Ouvrage : ASL des puys de la Vache et de la Mey
Portage technique : Equipe Mutualisée de Gestion et de Préservation
Prestataire : Bruno Gallion (gestionnaire forestier)
Co-Financement : ASL – Département 63
Budget :

Opérations	ASL de la Vache et de la Mey (20 %)	CD 63 (80 %)	TOTAL TTC
Plan simple de gestion	860 €	3 440 €	4 300 €

Travaux de clôture de l'ancienne grande carrière de la Vache :

M. Ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (via la convention de partenariat avec les propriétaires)

M. Œuvre : Equipe Mutualisée de Gestion et de Préservation

Entreprise : Ytravaux

Financement : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Budget total des travaux : 5 331 € TTC

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC, PROPRIETAIRE ACTIF SUR LES PUYS DE LA VACHE ET DE LA MEY

Sous l'animation foncière de l'Equipe Mutualisée de Gestion et de Préservation, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est devenu le 20 janvier 2022 propriétaire en biens non délimités de 0,39 ha sur le puy de la Vache et d'1 ha sur la Mey.

Il a ensuite adhéré à l'Association Syndicale Libre des Propriétaires de la Vache et de la Mey pour prendre part activement aux décisions de gestion de ces 2 puys, au-delà du cadre de la convention de partenariat existante. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne proposera sa candidature au Conseil d'administration, lors de son prochain renouvellement par tiers (assemblée générale 2024).

Puys de Jumes et Coquille : finalisation des travaux

Les puys de Jumes et Coquille forment un site remarquable pour sa biodiversité et ses paysages. Dès 2017, dans le cadre de la candidature à l'inscription au patrimoine mondial, le Département du Puy-de-Dôme a fait réaliser un Schéma d'intentions paysagères pour mettre en valeur le site. En 2020, sous l'animation de l'équipe mutualisée et du Conservatoire d'Espaces Naturels, un travail collectif avec les propriétaires et partenaires locaux avait abouti à l'adaptation du projet initial pour un meilleur équilibre dans la prise en compte des enjeux et à un programme de travaux de préservation et de mise en valeur du site. La réouverture des cratères de Jumes et de Coquille et la modification du tracé du sentier ont ainsi été réalisés à l'automne 2021. Le chantier a dû être interrompu à la fin novembre en raison des conditions météorologiques (neige, sol gelé...).

En mars 2022, la société Ytravaux a pu reprendre les travaux de restauration et d'équipement du sentier avec des escaliers en caissons et réaliser le nouveau balisage.

Début avril, l'équipe mutualisée et l'équipe technique du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne et du site du puy de Dôme sont intervenues pour prolonger une partie des escaliers en caisson dans la partie basse de Coquille et poser un garde-corps sur une partie du linéaire. Ce dernier vise à canaliser les usagers sur les escaliers dans les portions où ils pourraient être amenés à les longer. Cela évite également le passage des VTT et des motos qui fréquentent régulièrement le site. Ils permettent ainsi d'éviter le déchaussement progressif des aménagements par le ravinement engendré par le passage conjugué au ruissellement et assurent donc la pérennité des ouvrages et la préservation du site. Les garde-corps n'ont pas nécessairement vocation à être pérennes (2 à 5 ans) par rapport à la durée de vie des caissons.

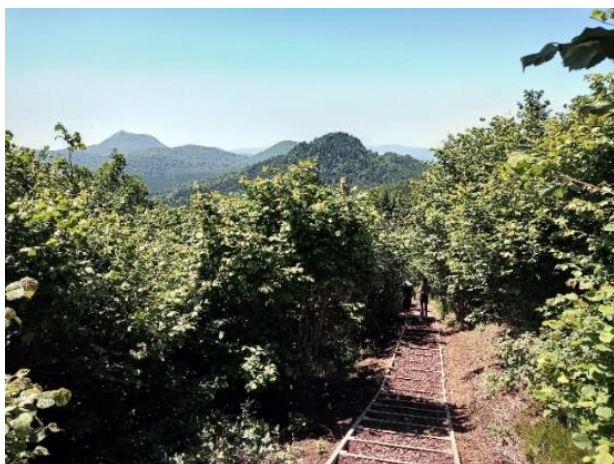
Les travaux réalisés en 2021 et 2022 ont permis d'améliorer la lisibilité des cratères, de valoriser de beaux points de vue sur la zone centrale de la Chaîne des Puys, de lutter contre l'érosion et d'améliorer la sécurité et le confort du sentier. Les choix réalisés sur les modifications du cheminement et la réouverture parcimonieuse sont favorables à la restauration des landes à callune d'intérêt communautaire et à la préservation d'espaces de tranquillité pour les brebis. L'activité pastorale est en effet indispensable pour maintenir ces espaces ouverts et préserver les habitats remarquables qui s'y sont développés.

Dès lors et comme en 2021, en attendant de trouver une solution plus durable, le troupeau mobile est venu pâturer les cratères de Jumes et de Coquille pendant 2 mois en début d'été puis 1,5 mois supplémentaire à Coquille à l'automne.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

L'équipe mutualisée a plus concrètement assuré les points suivants :

- > le suivi hebdomadaire du chantier (dont compte-rendu de visite de chantier),
- > un appui technique lors de certaines phases de chantier (héliportages),
- > la gestion administrative et financière,
- > les aménagements complémentaires,
- > l'accompagnement de la bergère du troupeau mobile,
- > la relation avec la Commune de Saint-Ours, l'ONF et le SMGF (fermeture temporaire des accès, cohabitation des usages notamment avec l'exploitation forestière),
- > la relation avec les organismes de balisage de randonnée et de promotions des itinéraires (PDIPR, FFRP, Riom Limagne et Volcans, Offices de Tourisme...) pour organiser la mise à jour du balisage et des données communiquées (tracés et règles d'usage),
- > la demande de versement de la subvention.



Nouvel itinéraire et escaliers à caissons sur le puy de Coquille / cratère de Jumes © C-Coulon / SMPNRVA

mars 2022,
Finalisation des travaux

29 mai - 9 août 2022,
Patûrage du troupeau mobile sur Coquille (jusqu'au 19 juin), puis sur Jumes

20 sep. - 12 oct. 2022,
Pâturage du troupeau mobile sur Coquille



Perspective 2023-2024

- > En parallèle de la convention de gestion et de suivi du site signée en 2020, l'Équipe mutualisée a pour objectif de réaliser en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (co-gestionnaire du site) un plan de gestion du site.
- > Mise en place du suivi du site selon les protocoles établis par l'équipe mutualisée.

Travaux de préservation et de valorisation 2021 -2022

M. Ouvrage : Département 63
M. d'Œuvre et suivi : Équipe mutualisée
Entreprises : Equibois (2021), YTravaux (2021-2022)
Partenaires Financiers : Département 63, Grand site de France

Budget :

Opérations	CD 63	Grand site de France	TOTAL
Travaux	106 339 €	20 000 €	126 339 €
Sécurité Prévention Santé (MOE)	1 296 €	/	1 296 €
TOTAL	107 635 €	20 000 €	126 339 €

Travaux complémentaires 2022

M. Ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Réalisation : Équipe mutualisée, Equipes techniques du Syndicat mixte du Parc et site du puy de Dôme
Financement : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
 Date de télétransmission : 03/10/2023
 Date de réception préfecture : 03/10/2023

ACQUISITION DE HÊTRAIES POUR LES PRÉSERVER ET OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES

Dans la continuité des travaux, l'équipe mutualisée s'est lancée dans une démarche d'acquisition foncière de parcelles en hêtraie jouxtant le sentier de randonnée sur le versant Est. Ces hêtraies présentent en effet un double intérêt écologique et paysager (habitat d'espèces patrimoniales, fayards aux formes pittoresque...). Bien qu'un accord ait été trouvé avec un propriétaire, l'acquisition n'a pu aboutir en raison du droit de préférence des voisins¹. L'équipe mutualisée a alors tenté de mettre en place une Obligation Réelle Environnementale (ORE)² pour assurer la préservation de ces hêtraies, mais la procédure de vente étant engagée, elle n'a pu aboutir.

Perspectives : forte de cette déconvenue, l'Équipe mutualisée tentera à l'avenir de mettre en place des ORE sur les parcelles afin de les protéger durablement, avant même d'engager une procédure d'acquisition. L'équipe mutualisée envisage par ailleurs, au grès des opportunités d'expérimenter ce récent dispositif foncier de protection de l'environnement encore très rarement utilisé en France, bien que très souple sur la nature et le niveau des engagements.

Puy de Chaumont : entretien et mise en œuvre des engagements

Le puy de Chaumont, volcan basaltique a fait l'objet, en avril 2017, d'une convention d'objectifs signée entre l'Etat, le SMGF Volvic Sources et Volcans, l'Office National des Forêts et le Département. Cet accord a défini les modalités de mise en œuvre d'un projet expérimental d'exploitation sylvicole ayant conduit au défrichement du cratère sur une surface de 1,4 ha en 2018 substituant ainsi une prairie aux résineux sur le sommet du puy. La convention pluriannuelle pour la concession de l'entretien du terrain d'emprise du cratère du puy de Chaumont accorde au Département les autorisations nécessaires pour l'entretien du site.

En 2022, l'entretien du cratère s'est fait au printemps grâce au pâturage des brebis du troupeau mobile (50 brebis de race Rava). Les bêtes y sont restées 3 journées à la fin du mois de mai. Un complément d'entretien par broyage mécanique a été mené en décembre par le service opérationnel du Département pour continuer à améliorer la qualité fourragère du site.

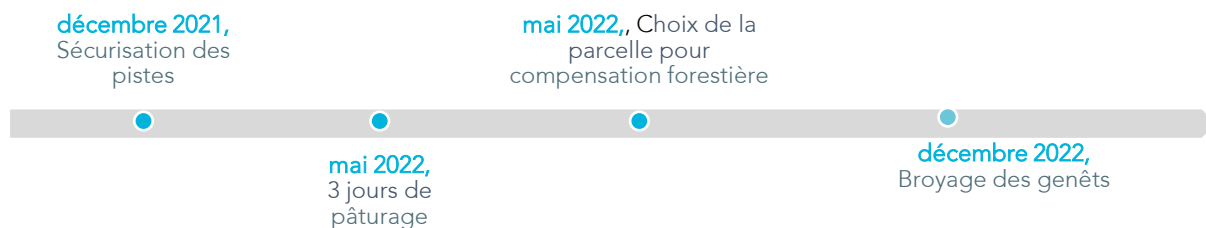
Le dossier de compensation forestière lié au déboisement a été repris en lien avec l'ONF et le SMGF. Le choix de la parcelle à reboiser s'est arrêté sur une parcelle sur la Commune de Saint-Ours-les-Roches au lieu-dit La Gravière (ZH16).

M. Ouvrage : Département 63

M. Œuvre et suivi : Équipe mutualisée

Partenaires techniques :

- . Département du Puy-de-Dôme
- . SMGF Volvic Source et Volcans
- . Office National des Forêts
- . DREAL-inspection des sites
- . DDT du Puy-de-Dôme
- . Communes de Saint-Ours-les-Roches et Chant-la-Mouteyre



En 2023, les brebis du troupeau mobile Chaîne des Puys - faille de Limagne devraient revenir pâturer le sommet dans le courant du mois de mai. A l'automne, les travaux de boisement compensatoire au défrichement devraient être réalisés par le Département.

¹ Droit de préférence : selon l'article L331-19 du code forestier, en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë bénéficient d'un droit de préférence. C'est-à-dire que sous certaines conditions, le(s) propriétaire(s) voisin(s) peu(ven)t se positionner de manière « prioritaire » pour l'acquisition de la parcelle en vente.

² Les Obligations Réelles Environnementales (ORE) sont un contrat volontaire de forme authentique (acte notarié) entre un propriétaire et une collectivité publique agissant pour la protection de l'environnement. Ce dispositif permet à tout propriétaire d'attacher durablement à son bien immobilier les obligations que bon lui semble, dès lors qu'elles ont pour finalité le maintien ou la restauration d'éléments de biodiversité ou de fonctions écologiques. Les engagements réciproques des parties perdurent jusqu'à l'expiration du contrat (jusqu'à 99 ans), indépendamment des éventuels changements de propriétaires. Les engagements sont soumis à révision au contrat, révision qui ne peut néanmoins pas vider le contrat de sa substance initiale.

Accusé de réception en préfecture
063-201070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Le cratère de Chaumont avant et après broyage © M-Inocencio / EMG



Puy de Pariou : travaux de préservation et de valorisation

Du fait de son caractère iconique, le puy de Pariou est le deuxième site le plus fréquenté après le puy de Dôme. Au titre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030, le puy de Pariou a été identifié comme un site prioritaire à préserver.

Le projet de préservation et mise en valeur a pour but :

- > de révéler et rendre lisible les formes volcaniques
- > de gérer et d'aménager le site en respectant l'esprit des lieux et son caractère naturel
- > d'harmoniser et de répartir les différents usages
- > d'adopter une signalétique et une information cohérente unifiée.

Sur ce site, l'objectif principal était aussi de répondre à une demande ancienne des propriétaires pour préserver le site et ses sentiers de l'érosion et ainsi pérenniser l'accueil du public en toute sécurité. Suite à une longue concertation avec les propriétaires et des experts en paysage, le projet qui prévoyait initialement le pavage de la descente dans le cratère a été entièrement repris pour proposer une solution ambitieuse de cicatrization de ce sentier impliquant ainsi sa fermeture définitive. Le projet a consisté en :

- > la préservation du site via la fermeture du sentier de descente dans le cratère,
- > la création et/ou l'adaptation des cheminements avec la pose de signalétique directionnelle et règlementaire,
- > la modification du sentier d'accès au puy des Goules permettant notamment de valoriser une ancienne carrière.

A l'automne 2021, un panneau d'information temporaire avait été mis en place au départ du sentier de descente dans le cratère pour prévenir les visiteurs de sa prochaine fermeture définitive.



Chemin créé par le passage des randonneurs

Le volcan du Pariou est un édifice fragile

Comme un tas de sable, le volcan du Pariou est composé de petits grains issus des projections de lave, non liés entre eux. Il n'est protégé que par un sol et une végétation maigres, qui n'assurent pas une cohésion assez forte de ces grains.

Le passage répété des promeneurs creuse les sentiers. Des ravines profondes et dangereuses risquent de s'ouvrir.

Devant ces menaces pour le volcan et les visiteurs (et pour garantir la préservation de ce cratère unique), les propriétaires, accompagnés par le Département du Puy-de-Dôme et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, sont contraints de préserver l'accès au cratère.

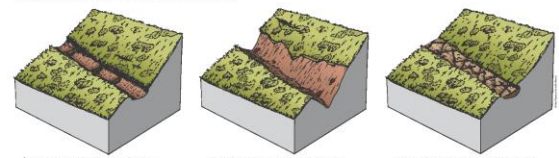
La descente dans le cratère sera bientôt interdite.

The Pariou volcano is a fragile edifice

Like a pile of sand, the Pariou volcano is composed of small grains, in this case lava spatter. It's only protected by thin soil and vegetation, not strong enough to ensure cohesion.

The continual passage of walkers cuts into the paths. Deep and dangerous ravines tend to develop.

In response to these threats to the volcano and to visitors (and to guarantee the preservation of this unique crater), the landowners, backed by the Puy-de-Dôme Department and the Auvergne Volcanoes Regional Nature Park, are forced to restrict access to the crater. It will be soon forbidden to go down into the crater.



Partenaires financiers



L'opération « Préservation et valorisation du Pariou » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Objectif : Préserver et valoriser le puy de Pariou.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Le montant total des travaux est de 347 009 € TTC répartis en 3 marchés pour la mise en œuvre des travaux :

- > un lot relatif aux travaux de débroussaillage et de coupe d'arbres,
- > un lot de maçonnerie et de pierres sèches,
- > un lot de dépose et pose de mobiliers en bois,

Une première réunion de cadrage s'est tenue le 3 janvier 2022 pour préparer le chantier.

←← Panneau temporaire in situ @ M-Inocencio

Les travaux se sont réalisés depuis le pied de site vers le haut du site. L'effacement du sentier de descente dans le cratère a été réalisé dans le courant du mois de mai et la prolongation de l'escalier sud dans le courant du mois de juin.

L'inauguration a eu lieu le 28 juin 2022.

Exemples de réalisations :

1. le panneau d'entrée de site
2. l'escalier sud prolongé avec ses
3. emmarchements en pierres sèches
4. le jalonnement sur le sentier de la lèvre
5. la cicatrisation du sentier de descente
6. dans le cratère
7. les emmarchements en pierre sèche sur le sentier nord.



→→ Panneau d'entrée de site



←← L'escalier sud prolongé



→→ Jalonnement sur le sentier de la lèvre



←← Cicatrisation du sentier de descente dans le cratère



→→ Emmarchement en pierre sèche sur le sentier nord

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

novembre 2021,
Choix des entreprises

février 2022,
Démarrage des
travaux

janvier 2022,
Notification des
marchés

28 juin 2022,
Inauguration des travaux

M. Ouvrage : Département 63

Suivi : Équipe mutualisée

M. d'Œuvre : Alain FREYTET

Lot 1 : débroussaillage taille nivellement pour un montant de 183 937,2 € TTC, groupement STE / SYSTEAU

Lot 2 : maçonnerie de pierres sèches pour un montant de 152 844 € TTC, groupement LES MURAILLES DE LA VALLEE HÉNOU MACHEFFE

Lot 3 : mobilier bois signalétique pour un montant de 56 277 € TTC, groupement STE / SYSTEAU

Matériaux 47 644 € TTC

Partenaires techniques : Département 63, DREAL – inspection des sites, DDT 63, ONF, Commune d'Orcines, Associations de propriétaires – SMGF Orcines

Budget :

Maitrise d'œuvre : 51 070,50 € TTC

Travaux : 440 702 € TTC

Financement :

Département du Puy-de-Dôme 20 %

FEDER 60 %

CPER 20 %



Puy de Côme : préservation et valorisation

Situé au cœur de la Chaîne des Puys, le puy de Côme est aussi un puy iconique du Bien, de par sa forme singulière. A la fin des années 90, l'augmentation de la fréquentation et les pratiques peu respectueuses ont détérioré l'état du site et les cheminements d'accès, ce qui a conduit à sa fermeture au public en 2003. A l'automne 2021, le puy de Côme et sa coulée ont été ciblés comme site prioritaire au titre de la stratégie nationales pour les aires protégées 2030.

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE DE 2018

En 2018, en parallèle des démarches menées en faveur du puy du Pariou, le puy de Côme a fait l'objet d'un « schéma d'intentions paysagères ». Cette étude, lancée par le Département avec un appui fort du Syndicat mixte du Parc, visait à faire évoluer la qualité des sentiers de randonnée sur le secteur.

L'étude a permis de dégager des grands principes qui ont été précisés par la suite en lien étroit avec les propriétaires. Naturellement, l'ambition de la préservation du site a pris le pas sur l'ouverture des sentiers. L'objectif reste de révéler et rendre lisible les formes volcaniques, de gérer et aménager en respectant l'esprit des lieux et le caractère naturel du site.

C'est ainsi que l'opération de préservation et de valorisation du puy de Côme prévoit :

- > la valorisation des cheminements autour du puy de Côme, au travers d'actions de mise en lumière de petits patrimoines et des vues sur les puys, le maintien de la lisibilité du volcan entérinant aussi la fermeture du sommet au public par la mise en place d'un portail d'accès.
- > dans un second temps, un stationnement verra le jour en fin d'année 2023. Cela permettra d'apporter de l'information aux visiteurs sur les bons gestes à avoir sur le site, exposer les raisons de sa fermeture au public pour limiter les stationnements sauvages fréquents dans ce secteur.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET TRAVAUX DU TOUR DE COME

Pour rappel, le montant du marché notifié au groupement A3 paysage / Crexeco s'élève à 40 739 € TTC, pour un montant de travaux estimé à 300 000 € TTC.

Suite à la validation par les propriétaires, l'année 2022 a été dédiée à la finalisation de la phase PRO. En juin, suite à l'établissement du dossier de consultation des entreprises, l'avis d'appel public à la concurrence a été publié et des offres ont été déposées début septembre. L'analyse des offres menées conjointement avec le maître d'œuvre a permis de retenir un groupement d'entreprises en novembre 2022.

Le marché de travaux s'élève à :

- > 335 823,13 euros TTC pour la tranche ferme
- > 11 702,40 euros TTC pour une tranche optionnelle consistant en la valorisation d'une ancienne fenièrre sur le tracé du circuit du tour de Côme. Cette tranche optionnelle ne sera finalement pas réalisée dans le cadre de ce marché. Il s'est avéré nécessaire de procéder en amont à des reconnaissances archéologiques.

Les premiers travaux sont actuellement en cours et devraient se terminer au printemps 2023.



Exemple de mise en valeur d'un point de vue sur le puy de Côme - photos prises en novembre 2022 et en janvier 2023

mai 2021,
Départage de la
phase de maîtrise
d'œuvre

juin 2022,
Lancement de la
consultation de
travaux

mai 2023,
fin
prévisionnelle
des travaux

janvier 2022,
Validation de l'avant-projet

nov. 2022,
Départage
des premiers
travaux

M. Ouvrage : Département 63

Suivi : Équipe mutualisée

M. d'œuvre : A3 Paysage / Crexeco

Entreprises : groupement STE / SYSTEAU

Partenaires techniques : Département 63, DREAL – inspection des sites, DDT 63, Commune de Ceyssat, Associations de propriétaires

Budget :

Maitrise d'œuvre : 40 738,80 € TTC

Travaux : 335 823,13 € TTC

Financements :

Département du Puy-de-Dôme 20 %

FEDER 60 %

CPER 20 %

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

PROJET DE STATIONNEMENT

Dans le courant de l'année 2022, a été déterminée une surface de 3300 m² à dédier au stationnement sur une parcelle acquise par le Département. Sur cette base, deux étapes administratives importantes ont pu être franchi :

- > l'avis de l'autorité environnementale au travers de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale a été sollicité. Rendu en date du 7 juin 2022, il a souligné qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une évaluation environnementale pour ce projet,
- > l'autorisation de défrichement a été délivrée par un arrêté en date du 10 août 2022.

En parallèle, il a été fait le choix de passer par une maîtrise d'œuvre externe pour s'assurer d'une conception de qualité du projet. Le 17 décembre 2022, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au groupement A3 paysage/ Crexeco / Euclid pour un montant de 32 292,80 euros TTC.

L'année 2023 devrait permettre la finalisation de la conception du projet et le dépôt de l'ensemble des demandes d'autorisations nécessaires à la mise en œuvre des travaux en 2024.

ARRETE MUNICIPAL DE CEYSSAT POUR PRESERVER LE PUY DE COME

La loi n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, promulguée dimanche 22 août 2021, est parue au Journal officiel du 24 août 2021. Elle apporte un certain nombre de modification au code de l'environnement.

En effet, les dispositions de l'article 231 de la loi « climat et résilience » visent à lutter contre l'hyper-fréquentation des espaces protégés des livres III et IV du code de l'environnement (notamment les réserves naturelles), prévoit que l'accès et la circulation des personnes, des véhicules et des animaux domestiques aux espaces protégés peuvent être réglementés ou interdits, par arrêté motivé du maire.

Afin de limiter l'érosion toujours plus grande des flancs et du sommet du Puy de Côme, la Mairie de Ceyssat en collaboration avec l'équipe mutualisée et les propriétaires a pris un arrêté en ce sens le 1er août 2022. Il interdit en particulier l'accès piéton au sommet et sur les flancs du Volcan.

Cette possibilité législative facile à mettre en œuvre et applicable par les gardes assermentés et le personnel de l'OFB pourrait être déployée sur certains sites particulièrement influencés par l'hyper-fréquentation ou par certaines activités comme le VTT de descente sur les flancs des puys, en constante augmentation.



Puys de Charmont, La Rodde et Combegrasse : projet du SMGF d'Aydat

En 2019, le Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'Aydat a commandé une étude paysagère et environnementale en vue de la mise en valeur sylvicole, pastorale et paysagère des puys de Charmont, Combegrasse, la Rodde et Boursoux. Cette étude correspondait à sa volonté de valoriser le patrimoine forestier, de révéler les formes géologiques et de donner à découvrir cet héritage patrimonial. L'étude a défini des objectifs à atteindre vis-à-vis de chaque puy, à savoir :

- > **puy de Charmont** : confirmer la vocation et la qualité forestière mais aussi faire évoluer et conduire l'exploitation sylvicole de façon à faciliter la lisibilité extérieure des formes volcaniques par une diversification des essences de peuplement et préserver les paysages
- > **puy de la Rodde** : confirmer les vocations sylvicoles, pastorale et d'accueil du public, mais aussi révéler les formes du cratère en étudiant la possibilité d'une pâture et faciliter la lisibilité des formes volcaniques par une diversification des essences d'arbres
- > **puy de La Combegrasse** : affirmer la vocation pastorale et touristique mais aussi définir les éléments qui perturbent ou valorisent la perception de ce site tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

En 2022, l'équipe mutualisée a poursuivi son accompagnement auprès du Syndicat Mixte de Gestion Forestière, maître d'ouvrage de ce projet. L'équipe mutualisée l'a assisté et accompagné sur l'ensemble des démarches avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la formalisation de l'étude de 2019 en un programme opérationnel de travaux.

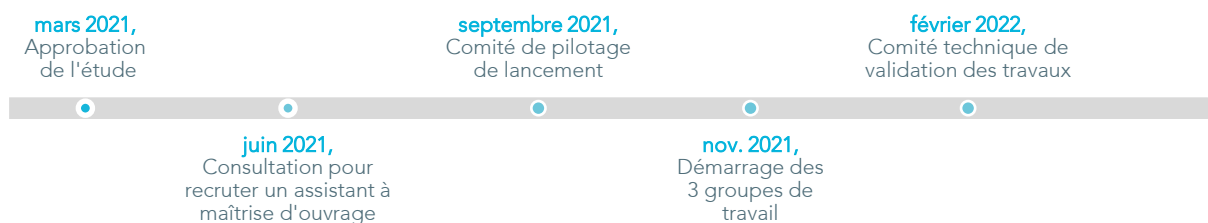
Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE Date de télétransmission : 03/10/2023 Date de réception préfecture : 03/10/2023
--

Depuis 2021, les 3 groupes de travail traitant de la sylviculture, du pastoralisme ainsi que des cheminements et des usages ont pu se rencontrer à différentes périodes afin de formaliser des propositions de mise en application du programme opérationnel. Ce dernier a pris un peu de retard afin de pouvoir mieux connaître les sites et les milieux naturels qu'ils accueillent en réalisant des études chiroptères, mammalogiques, ornithologiques. Le lycée agricole de Rochefort-montagne a participé au projet lors de deux journées d'études sur site pour définir les arbres remarquables et le potentiel de ressources fourragères sur le sommet de la Rodde, étudier l'état de conservation des milieux agro-pastoraux sur le puy de Combegrasse.

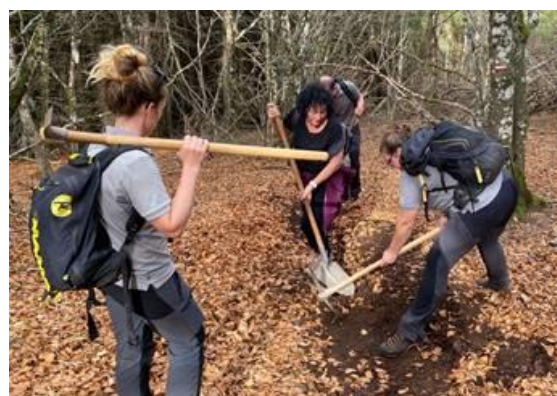


Point de vue proposé sur le futur tracé de puy de La Rodde

L'année 2023 sera consacrée à la mise en place des travaux avec pour objectif la réouverture du sommet d'un point de vue paysager sur le sommet de la Rodde. La réalisation d'inventaires complémentaires sur la biodiversité du site permet d'espérer un dépôt de la demande de défrichement en toute fin d'année 2022 ainsi que la visite accompagnée des Ambassadeurs en avril 2023.



Ambassadeurs en formation



Ambassadeurs sur les chantiers participatifs

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Puy des Gouttes : travaux de préservation

L'itinéraire de randonnée montant au puy des Gouttes traverse des pâtures ovines clôturées d'abord dans sa partie sommitale ouverte, puis en sous-bois d'une hêtraie par un sentier raide et érodé (versant est). La descente y est difficile, les glissades et chutes de randonneurs sont assez courantes.

L'usage a conduit à une dichotomie du sentier associée pour chacun à un fort élargissement (jusqu'à 20 m). Le décapage du sol dans ce sous-bois représente une menace pour les espèces saproxyliques³ (dont la diversité et l'abondance influent fortement sur la richesse des écosystèmes forestiers) par disparition de leur habitat et peut mettre en péril à long terme certains arbres par le piétinement de leurs racines.

Cette hêtraie est considérée comme habitat d'espèces patrimoniales et présente en outre un caractère paysager patrimonial témoignant d'une exploitation historique en taillis aujourd'hui relativement peu visible en Chaîne des Puys.



Descente à fermer dans la hêtraie du puy des Gouttes © C-COULON SMPNRVA

Par ailleurs, le puy des Gouttes constitue une des entités du site Natura 2000 de la Chaîne des Puys : les landes montagnardes et pelouses sèches du sommet et du flanc sud sont reconnus comme des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire. Leur état de conservation établi en 2020 est considéré comme dégradé.

La nécessité d'intervenir avait été constatée dès 2019 par l'animateur Natura 2000 et les gardes nature dans le cadre de leurs missions de gestion des sites et de surveillance. A l'été 2022, l'équipe mutualisée a mis à jour et relancé le projet qui avait été imaginé à l'époque.

Les travaux de préservation et d'aménagement du puy des Gouttes envisagés consistent principalement en la modification du tracé du sentier ouvert au public dans sa partie nord-est avec la mise en place des aménagements associés nécessaires : création de renvois d'eau et d'un fossé d'évacuation, soutènement, balisage, jalonnement, fascines de blocage. Un peu d'étrépage et l'abattage de quelques arbres en partie haute de l'estive complètent le projet.

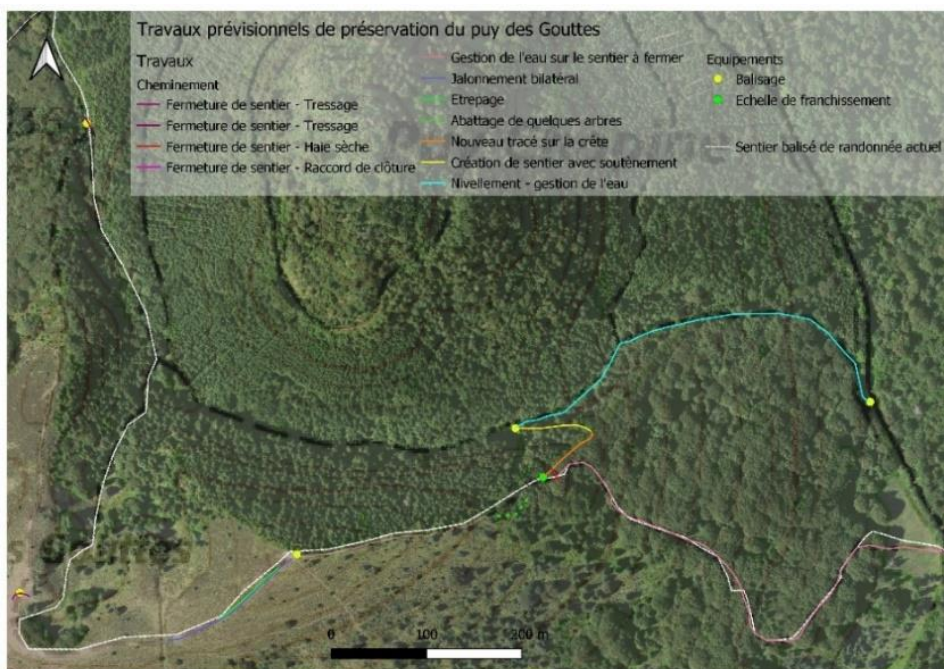
Les objectifs sont :

- > de préserver l'intégrité géologique du site en luttant contre l'érosion (améliorer la gestion des écoulements d'eau, détourner le sentier d'une zone à forte pente)
- > de sécuriser la pratique de la randonnée sur le versant est (réduction du risque de chutes)
- > de préserver les habitats d'intérêt communautaires au titre de Natura 2000 et de limiter les conflits d'usage en canalisant et réduisant sensiblement le linéaire de sentier traversant l'estive
- > d'améliorer l'état de conservation de la hêtraie et de la biodiversité associée
- > de valoriser la randonnée en offrant un point de vue original sur la protrusion du puy de Chopine et en maintenant un point de vue sur le puy de Pariou.

La commission syndicale de la section des Fontêtes (propriétaires) a rapporté à l'équipe mutualisée, lors de leur rencontre, le passage prochain sous régime forestier de la plupart des boisements de sa propriété. La totalité ou une partie intégreront alors le Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) Volvic Sources et Volcans qui a confié la gestion et l'exploitation de sa forêt à l'ONF. S'il était déjà prévu de les consulter, l'association de ces derniers au projet de travaux a donc été anticipée. Le nouveau cheminement de randonnée prévoit en effet de traverser les boisements concernés et d'emprunter un ancien chemin de débardage qui pourrait être remobilisé.

³ Coléoptères saproxyliques : insectes dont le cycle de vie dépend en partie d'arbres dépérissant ou morts ou de la présence d'autres organismes saproxyliques tels certains champignons. Ils participent au recyclage de la matière organique et sont reconnus pour être des bio-indicateurs de l'état des écosystèmes forestiers.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Projet de travaux pour le puy des Gouttes proposé aux propriétaires, à la Commune, à l'ONF et au SMGF © C-COULON SMPNRVA

Le conseil scientifique et la Commune se sont d'ores et déjà prononcés favorables au projet.

L'équipe mutualisée a plus concrètement assuré les points suivants :

- > la redéfinition des travaux nécessaires et la rédaction d'un pré-cahier des charges avec chiffrage
- > les rencontres des propriétaires et de la Commune de Saint-ours
- > la présentation au Comité scientifique biodiversité et géodiversité pour avis
- > le démarrage d'une consultation de l'ONF et du SMGF
- > la rédaction et le dépôt d'un dossier de subvention à la DREAL au titre de Grand Site de France.

juillet 2022,
Rencontre du
président de la
section et d'un adjoint
de la mairie

5 oct. 2022,
Commission syndicale des
Fontêtes



Perspectives :

- > validation du projet avec l'ONF et le SMGF
- > rédaction et dépôt du dossier d'autorisation de travaux en site classé et de l'évaluation des incidences Natura 2000
- > élaboration et signature de la convention d'autorisation de travaux par les propriétaires et la Commune
- > passation du marché et réalisation des travaux à l'automne 2023.

M. ouvrage prévisionnelle : Département 63
Conception du projet et maîtrise d'œuvre prévisionnelle : Équipe mutualisée
Financement prévisionnel : Département 63, Grand site de France

Budget prévisionnel : 30 000 € TTC

Opérations	CD 63	Grand site de France	Total HT
Travaux de préservation	5 000 euros	20 000 euros	25 000 euros

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES CHEMINEMENTS DU SITE

Les gardes nature de l'équipe mutualisée ont pour mission l'entretien pluriannuel de certains chemins de randonnée particulièrement fréquentés qui font l'objet de conventions entre les propriétaires et le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne. Ces travaux se font soit directement par les gardes soit sous forme de chantiers participatifs encadrés par les gardes nature.

Depuis l'année passée, ils sont épaulés dans leurs missions par le service des routes du Département. En effet, une équipe a été formée pour l'entretien des sentiers, des renvois d'eau, notamment dans le secteur central de la Chaîne des puys. En 2022, les agents des routes d'Orcines sont intervenus 10 journées à deux agents pour de l'entretien manuel ou mécanisé.

Sur la plupart de ces puys et sentiers de randonnées, les gardes nature entretiennent la signalétique notamment en lien avec les bonnes pratiques (chiens en laisse, interdiction des feux, respect des sentiers balisés...). Des dégradations ont pu être constatées sur des panneaux signalétiques principalement en zone centrale.

- > **Puy de Jumes et Puy de Coquille** : la mise en place des mains courantes le long des escaliers a été réalisée par les gardes nature ainsi que l'entretien des renvois d'eau au printemps et à l'automne, avec l'aide des ambassadeurs UNESCO et des salariés des sociétés des eaux de Volvic.
- > **Puy de la Vache et Puy de Lassolas** : l'entretien des renvois d'eau, au printemps et à l'automne a été réalisé par les gardes nature. Des travaux de remise en état de la clôture autour de l'ancienne carrière du Puy de la Vache ont été effectués par l'entreprise Y Travaux le long de la départementale. L'enlèvement du reste de l'ancienne clôture le long du Puy de la Mey et du Puy de la vache ont été réalisés en chantier participatif par une classe de 1ère STAV du lycée agricole de Rochefort montagne avec l'aide des gardes nature.
- > **Puy de Vichatel** : l'entretien du sentier d'accès au sommet (remise en place de troncs pour soutenir le sentier et éviter l'érosion) et la remise en état de la barrière d'accès au sommet ont été réalisés par les gardes nature.
- > **Puy de Cliersou** : les renvois d'eau ont été entretenus au printemps et à l'automne par les agents du service des routes d'Orcines et les gardes nature. Une modification de la mise en défens dans les pentes du volcan a été réalisée afin de permettre le passage des brebis en estive. Par ailleurs, des travaux d'aménagement et de maintenance du sentier d'accès au sommet ont été réalisés par l'équipe mutualisée :
 - o l'installation d'une main courante sur la partie rocheuse du sentier
 - o la reprise de certaines marches
 - o la réalisation d'un escalier pour limiter l'érosion du sentier
 - o la restauration du tressage permettant la délimitation du sentier.
- > **Puy de Pariou** : ses travaux de maintenance sur l'escalier sud tel que le changement d'une dizaine de marches et de plusieurs poteaux ont été effectués par les gardes nature au cours de la saison. Un réensemencement a été effectué cet automne sur l'ancien sentier qui descendait dans le cratère par les gardes nature.
- > **Chemin des chèvres – Puy-de-Dôme** : l'entretien des renvois d'eau a été effectué cet automne par le service des routes d'Orcines. Des travaux de maintenance sur l'escalier tel que le changement de quatre de marches ont été effectués par les gardes nature.
- > **Chemin des Gravouses** : l'entretien des renvois d'eau, au printemps et à l'automne avec le service des routes et les gardes nature.



Renvoi d'eau sur chemin de randonnée

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Repousse de la végétation sur l'ancien chemin d'accès au cratère du Pariou



CONCILIATION DES USAGES SUIVI ET SURVEILLANCE DU BIEN

Pour mener à bien ces missions de conciliation des usages, de surveillance et de suivi, l'équipe mutualisée de gestion utilise plusieurs outils : sa connaissance du territoire, des acteurs qui le composent et sa connaissance de la réglementation. En effet, la Chaîne des Puys est occupée aussi bien par des activités traditionnelles comme l'agriculture, la chasse ou encore l'exploitation forestière que par de nouvelles pratiques, sportives pour la plupart. La conciliation des usages permet de trouver un équilibre entre les pratiques traditionnelles et les néo-pratiques afin d'atténuer et d'éviter de potentiels conflits. L'équipe mutualisée se positionne alors comme médiateur permettant aux différents acteurs de communiquer plus facilement.

Que ce soit par le biais d'ateliers ponctuels destinés à un public ciblé, de projets plus globaux inscrits sur le long terme ou lors de campagne de surveillance, le sensibilisation reste le maître-mot de notre activité. Faire prendre conscience que la préservation de notre Bien relève d'une responsabilité collective est un travail quotidien.

Lorsque l'équipe mutualisée reçoit une sollicitation externe, son appui technique se traduit par une mise en réseau des interlocuteurs concernés, un accompagnement sur la connaissance du territoire et de la réglementation. Ce travail permet le bon déroulement des projets, préparés avec suffisamment de concertation.

L'équipe mutualisée s'attache également à proposer des formations à destination des professionnels, leur permettant d'être des ambassadeurs diffusant la connaissance et les bons gestes à adopter.

MANIFESTATIONS SPORTIVES : ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION

Au sortir du contexte sanitaire compliqué, les manifestations sportives ont pu avoir lieu normalement cette année 2022 dans la Chaîne des Puys. L'équipe mutualisée a instruit plus de 80 demandes d'organisation de manifestations sportives (motorisées ou non) dans le périmètre Chaîne des Puys – faille de Limagne et a aidé, dans certains cas, à construire leur événement, le plus en amont possible (incluant des temps de repérage terrain).

En effet les organisateurs de manifestations récurrentes ont pris pour habitude de prendre l'attache du Syndicat mixte du Parc dès la genèse de leur projet. Pour ce faire, l'équipe mutualisée vient en appui la sous-préfecture d'Issoire chargée de délivrer les autorisations de manifestations en apportant un avis sur la conformité des parcours en lien avec les règles et principes qui prévalent en Chaîne des Puys.

Ces avis portent sur des considérations de passages sur des secteurs règlementés, des propriétés privées et des espaces naturels sensibles ou encore vers des secteurs ponctuellement concernés par des travaux. Toutes ces informations sont systématiquement relevées et communiquées auprès des organisateurs de manifestations afin de leur permettre de procéder à des ajustements.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL262309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Dans certains cas, les événements font l'objet d'un suivi plus appuyé dès lors que l'organisateur de la manifestation souhaite bénéficier de la mention « Manifestation Partenaire du Parc ». Dans cette situation, plusieurs engagements réciproques sont à respecter et sont matérialisés au sein d'une convention. Après avoir co-construit les itinéraires avec les responsables de la course, afin d'éviter tout désagrément ou potentiel conflit le jour de l'épreuve, l'équipe mutualisée veille à ce que les opérations de débalisage aient bien lieu dans les 48h après le déroulé de l'épreuve et contrôle la remise en état du site.

Le Syndicat mixte du Parc s'efforce d'étendre son travail grâce à un partenariat renforcé auprès des Communes. Cela permet de proposer un appui aux plus petites manifestations quant au choix de leurs circuits (jusqu'à récemment, seules les manifestations qui passaient par un régime d'autorisation ou de déclaration auprès la sous-préfecture d'Issoire bénéficiaient d'une expertise).

Depuis cette année 2022, l'équipe mutualisée propose une nouvelle interface destinée aux organisateurs de manifestations sportives sur le nouveau site internet du Parc. Ainsi, il est facile pour eux de s'informer sur les règlementations en vigueur dans le périmètre de celui-ci, de faciliter la déclaration ou encore de leur faire prendre connaissance de la charte des éco-manifestations sportives et des manifestations sportives partenaires du Parc. La mise à disposition d'une information claire permet d'améliorer la gestion et l'organisation des manifestations sportives sur le territoire.

Dès le début de l'année 2023, les organisateurs devront utiliser une nouvelle plateforme pour déposer leur déclaration de manifestation sportive. Le Syndicat mixte du Parc s'engage à les accompagner rapidement pour que la transition puisse se faire de manière la plus fluide possible.



Manifestations sportives sur le territoire

ORGANISATION DE « RUN-TCHACHES DU PARC » ®

Depuis 2019, l'équipe mutualisée organise des « Run-Tchatte du Parc » : un parcours de course à pied grand public, encadré par un accompagnateur en montagne et un garde nature. Cette activité allie course à pied et pauses pédagogiques partagées avec un garde nature et l'accompagnateur de moyenne montagne présent.

L'objectif est de sensibiliser à la richesse et à la nécessaire préservation du patrimoine naturel, au risque de dérangement de la faune, à la fragilité de la flore et des sols volcaniques, ainsi qu'au caractère privé des propriétés traversées. Les traileurs peuvent ainsi prendre conscience des conséquences de leur pratique sur la nature et donc adopter des comportements plus vertueux.

L'année 2022 a été marquée par deux Run-Tchatches :

- > **le Run-Tchatte du 6 février 2022** destiné aux bénévoles et aux partisans de l'ACFA (Amicale des Coureurs de Fond d'Auvergne) qui organise tous les ans un des plus vieux trails en Chaîne des Puys : le Trail de Vulcain.
- > **le Run-Tchatte du 2 juillet 2022** destiné aux traileurs élités. Etant très influents sur les réseaux, ils sont des exemples à suivre pour beaucoup de sportifs amateurs et sont des relais non négligeables pour la transmission des bons gestes.

A la suite de ce Run-Tchatte, l'équipe mutualisée a co-écrit la Charte du sportif engagé avec les traileurs élités, regroupant un ensemble de bons gestes à adopter lors de sa pratique sportive en Chaîne des Puys – faille de Limagne.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Intervention d'un Accompagnateur de Moyenne Montagne lors d'un Run-Tchatche © F.LESCA



Traileurs élités en pleine rédaction de la charte du sportif engagé © F.LESCA

LES ATELIERS PARTICIPATIFS DES ACTEURS D'ACTIVITES DE PLEIN AIR

La nécessité de la création d'ateliers participatifs destinés aux acteurs d'activités de plein air fait suite à plusieurs constats :

- > l'augmentation de la fréquentation et des incivilités dans la Chaîne des Puys – faille de Limagne
- > des chemins accessibles à tous, proches de la métropole
- > la popularisation des pratiques sportives comme le trail ou le VTT et le nombre toujours plus important de manifestations sportives
- > la multiplication de conflits d'usages entre les pratiques traditionnelles et les nouvelles pratiques.

Dans un premier temps, les acteurs concernés par les activités de plein air en Chaîne des Puys – faille de Limagne ont été rencontrés dans le cadre d'un stage de 6 mois. Cette étape a permis au Syndicat mixte du Parc d'identifier les ressentis de ces acteurs, leurs incompréhensions mais également de prendre la mesure, dans certains cas, de leur absence de connaissance de la réglementation sur ce territoire. L'organisation d'ateliers participatifs doit être un outil pour les accompagner vers l'adoption de meilleures pratiques dans le cadre de leurs activités respectives.

Dès début 2023, les organisateurs de manifestations sportives pourront bénéficier d'un premier atelier animé par l'équipe mutualisée afin de répondre aux problématiques soulevées lors des rencontres.



Détail de la gouvernance et des groupes qui bénéficieront d'ateliers participatifs

GESTION QUOTIDIENNE ET REPONSES A DES SOLLICITATIONS EXTERNES

L'équipe mutualisée est régulièrement sollicitée sur des questions liées aux usages sur le site. Elle recueille et traite environ une centaine de demandes par an et y répond en apportant des informations sur le territoire, en conseillant des porteurs de projets et en proposant des solutions. Cela concerne par exemple :

- > la mise en place de nouveaux projets sportifs ou d'activités de loisirs (Escapad'VTT à Saint-Genès-Champanelle)
- > la réglementation (installation de barnums en site classé, démarches à réaliser auprès des institutionnels, déclaration auprès de l'aviation civile pour l'usage des drones...)
- > la mise en réseau de porteurs de projets avec des propriétaires ou gestionnaires d'espaces (cas de demandes de tournage, clip vidéo, prise de vues drone ou encore sollicitation de chaînes de télévision pour le tournage d'émissions et reportages)
- > la résolution de problématiques déposées par les utilisateurs du site (visiteurs, propriétaires, professionnels,

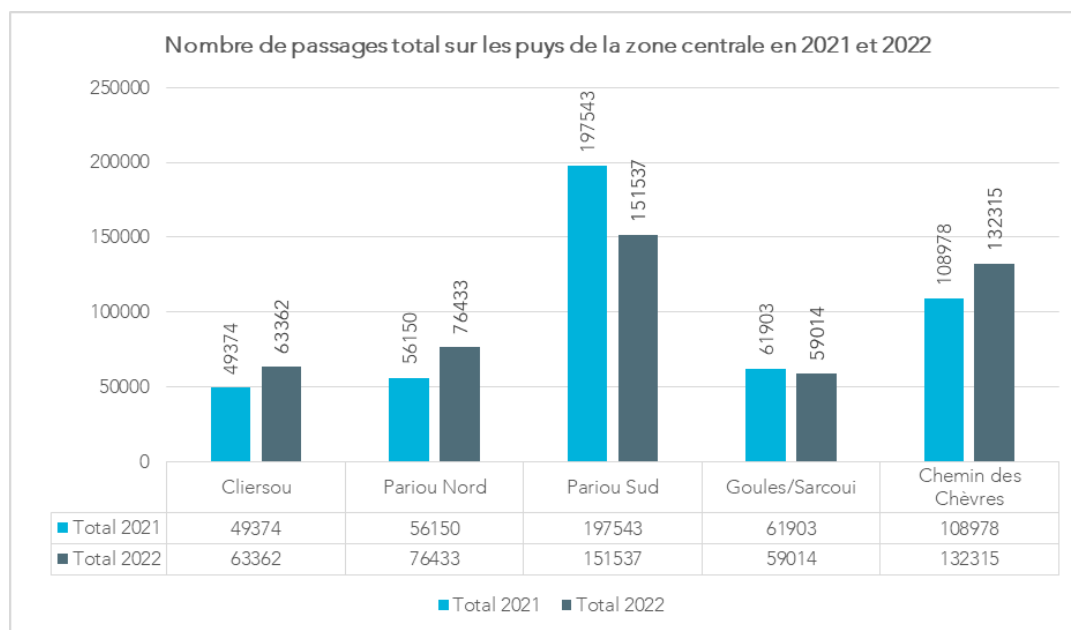
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

SUIVI DE LA FREQUENTATION

L'Equipe mutualisée a fait l'acquisition de 3 nouveaux éco-compteurs qui viendront compléter les informations des 17 éco-compteurs déjà installés sur la Chaîne des Puys – faille de Limagne. S'ils ne permettent pas de renseigner précisément sur le nombre de visiteurs ayant parcouru le territoire, les chiffres obtenus permettent de dégager des tendances principales. Ces informations permettent au Syndicat mixte du Parc d'ajuster sa gestion et de mieux répondre aux enjeux attachés à la fréquentation importante.

Si certains puys sont stables d'un point de vue du nombre de passages entre 2021 et 2022, comme le puy de la Nugère et le puy de Jumes au nord, on observe d'importantes augmentations sur d'autres. C'est le cas notamment, par exemple, du puy de la Coquille où on observe une augmentation de passages de l'ordre de 45 %.

Dans la zone centrale, constituée des puys de Cliersou, du Pariou, des Goules et du puy de Dôme, on note une légère augmentation.



ACCOMPAGNEMENT DES ESTIVES

Comme chaque année, les gardes nature ont accompagné les estives du périmètre pour aider les bergers au quotidien du fait de la fréquentation des sites. Ainsi, ils ont été présents en tant que médiateurs auprès des visiteurs (empêcher le dérangement du troupeau, notamment en veillant à la tenue des chiens en laisse...) en vue de contribuer à la bonne conciliation des usages sur ces secteurs.

Ils ont également contribué à des projets d'amélioration du pastoralisme (puys de la Vache et Lassolas, Jumes et Coquille...) sur des phases terrain et lors de réunions afin qu'ils apportent leur regard sur les milieux et leur expérience pastorale.

- > **Estive d'Orcines** : la bergère en charge de l'estive depuis 2 ans est revenue cette année, accompagnée d'une aide bergère. Habitée à travailler dans des zones fréquentées, elles ont fait preuve de diplomatie, de pédagogie et de tolérance face aux comportements inadaptés et parfois irrespectueux de certains visiteurs.

Cette année, le dialogue entre la bergère et les gardes nature a été parfois complexe notamment lorsque les brebis pâturaient au sommet du puy de Pariou : une mise en défend de la restauration de l'ancien chemin qui descendait dans le cratère par des filets à moutons n'a pas été respectée. Les gardes nature ont retrouvé les filets couchés six fois durant la saison estivale. Les brebis ont mangé à plusieurs reprises les repousses qui se trouvaient sur la toile coco, ce qui a nécessité un réensemencement de cette



Dégradations de la mise en défend suite au passage des brebis

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

- > **Estive de Manson** : cette année encore la pression de surveillance a été importante aux abords de l'estive de Manson durant la saison estivale. Une vigilance particulière a été apportée aux feux notamment lors des tournées de surveillance en soirée mais aussi aux chiens non tenus en laisse. Une forte fréquentation de véhicules aménagés et de campings cars a été observée sur le parking qui se trouve à l'entrée de l'estive.
- > **Estive du puy de Côme** : l'agriculteur Alain Dumas est revenu faire pâturer ses vaches cette année. Celles-ci sont arrivées sur l'estive plus tard que les années précédentes, seulement un lien oral sur le terrain a été entretenu avec les gardes nature.

ACCOMPAGNEMENT DU TROUPEAU MOBILE DE LA CHAÎNE DES PUY - FAILLE DE LIMAGNE

Assurer la lisibilité des édifices volcaniques sur la Chaîne des Puy-faille de Limagne est un enjeu important pour illustrer par le paysage, les éléments constitutifs de la valeur universelle exceptionnelle reconnue par l'Unesco.

L'ouverture de nouveaux espaces en estive peut nécessiter une période de test et de mise en œuvre que les agriculteurs ne sont pas toujours en mesure d'assurer dès les premières années. Le troupeau mobile intervient donc pour pallier cette difficulté afin d'entretenir ces espaces qui à terme ont vocation à revenir aux éleveurs.

L'entretien de ces espaces par l'éco pâturage présente par ailleurs de multiples avantages écologiques et sociaux. Le troupeau mobile permet ainsi de maintenir ces espaces ouverts, de préserver la biodiversité, de sensibiliser le public, de soutenir l'économie...



 Brebis de race Rava du troupeau mobile © SMPNRVA

Une expérimentation d'un troupeau mobile avait été initiée en 2016 par le Syndicat mixte du Parc et le LEPA Rochefort Montagne. Fort des retours de cette expérience, l'équipe mutualisée a travaillé avec le Lycée Agricole de Rochefort Montagne et le Département du Puy-de-Dôme afin de pérenniser et développer ce projet.

Ainsi, une convention tripartite sur 5 ans a été mise en œuvre à partir du 15 avril 2021 pour 5 ans, cela permet une certaine visibilité pour les 3 partenaires. Un budget de près de 35 000 € est nécessaire pour les 6 mois de pâturage.

L'intérêt d'un « petit » troupeau (cinquantaine de bêtes), accompagné et guidé par un berger est d'adapter le pâturage aux spécificités du site (sols et végétation, manque d'eau, fréquentation...).

Cette année 2022, de nouveaux équipements ont été mis à la disposition du berger afin de faciliter son travail, un pick-up et une moutonnière qui lui permettent de réaliser ces déplacements entre les zones d'estives lorsque la distance à pied est trop importante.

Une cabane pastorale a également été mise à sa disposition afin d'éviter des allers retours parfois longs au berger pour se loger et lui permettre de veiller sur le troupeau tout en lui proposant un confort minimum.

Ces équipements ont été financés par la Fondation Unesco, le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc. Ils devraient être livrés pour la saison 2022.

Sites de pâturage pour la saison 2022 :

Sites	Puy de Marmant (Gestion CEN Auvergne, hors secteur CDP-FL)	Puy de Vichatel	Puy de Chaumont	Puy de Coquille	Puy de Jumes	Puy de Vichatel	Puy de Coquille
Périodes	du 15 avril au 6 mai	du 6 au 19 mai	du 19 au 29 mai	du 29 mai au 19 juin	du 19 juin au 9 août	du 9 août au 20 septembre	du 20 septembre au 12 octobre

Suivi : Équipe mutualisée

Partenaires techniques : Département et LEPA de Rochefort-Montagne

Budget 34 700 euros (cf. convention)

Partenaires financiers :

Département

LEPA de Rochefort-Montagne

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Cabane pastorale réalisé par Tiny dôme

L'IMPLICATION DES AMBASSADEURS DU PATRIMOINE MONDIAL

Depuis l'inscription du Bien au Patrimoine mondial de l'Unesco, un réseau d'ambassadeurs composé de particuliers et d'associations à but non lucratif a été constitué : volontaires, ces personnes souhaitent partager autour d'eux leurs connaissances et les bonnes pratiques, mais aussi s'impliquer dans des actions de terrain sur le site. C'est dans ce cadre que l'équipe mutualisée leur propose de participer à des animations.



3 évènements en 2022

1. **un chantier participatif**, afin de transmettre les bons messages, tout en entretenant certains chemins (entretien des renvois d'eau par exemple). Cette animation a concerné les puys de Jumes et de la Coquille, lors de laquelle les thématiques suivantes ont été abordées :
 - > le métier de garde-nature et ses missions
 - > le site et ses usages
 - > les bons gestes à avoir sur le terrain
 - > les sols volcaniques et leur entretien concret
 - > une présentation des derniers aménagements réalisés lors de l'hiver précédent
2. **une sortie sur le puy de Pariou** pour rencontrer les propriétaires, pour aborder :
 - > l'histoire du foncier
 - > la gestion de la fréquentation et les conflits d'usages
 - > la gestion forestière et pastorale
 - > les choix d'aménagements et d'interdiction sur le site
3. **un atelier sur les différents périmètres réglementaires et gestionnaires du Bien**, pour mieux comprendre le mille-feuille de dispositif. Ce moment d'échange a évoqué les dénominations suivantes :
 - > Natura 2000
 - > Parc Naturel régional
 - > site classé et site inscrit
 - > Arrêté Préfectoral de protection
 - > Réserve naturelle régionale
 - > Espace Naturel Sensible
 - > Grand Site de France
 - > UNESCO

Pour 2023, il est envisagé de poursuivre les animations sur ces thématiques et de proposer des rendez-vous sur la gestion forestière (sortie de terrain), ainsi que des conférences-débats qui porteront sur :

- > des ateliers « comment mieux se repérer et transmettre » une localisation d'un dépôt, de signalétiques ou mobilier dégradés, arbre en travers d'un chemin...
- > des ateliers sur le pastoralisme, afin de connaître le métier de berger et les enjeux agricoles
- > des moments d'échanges avec les propriétaires et gestionnaires des sites sur les secteurs où des projets de valorisation sont en cours

Afin de sensibiliser autrement, nous avons proposé des moments participatifs et des d'échanges auprès de
 Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
 Date de télétransmission : 03/10/2023
 Date de réception préfecture : 03/10/2023



Autres actions menées en 2022

Depuis plusieurs années, l'équipe mutualisée accompagne le personnel d'accueil du site puy de Dôme lors de leur semaine de formation pendant 1 journée ½. Cette année, l'équipe mutualisée a fait le choix de faire découvrir les sites de Vichatel, et de Jumes Coquille avec la présentation des nouveaux aménagements. Lors de ces sorties, il a été évoqué une manière globale la gestion du site, la réglementation et les problèmes liés aux conflits d'usages.

Dans le cadre, de différents projets de valorisation et de préservation de site, l'équipe mutualisée a accueilli 3 lycées agricoles sur les sites de Jumes et Coquille, de Vichatel et de Combregresse – La Rodde. Ces rencontres ont comme but pédagogique, la réalisation de travaux d'aménagement de chemins et d'études agricoles, forestières et de biodiversité.

L'équipe mutualisée a réalisé un chantier participatif avec les salariés de la Sociétés des Eaux de Volvic fin septembre lors de leur journée de découverte de l'impluvium. Elle leurs a proposé d'entretenir un des chemins du Puy de Jumes.

Lors de la semaine de maintenance du Panoramique des Dômes, l'équipe mutualisée a profité d'une opportunité pour réaliser une formation d'une journée pour une grande partie des salariés de TC Dôme. Lors de cette rencontre, a été présenté l'ensemble du territoire de la Chaîne des Puys – faille de Limagne sous l'aspect, géologie, paysage, règlementaire, milieux naturels et acteurs en évoquant les conflits d'usage et quel comportement avoir en visitant ce site. L'objectif est de renouveler tous les ans ce moment d'échange afin de garder un lien, de former les saisonniers et ouvrir à l'ensemble des entreprises qui travaillent pour TC Dôme sur le site.

A l'occasion d'évènement sportifs et culturels, l'équipe mutualisée a proposé des interventions, de présentations du site et de ses acteurs, à leurs participants, comme par exemple lors de la VXX, le festival Art'Air, le Grand Défi pour la Biodiversité ou encore la Fête du patrimoine volcanique. En 2021, deux partenariats avaient été mis en place avec les professionnels de l'accompagnement et le CREPS de Vichy au cours desquelles l'équipe mutualisée est intervenue lors de leurs formations pour évoquer les thématiques « forêt », « dispositifs réglementaires, contractuels et de valorisation » ainsi que l'ensemble des activités humaines sur ce site.

Ces formules permettent de sensibiliser des usagers du site en passant par différentes structures, organismes sportifs, lycées et centre de formations qui rassemble des profils complètement différents.

FORMATION A DISTANCE : UN OUTIL DEDIE A LA GESTION

L'équipe mutualisée de Gestion a entrepris la réactualisation de la formation à distance Chaîne des Puys – faille de Limagne, créée en 2016 en soutien à la candidature au patrimoine mondial.

Suite à de nombreux aléas qui se sont succédé cette année, ce projet a pris 8 mois de retard. La diffusion et le lancement officiel de ce nouveau support pédagogique sera réaliser lors du premier trimestre 2023.

Ainsi, afin de s'adapter à la diversité des publics, la formation est donc structurée de la sorte :

- > **une version courte (1h30)** : formation permettant de découvrir, pour les curieux, les bases de ce site incroyable de la Chaîne des Puys - faille de Limagne. Elle permet à l'apprenant de s'imprégner des bons comportements à avoir en déambulant sur ce territoire exceptionnel. Les thèmes abordés sont : la géologie, le paysage, les dispositifs règlementaires, contractuels et de valorisation du site, ainsi que les différents acteurs de ce territoire
- > **une version longue (3h00)** : formation approfondie avec des modules complémentaires et optionnels pour devenir incollable sur le territoire de la Chaîne des Puys – faille de Limagne et sa gestion. L'apprenant va parcourir l'ensemble de la version courte et aura l'opportunité de développer les modules suivants : milieu forestier, milieu agro-pastoral, milieu rupestre, l'eau, la biodiversité.

Cette nouvelle formation digitale, sera accessible, gratuitement et par une auto-inscription, dès le printemps 2023.

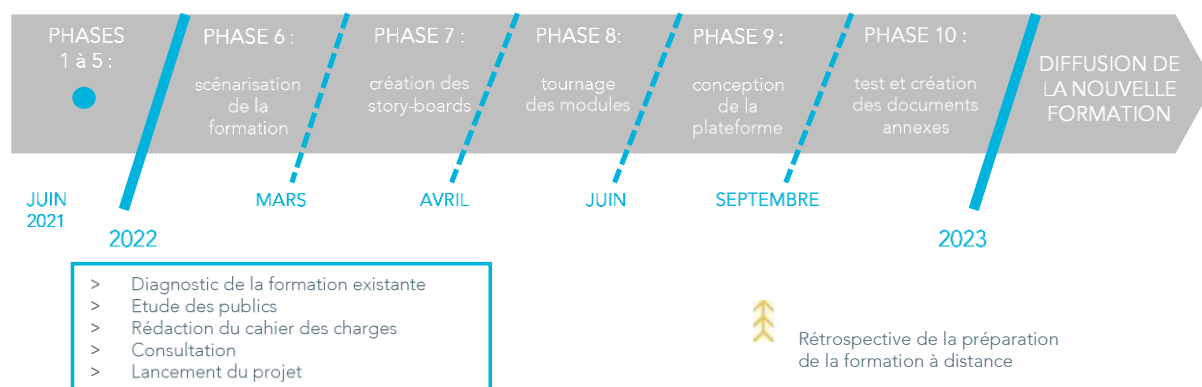


Le site Internet de la formation à distance : <https://du-savoir-a-la-chaine.fr>

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Il sera possible de télécharger une attestation de fin de formation ainsi qu'un certificat de la formation qui permettra à l'apprenant de garder une trace écrite du contenu.

Afin de compléter cette formation en ligne, il est envisagé de proposer un complément en présentiel pour permettre aux apprenants de rencontrer et d'échanger directement avec les acteurs du site tout en découvrant une partie du territoire.



BILAN DE LA SURVEILLANCE DU BIEN

En 2022, des ajustements administratifs pour les surveillances en soirée ont apporté plus de souplesse, avec la possibilité pour les gardes nature de terminer leurs soirées au-delà 22h30 entre les mois de juin et septembre. La présence de terrain a donc pu être effective de 9h00 jusqu'à parfois minuit. De très nombreux feux (84) et bivouacs ont été constatés mais ont également été évités.

Depuis 2016, afin d'assurer un meilleur suivi du territoire, ce dernier est découpé en mailles de 3 km². Cette année encore, l'ensemble des mailles n'a pu être parcouru compte tenu des différences de sensibilité du terrain et de la pression exercée par les visiteurs. Ainsi, une même maille a pu être réalisée jusqu'à 50 fois. Globalement la pression de surveillance est restée identique à celle de l'an dernier soit 1500 passages sur 240 mailles notamment grâce à la présence des saisonniers. D'une manière générale, il n'est pas constaté d'amélioration sur de trop nombreux points (stationnement, respect des sentiers en particulier) surtout de la part des « locaux ».

Sentiers sauvages

De nombreuses traces se créent chaque année dans diverses zones de la Chaîne des Puys. Des balisages sauvages permanents apparaissent régulièrement pour exploiter les trop rares zones de « tranquillité » qu'il conviendrait de préserver pour la tranquillité des troupeaux, des espèces sauvages et la préservation des milieux.

Les outils de partage sur Internet renforcent aisément ces pratiques car une fois téléchargées, ces traces ne nécessitent aucun balisage sur le terrain ... Il semble difficile de contrecarrer, au niveau de l'équipe mutualisée, ces pratiques aujourd'hui. Les sites concernés sont tous déjà fréquentés officiellement ou presque :

- > Versant Nord du Puy de Charmont : création de traces hors-piste par les VTT
- > Puys de Verrière, Baneyre et Beaunit toujours très fréquentés par les engins à moteurs (4x4 et motos)
- > Versant Est du Puy de Jumes : traces et circuits (tremplins) créés dans la pente par les VTT
- > Versant Sud-Est Puy de Côme : toutes les traces et sentes existantes sont toujours empruntées
- > Puy de la Nugère : traces nombreuses versants Sud et Nord, dans le cratère (pédestres, VTT et motorisées).
- > Versants Ouest du Pariou : ancien chemin toujours emprunté (randonneurs et brebis)
- > Versants Sud et Est du Puy des Goules : traces qui rejoignent le sommet peu empruntées
- > Puy de La Vache : sente reliant le sommet à l'ancienne carrière de pouzzolane toujours active
- > Puy de Lassolas : un chemin versant Nord reliant le sommet au pied de Mercœur
- > Puy de la Mey : chemins sauvages sur tous les versants, mise en place d'une signalétique d'interdiction de passage
- > Puys de Mercœur et Laschamps : traces très actives de VTT et traileurs dans la pente
- > Puy de Montchier : vaste circuit de VTT au sommet et sur les flancs Est et Sud, avec aménagement de virages et tremplins
- > Versant Est du Puy de Dôme : 2 chemins balisés et utilisés très régulièrement par les locaux.
- > Puy de la Rode : traces de VTT et aménagements dans la pente (palettes, tremplins)
- > Puy de Cliersou : trace toujours active versant Sud
- > Puy de Sarcoui : chemin d'accès au sommet toujours emprunté.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Feux

Cette année, moins de feux ont été constatés durant la période estivale par rapport aux années précédentes. Le contexte de feux importants ayant eu lieu à l'échelle nationale, cumulé avec les épisodes de sécheresse a peut-être dissuadé les usagers. Néanmoins, plus de feux ont été constatés en arrière-saison.

La plupart des places de feu ont été retrouvées à proximité des aires de bivouacs connues par les gardes nature.

Une opération inter-service consacrée aux feux et aux bivouacs s'est déroulée le 11 juillet. Malgré le constat de 84 foyers et zones de brulage, aucune verbalisation n'a pu être dressée. En effet, il est nécessaire pour établir la responsabilité des personnes, de les prendre sur le fait.



Signalétique sur le site

De très nombreux panneaux d'informations et d'interdictions ont encore été arrachés cette année ainsi que certains des piquets agricoles qui les supportaient. Ces dégradations sont les plus fréquentes sur les sites du Puy de Come et du Puy de la Mey. Une fois la ou les dégradations constatées, les panneaux et piquets ont été remplacés le plus rapidement possible. Pour exemple, une dizaine de panneaux de « passage fermé » ont été arrachés et remplacés.



Camping-car

La fréquentation de ces véhicules dans les zones naturelles, a cette année encore, particulièrement augmenté. En effet, en plus des camping-cars, il a été constaté de très nombreux véhicules de loisirs et autres vans aménagés pénétrant encore plus profondément dans le milieu naturel. Ce phénomène est amplifié par le développement des applications dédiées au partage d'info de sites sauvages de bivouac. On peut noter les échanges fructueux avec l'application la plus utilisée dans le cadre de cette activité. Cela a permis de faire baisser la fréquentation de secteurs interdits.

Pour éviter au maximum une aggravation de l'impact sur les milieux naturels, certains sites régulièrement fréquentés (piste forestière du Puy des Gouttes, Kilian...) ont été mis en défens par la pose de piquets agricoles tandis que plusieurs panneaux d'interdiction de faire du feu ou des barbecues ont été posés aux endroits les plus fréquentés (Bac de Montmeyre/Ceyssat, la Fumade, Kilian, Goules, Gouttes...).

En plus des conflits d'usages que cela est susceptible de provoquer, il a été constaté les mêmes conséquences habituelles (papiers hygiéniques, feux, déchets divers...).



Dépôts sauvages

De nombreux dépôts d'ordures sauvages ont été constatés cette année par l'équipe des gardes nature mais aucun des auteurs n'a pu être pris sur le fait. La nature de ces dépôts varie : amiante (entrée de piste forestière sur Mazayes), pare-choc de véhicule au col de la Nugère, huile de vidange (entrée piste forestière route du Col de la Moreno) et plusieurs dépôts de déchets verts. La majorité de ces dépôts sont observés sur les entrées des pistes forestières. Lorsque cela était possible en termes de volume, les dépôts ont été récupérés pour être déposés à la déchèterie de Saint-Genès-Champanelle (Theix).



↑
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Dépôt sauvage puy de Chamont



Réglementation locale

En 2022, en lien avec l'inscription de la Chaîne des Puys au Patrimoine Mondial de l'Unesco, le travail de mise en place d'arrêtés municipaux réglementant la circulation des véhicules motorisés de loisirs a été poursuivie. Il est terminé sur les Communes, d'Aydat et de Saint-Genès-Champanelle. Il se poursuit sur les Communes de Mazayes et Saint-Ours-les-Roches. Cette démarche qui intègre une phase importante de concertation publique, puis un vote en conseil municipal, est souvent longue.

Par la mise en place d'une signalétique adaptée, ces arrêtés permettront de limiter la pénétration de ces véhicules dans les zones forestières et agricoles. Une réflexion à l'échelle du périmètre du Bien est nécessaire pour organiser et structurer l'accueil de ces véhicules (aire camping-car, aire bivouac hors site classé...). Les effets positifs ont été constatés sur la Commune de Ceysnat en 2021 et 2022, ces mêmes effets sont attendus sur Saint-Genès-Champanelle et Aydat.

Cela ne doit pas faire oublier que trop d'arrêtés municipaux valables sur le périmètre du Bien comportent trop de régimes dérogatoires (propriétaires, ayants-droits) et sont déconnectés de l'extrême fragilité saisonnière des sols. Aux périodes les plus sensibles (dégel, fonte des neiges, fortes pluies), des dispositions réglementaires devraient être prises pour les préserver. On constate également la persistance voire l'accroissement des pratiques motorisées hors la loi.



Patrouilles et verbalisations

La circulation motorisée, les feux (de camp notamment) et les dépôts sauvages, ainsi que les prélèvements de matériaux représentent des menaces pour le site de plus en plus prégnantes et ce malgré une sensibilisation constante. En parallèle, il semble donc nécessaire d'appliquer de façon plus systématique des mesures répressives avec l'aide des personnels compétents.

Bien qu'aucun procès-verbal n'ait été dressé faute de flagrance, plus de 80 foyers ont été comptabilisés cette année, et ce malgré la météo exceptionnellement sèche.

De très nombreuses interventions ont dû être menées notamment sur des stationnements en infraction au code de l'environnement et du camping, sans forcément donner lieu à des procédures. Il peut être noté la soirée du 11 août ou pas moins de 30 véhicules étaient stationnés en sous-bois au col de Ceysnat en pleine période caniculaire à l'occasion de festivités organisées au sommet du Puy-de-Dôme. Ces stationnements illicites, compte-tenu de leur emplacement et de la surchauffe des moteurs auraient pu entraîner des incendies dramatiques pour le site.

A l'initiative de la Préfecture, trois opérations interservices (gardes nature du Syndicat mixte du Parc, Gendarmerie, Office Français de la Biodiversité, Office National des Forêts, et les services de l'Etat) ont été organisées. Ces opérations concernaient, les feux et bivouacs, la circulation motorisée et le dérangement des estives notamment avec les chiens non tenus en laisse.

Le travail conjoint avec les services de l'Office Français de la Biodiversité devenant de plus en plus compliqué à mettre en place et le nombre croissant de visiteurs, trop souvent irrespectueux des règles mises en place pour la préservation du site, le Syndicat mixte du Parc a fait le choix de commissionner et assermenter plus de gardes. Sur le secteur de la Chaîne des Puys ce sont donc trois agents qui sont aujourd'hui compétents sur plusieurs livres du code de l'environnement et du code forestier.

Cette montée en puissance devrait permettre de mieux accompagner les politiques de préservation et de lutte contre les conflits d'usages sur le site et donner plus de légitimité aux agents pour intervenir auprès du public.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

FORET : AVIS SUR LES PROJETS DE SCHEMA DE DESSERT ET ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIETAIRES

La forêt occupe une large place dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne et joue un rôle majeur pour le paysage. L'équipe mutualisée intervient de plusieurs manières auprès des propriétaires et exploitants forestiers.



Association des propriétaires du puy de Dôme

En 2020, l'association s'est orientée vers une exploitation d'une parcelle sur les flancs Est du puy de Dôme. Les travaux ont été achevés au printemps 2022.

La méthode choisie (Bucheron skidder), largement sous exploitée en Chaîne des Puys, a permis une meilleure prise en compte des enjeux du Patrimoine mondial (pas de création de piste, circulation de l'engin limitée, pas de coupe rase). Elle mériterait un soutien plus important. Les gardes nature ont assuré un suivi tout au long du chantier.



Création d'une piste sur les Flancs de Louchadière
© Equipe mutualisée de gestion



Débardage skidder sur les flancs du puy de Dôme



Propriété du Crédit Agricole Centre France

Initialement détenue par la Caisse des dépôts et les assurances CNP, la forêt de la Moreno (occupant une surface d'environ 300 ha) a été vendue au Crédit Agricole Centre France. Ce nouveau propriétaire a décidé de réécrire son plan simple de gestion par anticipation. Le Syndicat mixte du Parc a réalisé plusieurs expertises afin de proposer l'intégration d'un certain nombre d'éléments au nouveau plan, tels que :

- > la mise en place de plusieurs îlots de senescence
- > l'encouragement de la futaie irrégulière
- > des pistes d'amélioration pour la coupe rase de 40 ha qui sera réalisée d'ici à 2024.

En 2022 une première phase dans la coupe rase a été réalisée sur 25 ha. Les travaux ont jusqu'à maintenant été réalisés dans des conditions optimales, associés à une régénération naturelle déjà bien avancée, les impacts paysagés ont été limités. La phase de travaux préparatoires à la replantation va constituer une étape critique. La méthode de replantation fine envisagée sera particulièrement intéressante à suivre dans sa phase de réalisation puis sur son impact dans le paysage.

Cependant, cette énorme coupe au cœur du site classé de la Chaîne des Puys, réalisée pour raison sanitaire, constitue un précédent important et ce, malgré les efforts qui ont été faits par le nouveau gestionnaire de la forêt. En effet, peu de propriétaires et de gestionnaires auront les moyens financiers et techniques de réaliser de telles adaptations, si tant est qu'elles fonctionnent.

D'autres problèmes sanitaires risquant d'émerger à grande échelle sur la Chaîne des Puys, il est primordial de les anticiper afin de mettre en œuvre des mesures fines de gestion, en adéquation avec le niveau d'exigence d'un site classé et du Patrimoine mondial.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023



Schéma de desserte du SMGF de Volvic Sources et Volcans

Les gardes nature ont accompagné les réflexions concernant la création d'un nouveau linéaire de route forestière sur la Commune de Chanat-la-Mouteyre. Artificialisant un nouveau linéaire sur un secteur déjà bien desservi et offrant une possibilité aux véhicules motorisés de loisirs de s'enfoncer toujours plus loin dans le massif forestier, cette création n'a pas été jugée opportune par l'équipe de l'Equipe mutualisée de Gestion et de Préservation et les services de l'Etat. Une meilleure prise en compte de l'ensemble des enjeux du site est nécessaire lors de la création de ces pistes et routes forestières, encore trop souvent focalisées sur le seul enjeu sylvicole.



Accompagnement divers

Les gardes nature ont fait bénéficier de conseils plusieurs propriétaires soucieux de ne pas porter atteinte à leurs forêts et biodiversité associée. Le suivi constant sur le terrain a également permis de limiter les impacts de travaux forestiers en cours.



Perspectives

Les impacts des choix de gestion et d'exploitation forestière semblent toujours sous-estimés en Chaîne des Puys. Un travail de fond reste à mettre en place pour permettre une exploitation de la forêt plus fine et plus adaptée aux enjeux du patrimoine mondial. L'arrivée d'un chargé de mission forêt au sein de l'équipe mutualisée en 2023 devrait permettre une meilleure animation sur le terrain. En parallèle, une culture Commune sur le niveau d'exigence attendu sur un site au rayonnement international doit émerger. La démarche Sylv'AACTES engagée en 2023 va également permettre le développement d'itinéraires sylvicoles plus adaptés au site.

BIODIVERSITE : SUIVI DES PETITES CHOUETTES

En France, les espèces de chouettes de Chevêchette et de Tengmalm se trouvent plus spécialement dans les forêts dominées par le hêtre et les résineux. Situées entre 800 et 1200 m d'altitude, les forêts du site classé de la Chaîne des Puys représentent une superficie d'environ 10 000 ha. Majoritairement constituées de Hêtres, d'Epicéas et de Sapins, elles constituent un milieu favorable pour ces deux espèces.



L'étude dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne

L'objet de l'étude menée par Syndicat mixte du Parc, avec différents partenaires (LPO, ONF, CPIE...), est d'améliorer et d'actualiser les connaissances sur leur répartition dans un premier temps. Ensuite il conviendra d'assurer un suivi pour déterminer des densités de populations, un nombre de couples, découvrir/prospecter de nouvelles zones de présence.



Garde nature contrôlant la présence d'une nidification à la Chaîne des Puys



Chouette Chevêchette dans le Vercors © G. Trochard



Chouette de Tengmalm © D. Hackel

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Ces données permettront, en accord avec les propriétaires et les gestionnaires, d'adapter les pratiques et les itinéraires techniques sylvicoles afin d'assurer au minimum le maintien des populations en place.

Les forêts de la Chaîne des Puys constituent encore aujourd'hui, à l'échelle auvergnate, un bastion notamment pour la Chouette de Tengmalm. Au vu des évolutions des pratiques forestières et d'une demande en bois toujours croissante, il apparaît comme primordial de connaître précisément les zones de reproduction et l'évolution des populations de ces deux espèces.

Aussi, le travail de recherche et d'inventaire systématique des arbres porteurs de loges de pic noir dans le site classé de la Chaîne des Puys fait partie intégrante de ce suivi. En effet, les loges de pic noir sont celles majoritairement utilisées par la Tengmalm pour la reproduction, tandis que la Chevêchette utilisera préférentiellement celles du pic épeiche. Cette base de données permet (avec le soutien de l'ONF et du CRPF) la mise en place de mesures opérationnelles de préservation des milieux et des espèces (Pic noir, Chouette de Tengmalm, chiroptères...). C'est en outre, l'information de base qui permet un suivi efficace de la chouette de Tengmalm.

Cette année concernant la chouette de Tengmalm, les écoutes ont permis de localiser un mâle chanteur sur le territoire de la Chaîne des Puys. Le suivi des loges de pics noirs n'a pas pu confirmer de reproduction cette année.

En 2021, une chouette Chevêchette a été entendue à plusieurs reprises au cours de l'hiver. En 2022, deux mâles ont été écoutés à plusieurs reprises. Une reproduction a ensuite pu être confirmée cette année en Chaîne des Puys.

Les gardes nature resteront vigilants au bon état de préservation des milieux de vie de ces deux espèces, afin de pérenniser leur présence.



Rencontre nationale des petites chouettes de montagne

Tous les 4 ans, se tient la rencontre des petites chouettes de montagne qui réunit un grand nombre de professionnels (ONF, LPO, PNN, PNR, chercheurs...) travaillant sur ces espèces (chouette de Tengmalm et la chouette Chevêchette) en France et à l'étranger. En 2022, la rencontre a eu lieu à Labergement-Sainte-Marie dans le Jura où deux gardes nature de l'équipe mutualisée étaient présents.

Ces rencontres permettent la présentation des différents suivis réalisés en France, d'évoquer l'état de conservation des espèces... Elles intègrent notamment un temps d'échange entre les personnes présentes ainsi qu'un retour d'expérience des actions de suivis, de gestion, de préservation mise en œuvre sur chaque territoire.

BILAN DU REFERENCEMENT TEST DE GROUPE DOMES-UNION

Depuis 2013, certaines propriétés de la zone centrale de la Chaîne des Puys étaient interdites aux groupes, notamment les puys de Pariou et de Cliersou. C'était une volonté des propriétaires de ces puys d'interdire les groupes sur cette zone, mais cela pouvait représenter un manque pour les accompagnateurs professionnels locaux qui ne pouvaient pas travailler sur ce secteur emblématique de la Chaîne des Puys.

La demande des accompagnateurs étant forte de pouvoir de nouveau travailler sur ce secteur et en lien avec le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc, les propriétaires ont accepté un retour des groupes sur la zone sous certaines conditions. Ce retour s'est fait pour l'instant sous forme de test pour l'automne 2022, et uniquement pour des groupes scolaires.



Les accompagnateurs professionnels qui pourront revenir sur le site devront suivre une formation auprès du Département pour être référencés et ils devront communiquer les dates où ils réaliseront des sorties sur le secteur ainsi que les itinéraires prévus.

En parallèle un garde nature du Parc a été missionné pour effectuer une surveillance sur le secteur de Dômes Union. Il devait réaliser un questionnaire auprès de tous les groupes rencontrés pour mieux connaître les habitudes et les attentes des visiteurs. Ce questionnaire permettait aussi de voir si tous les accompagnateurs

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEE202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Ce questionnaire permettait de renseigner d'où venait le groupe, de combien de personnes il était composé, la nature du groupe, l'avis sur les aménagements et les points d'amélioration du site, et si le groupe était accompagné par un accompagnateur référencé ou non.

Les mêmes jours que la surveillance sur le secteur, le nombre de véhicules était relevé sur les parkings du Col de Ceysnat, de la Fontaine du Berger et des Goules pour avoir une idée de la fréquentation.

Au total, 16 journées de surveillance ont été réalisées sur le secteur entre le 23 septembre et le 15 novembre 2022 (météo très aléatoire sur cette période), pour un total de 19 groupes rencontrés et questionnaires posés. Sur ces 19 groupes :

- > 9 étaient avec un accompagnateur référencé
- > 1 avec un accompagnateur non référencé
- > 9 sans accompagnateurs.

La majorité des rencontres avec les groupes ont eu lieu au sommet ou autour du Pariou. Tous les groupes avec des accompagnateurs référencés étaient des groupes scolaires. Parmi les autres groupes, 4 étaient des scolaires sans accompagnateurs, et le reste était des groupes familiaux ou amicaux. Tous les groupes ont respecté les chemins balisés et les interdictions de descendre dans le cratère ou de monter sur la lèvre du Pariou.

Le bilan des questionnaires est plutôt positif puisque tous les groupes ont mis une note de 4 ou 5 sur 5 pour la qualité de l'aménagement du site. Les points d'amélioration qui revenaient le plus souvent étaient l'ajout d'un point d'eau et de toilettes au niveau du parking des Goules, où la grande majorité des groupes étaient stationnés. A part les groupes scolaires qui viennent en bus, tous les autres groupes sont venus en voiture, qui est le moyen de transport incontournable pour se rendre sur le secteur. Il ressort de ces questionnaires que la plupart des groupes ne viennent pas uniquement pour un puy mais pour un circuit sur le secteur, souvent le puy de Pariou et le Cliersou ou le Puy de Dôme.



URBANISME ET PAYSAGE

En matière d'urbanisme et de paysage, l'équipe mutualisée est chargée de mettre en œuvre les outils et d'animer les actions permettant l'appropriation des enjeux paysagers du bien inscrit par les acteurs du territoire.

Il s'agit également de favoriser la déclinaison et le respect de ces enjeux et des dispositions de la Charte 2013 » 2028 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, au niveau local, à travers notamment la réalisation d'un Plan de paysage et le suivi des projets d'élaboration/révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU...).

Ces missions passent donc par :

- > **le déploiement et l'animation d'un plan de paysage.** Cette démarche constitue un cadre qui recouvre une grande partie de l'accompagnement aux collectivités
- > **l'assistance technique (conseil, expertise) auprès de collectivités et des porteurs de projets en matière d'urbanisme opérationnel**
- > **l'assistance technique (conseil, expertise) auprès de collectivités maîtres d'ouvrage en matière d'urbanisme de planification** (SCOT, PLUi, PLH, PLU, AVAP, etc.), et le suivi de la planification sur le territoire
- > **la contribution aux avis émis par le Syndicat mixte du Parc**, dans le cadre des cas-par-cas de la DREAL, dans son rôle de Personne publique associée, en CDNPS
- > **une animation transversale**, via la co-animation (avec les services de l'État) le groupe de travail urbanisme / paysage Chaîne des puys - faille de Limagne, et les échanges avec les autres directions du Syndicat mixte du Parc et équipes de la direction « Patrimoine mondial Chaîne des puys - faille de Limagne ».

POURSUITE DU PLAN DE PAYSAGE CHAÎNE DES PUY - FAILLE DE LIMAGNE

L'année 2022 a été consacrée à la définition des objectifs de qualité paysagère (OQP) et à l'élaboration du plan d'actions.

Ce travail, construit lors de différents temps d'animation, a pu s'appuyer sur une forte mobilisation des élus et partenaires.

Initialement prévue en octobre 2022, la livraison de l'étude du plan de paysage est prévue pour mars 2023.

— Parlons Paysage

Patrimoine mondial, regard local

UN PLAN DE PAYSAGE POUR LA CHAÎNE DES PUY - FAILLE DE LIMAGNE

M. Ouvrage : Département

Animation : Équipe mutualisée

Partenaires : Services de l'État, 30 Communes, 5 EPCI, 2 Pays, Chambres d'Agriculture, CAUE

Budget : 104 990 €

Financements :
Département 63
DREAL
Région Auvergne Rhône-Alpes
Syndicat mixte du Parc 20 000 euros (communication)

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Objectifs recherchés

Programmée au sein du plan de gestion du Bien inscrit comme Patrimoine mondial de l'Unesco, mais aussi du Grand site de France, l'élaboration du plan de paysage Chaîne des Puys - faille de Limagne répond à l'ambition d'améliorer la prise en compte du paysage par les différents acteurs du territoire, à l'échelle des 30 Communes du Bien.

Les objectifs poursuivis par ce plan de paysage sont **stratégiques** :

- > participer à la construction d'une culture Commune sur l'ensemble du territoire concerné par l'inscription
- > mobiliser habitants et élus sur les questions de paysage et de cadre de vie
- > contribuer à la mise en œuvre des orientations de la charte du Parc des Volcans d'Auvergne et à la diffusion des valeurs du Parc
- > accompagner le territoire dans la transition écologique.

mais aussi **opérationnels** :

- > projeter et impulser des actions de valorisation du paysage portées par les différents acteurs du territoire
- > faire évoluer les documents de planification pour une meilleure prise en compte des enjeux de paysage propres à la Chaîne des Puys – faille de Limagne.

Test d'animation de la démarche en 2022

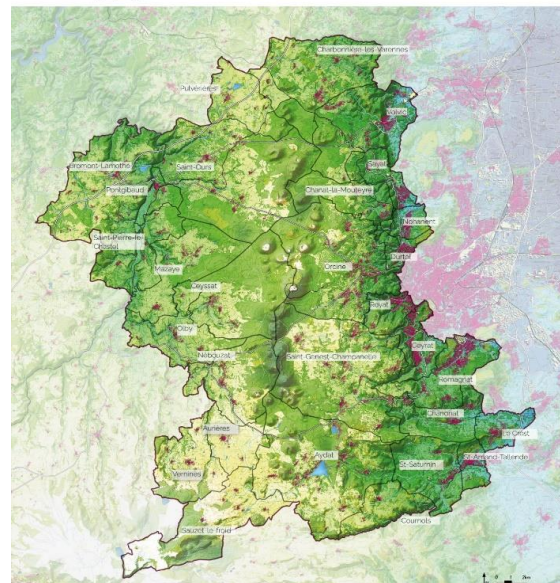
La démarche est intrinsèquement partenariale : au-delà de proposer des réponses aux enjeux de préservation, le paysage permet de construire un projet de territoire : le plan de paysage se fait avec et par les acteurs du territoire lors de nombreux temps de partage et de construction collective.

Les temps d'animation proposés (comité de pilotage, ateliers, temps public) ont montré un fort investissement des élus communaux.

Ont eu lieu ces échanges en 2022 :

- > **Comité de pilotage du 24 mars 2022** à Chanat la Mouteyre, qui a réuni environ 40 participants dont 20 élus du territoire. Le comité de pilotage a permis d'acter les 'Valeurs Paysagères' issues de la phase de Diagnostic, d'amorcer l'identification des objectifs de qualité paysagère, et de proposer une gouvernance s'appuyant sur des élus référents par thématiques.
- > **Ateliers Objectifs de qualité paysagère et secteurs pilotes** du 13 mai 2022 à Ceysnat, qui a réuni environ 35 participants. Ces ateliers ont permis de proposer des principes d'action sur 4 secteurs à enjeux (Faille, Sioule, Lacs, Montagne de la Serre).
- > **Bistrot Paysage du 12 mai 2022** à l'Éveil des Puys, Ceysnat. Lors d'une soirée conviviale dans un bistrot de pays, ouverte au grand public, ont été projetés des extraits des dialogues paysagers réalisés par les vidéastes de l'équipe du plan de paysage. Un débat a suivi la projection de chaque séquence, invitant les participants à raconter leur vécu de la Chaîne des puys – faille de Limagne. La soirée a rassemblé environ 25 participants.
- > **Comité de pilotage du 20 juillet 2022** à Montlosier, qui a réuni 35 personnes dont 18 élus. Il a permis de débattre et de valider des 5 objectifs de qualité paysagère, d'acter la gouvernance avec les élus référents.
- > **Ateliers d'élaboration du programme d'action, les 4 et 5 octobre 2022**, à Volvic et Orcines. Ces ateliers, qui se sont déroulés sur deux demi-journées, dédoublées selon les objectifs thématiques du plan de paysage, ont permis d'échanger et de recueillir les propositions d'actions des élus et des partenaires. Sur les deux jours, ce sont plus de 60 personnes différentes (élus, partenaires, associations) qui ont participé et contribué.
- > **Balade apprenante du 5 octobre à Volvic.** Lors de ce temps ouvert aux participants des ateliers et au public, une quinzaine de personnes a pu découvrir la faille de Limagne entre Volvic et les Vinzelles.

Carte des paysages



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

- > **Bistrot paysage du 5 octobre aux Vinzelles, Volvic.** Lors d'une soirée conviviale dans un tiers lieu culturel, ouverte au grand public, s'est tenue la première projection du documentaire des CONFIDENCES PAYSAGERES, suivie d'un débat sur les enjeux de l'inscription au patrimoine mondial et les actions du plan de paysage.

« Bistrot paysage » à l'Éveil des Puy,
Ceyssat, le 12 mai 2022



Réalisation du documentaire « Confidences Paysagères – Parlons Paysage »

L'élaboration du plan de paysage s'est accompagnée de la réalisation, par les vidéastes de l'équipe prestataire, d'un documentaire de 35 minutes rassemblant des interviews et échanges d'habitants et d'utilisateurs de la Chaîne des Puy – faille de Limagne. Ce documentaire constitue une analyse anthropologique assez inédite, décrivant la façon dont la population vit sur ce territoire, et comment est perçue la démarche de valorisation autour du Patrimoine mondial. Ce documentaire a vocation à servir de support d'animation sur les questions d'usages et de fréquentation, d'aménagement, d'urbanisme.



Tournage des Confidences paysagères

Mise en ligne d'un site internet

Annonce des temps de concertation, information sur le déroulé de l'étude, mise à disposition des documents.
<https://parlons-paysage.puy-de-dome.fr/accueil.html>

ACCOMPAGNEMENTS DE PROJETS DE COLLECTIVITES

Le pôle Urbanisme et paysage a pu accompagner plusieurs Communes dans le déploiement de projets opérationnels.

- > **La Commune de Chamalières pour l'aménagement du site du Colombier.** Il s'agissait d'une participation au suivi du projet de l'aire naturelle, contribution à la signalétique mise en place sur site, production d'une note d'enjeu accompagner la Commune dans le repositionnement de ce site à l'échelle de la Chaîne des Puy – faille de Limagne.



Aire naturelle du Colombier à Chamalières

- > **La Commune d'Aydat pour l'aménagement des abords du Lac.**

En appui Départemental, maître d'ouvrage de l'aménagement de la route longeant le Lac, et en partenariat avec le CAUE 63, le pôle Urbanisme et Paysage a produit une note illustrée sur les enjeux de cette opération, en lien avec les nombreux projets et dynamiques à l'œuvre sur la Commune.

Son appropriation par les élus de la Commune et les services ont permis de faire évoluer sensiblement les contours de l'opération et sa gouvernance.



Abords du Lac d'Aydat

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

- > **La Commune de Volvic : mise en place d'un « Atelier Hors les Murs » (programme « Petites Villes de Demain »).**

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », la Commune de Volvic s'est positionnée pour accueillir un Atelier « Hors les Murs » contribuant à la stratégie de revitalisation en cours d'élaboration, soit la mobilisation d'équipes d'étudiants de disciplines différentes pour élaborer avec les acteurs locaux un projet sur le thème de la revitalisation d'une Commune et de son bassin de vie en lien avec son territoire. Le projet a été Lauréat de l'appel à projet de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France en 2022, et se déroulera au premier semestre 2023. L'Atelier « Hors les Murs » de la Commune de Volvic est élaboré avec l'ESAJ – École des Paysages de la Transition Ecologique (Paris) et la section BTS du Lycée Louis Pasteur (Marmilhat), pour l'organisation d'un travail des étudiants, en résidence, au printemps 2023, sur les thématiques du paysage et du végétal, en lien avec la présence de la faille de Limagne, composante du Bien inscrit au patrimoine mondial.

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME

Au travers du suivi des projets d'élaboration et/ou de révision des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU...), l'équipe mutualisée veille et incite la déclinaison et le respect des enjeux et dispositions de la Charte 2013 « 2028 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. En fonction des attentes formulées par les collectivités compétentes, elle peut accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme plus avant : sensibilisation en amont, animation de temps de concertation, accompagnement technique sur le terrain. A ce titre, ont été accompagnés les projets suivants en 2022 :

- > **SCoT du Grand Clermont** : rédaction de l'avis du SMPNRVA concernant la modification 7 du SCoT (délibération du 18 juillet 2022), favorable avec des réserves concernant l'implantation et l'encadrement de zones d'activités d'intérêts locales sur le secteur de Riom Limagne Volcans.
- > **PLUi de Clermont Auvergne Métropole** : participation aux comités techniques « environnement » et « attractivité » et intervention lors d'un temps de concertation publique, lors d'une balade à Orcines le 21 mai 2022, à propos de la prise en compte des enjeux de paysages relatifs à la Chaîne des Puys – faille de Limagne dans le PLU métropolitain.
- > **RLPi de Clermont Auvergne Métropole** : participation aux réunions techniques et d'information des PPA, rédaction de l'avis du SMPNRVA (délibération du 18 juillet 2022).
- > **PLUi de Riom Limagne Volcans** : rédaction de l'avis du Syndicat mixte du Parc relatif à l'arrêt du PLUi (délibération du 4 mai 2022). L'avis souligne les efforts de maîtrise de l'urbanisation sur le Bien UNESCO et sa zone tampon, ainsi que la différenciation du règlement en fonction des unités paysagères identifiées au PADD, ce qui constitue un précédent significatif pour la prise en compte des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme.
- > **PLUi de Mond'Auverne communauté** : participation aux différents temps d'association des personnes publiques associées (élaboration de OAP thématique notamment), transmission de documents et de données pour une prise en compte dans le document d'urbanisme et accompagnement technique, avec visites de sites, pour préciser les OAP sectoriels des Communes du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et/ou concernées par l'inscription au patrimoine mondial, au regard des enjeux de paysages.
- > **PLU d'Olby et de Saint-Bonnet-près-Orcival** : dans le cadre de l'Atelier Rural d'Urbanisme du Syndicat mixte du Parc, l'équipe a accompagné fortement les deux Communes dans l'élaboration du document d'urbanisme : temps de sensibilisation des élus en amont, assistance à la rédaction du cahier des charges et au choix du prestataire, transmission de documents et données, organisation et animation d'un temps de concertation sur le terrain.

ANIMATION ET SENSIBILISATION

Dans le cadre de l'Atelier Rural d'Urbanisme du Syndicat mixte du Parc, l'équipe a organisé plusieurs temps de sensibilisation sur les questions d'aménagement et d'espace public :

- > **une journée technique de sensibilisation à Aydat** (7 juin 2022) en partenariat avec la FREDON, sur le thème du végétal dans l'espace public
- > **la co-organisation, avec les CAUE du Puy de Dôme et de la Haute-Loire et le PNR Livradois-Forez, d'un voyage d'étude** d'une journée sur la qualité des espaces publics (7 juillet 2022) dans les deux départements.









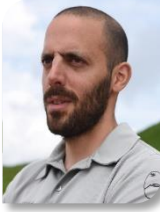



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Voyage d'étude du 7 juillet 2022
sur les « espaces publics frugaux »



ORGANISATION DE L'ÉQUIPE

Equipe mutualisée depuis 2020 par le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, au service de la gestion et de la préservation de la Chaîne des Puys – faille de Limagne inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco.

DIRECTION	ASSISTANCE ADMINISTRATIVE	URBANISME & PAYSAGE	PRESERVATION & AMENAGEMENT DES EDIFICES GEOLOGIQUES	
<p>Marie-Cécile BARD 04 73 65 64 02 07 77 73 50 08 mcbard@parcdesvolcans.fr</p> 	<p>Sandrine BLARY 04 73 65 64 00 sblary@parcdesvolcans.fr</p> 	<p>Romain CHALAYE Chargé de mission 04 73 65 64 18 07 64 46 66 84 rchalaye@parcdesvolcans.fr</p> 	<p>Marie INOCENCIO Chargée de mission 04 73 65 64 24 06 25 31 05 69 minocencio@parcdesvolcans.fr</p> 	<p>Clémentine COULON Technicienne 04 763 65 64 27 07 64 46 66 67 ccoulon@parcdesvolcans.fr</p> 
CONCILIATION DES USAGES, SURVEILLANCE & ENTRETIEN				
<p>Solène MANEAU Technicienne Conciliation des usages 04 73 65 64 36 07 64 46 66 68 smaneau@parcdesvolcans.fr</p> 	<p>Antony PORTE Garde-nature coordinateur 04 73 65 64 23 06 78 56 67 91 aporte@parcdesvolcans.fr</p> 	<p>Caitline LAJOIE Garde-nature 04 763 65 64 23 06 78 56 54 65 clajoie@parcdesvolcans.fr</p> 	<p>Loleï MARTIN Garde-nature 04 73 65 64 23 07 60 55 62 19 lmartin@parcdesvolcans.fr</p> 	<p>Antoine POULLET Garde-nature 04 763 65 64 23 06 72 53 64 95 apoullet@parcdesvolcans.fr</p> 

PERSPECTIVES

L'année 2023 s'annonce également riche en défis et en projet : elle sera notamment marquée par le Re-Tour de France du 9 au 12 juillet. La fréquentation touristique sera sans doute largement augmentée et l'équipe mutualisée sera mobilisée pour veiller à la bonne tenue de cet événement aux côtés de nombreux partenaires. Elle envisage de fait des actions fortes autour de la sensibilisation des cyclistes.

Les projets sur les édifices volcaniques se poursuivront sur l'escalier Sud du Pariou, sur l'accompagnement du SMGF d'Aydat pour le projet de Charmont, La Rodde, Combegrasse, sur le tour de Côme et l'aménagement d'un stationnement, sur le puy des Gouttes...

Une réflexion sera également menée pour la mise en place de suivis à travers des indicateurs de mesure ou photographiques notamment pour suivre l'érosion, l'évolution de la forêt, des prairies, le suivi des aménagements.

Avec le recrutement de chargés de mission sur le pastoralisme et la forêt, l'équipe pourra aller plus loin sur ces deux sujets essentiels présentant des enjeux multiples.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023

Equipe mutualisée de gestion et de préservation de la Chaîne des Puys - faille de Limagne

📄 Syndicat mixte du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne
Montlosier, 63970 Aydat

📞 04 73 65 64 00

🌐 <https://www.agir.parcdesvolcans.fr/chaîne-des-puys-faille-de-limagne>



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230926-DEL202309262904-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023